

LE CANADA AU FMI ET À LA BANQUE MONDIALE

2008

Rapport sur les opérations effectuées en vertu
de la *Loi sur les accords de Bretton Woods*
et des accords connexes



LE CANADA AU FMI ET À LA BANQUE MONDIALE

2008

Rapport sur les opérations effectuées en vertu
de la *Loi sur les accords de Bretton Woods*
et des accords connexes



©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2009)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

This publication is also available in English.

N° de cat. : F128/2008F
ISBN 978-1-100-91002-4



Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	5
Sigles et symboles	6
Sommaire	8
Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations	10
Fonds monétaire international – Présentation	14
Composition et structure de gouvernance	14
Ce que fait le FMI	15
Activités de prêt du FMI en 2008	22
Évaluations du BIE en 2008	24
Le Canada et le FMI	25
Groupe de la Banque mondiale – Présentation	28
Organismes du Groupe de la Banque mondiale	29
Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale	39
Le Canada et le Groupe de la Banque mondiale	40
<i>Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle</i>	45
Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Événements et réalisations en 2008	47
La crise financière mondiale	47
La crise des aliments et du carburant	52
Rapport de 2008 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods	55
Évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada en 2008 et prochaines étapes prévues	56
Résumé des priorités du Canada de 2009 à 2011	94



Annexes

1. Déclarations du Canada au Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	99
2. Déclarations du Canada au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	113
3. Communiqués de 2008 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	122
4. Communiqués de 2008 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	132
5. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2008	139
6. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2008	140
7. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2008	142
8. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2008	144
9. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2008, par région et par pays	145
10. Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale	148
11. Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada	149
12. Emprunts du Groupe de la Banque mondiale au Canada	150



Avant-propos du ministre des Finances

Je suis heureux de présenter aux parlementaires ainsi qu'aux Canadiennes et aux Canadiens le rapport intitulé *Le Canada au FMI et à la Banque mondiale – Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* pour 2008. Préparé par le ministère des Finances, ce rapport décrit le rôle d'avant-plan que le Canada a rempli de nouveau au cours de la dernière année à l'appui de la transformation de ces deux institutions financières internationales, de même que les défis qu'il faut encore relever dans un contexte d'incertitude économique persistante à l'échelle mondiale.

Le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale jouent un rôle crucial au sein de l'économie mondiale, et ce rôle sera d'autant plus vital en cette récession mondiale synchronisée accompagnée de la pire crise que les marchés financiers aient connue depuis la Grande Dépression des années 30. À mesure que la fin de 2008 approchait, les prévisions économiques étaient révisées à la baisse, à un point tel qu'elles anticipaient une croissance mondiale à son niveau le plus bas depuis la Deuxième Guerre mondiale – soit le même ralentissement économique qui avait conduit à la création des institutions de Bretton Woods.

Dans le climat d'incertitude qui prévaut actuellement, il en va de l'intérêt de tous les pays de pouvoir compter sur des institutions internationales efficaces et solides, ainsi que sur l'engagement des divers États de travailler de concert pour relever les défis collectifs de l'heure et atténuer les risques. Sur ce plan, le Canada a continué de jouer un rôle constructif : notre pays est l'un des pionniers du Programme d'évaluation du secteur financier, mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale dans le but de renforcer les systèmes financiers nationaux; de plus, il a accepté l'une des plus fortes diminutions de sa proportion des voix au sein du FMI, dans le cadre de la récente réforme de la gouvernance de ce dernier, de manière à assurer une meilleure représentation des économies émergentes les plus dynamiques. Depuis que j'ai été nommé ministre des Finances en 2006, j'ai insisté encore et encore, sur des tribunes internationales ainsi que dans les pages du *Financial Times*, sur le fait qu'une intégration mondiale efficace passe par la participation pleine et entière des économies émergentes à la prise des grandes décisions, de même que par l'engagement de tous les pays à assumer leurs responsabilités collectives au chapitre de la promotion de la stabilité et de la croissance durable à l'échelle de la planète.

Le Canada a exercé un leadership marquant sur la scène économique mondiale lorsque les temps étaient fastes, et nous entendons faire de même au cours de la période économique plus difficile que nous traversons maintenant. Puisque notre économie est très ouverte, un tel degré d'engagement international s'avère essentiel à la prospérité de notre pays. Le présent rapport montre que le Canada demeure toujours aussi résolu à se consacrer à d'ambitieux objectifs à court et à long terme en ce qui concerne le FMI et la Banque mondiale; il montre également que nous entendons rendre compte de nos engagements. Même si la structure du rapport repose encore une fois sur les thèmes de la gouvernance et de la responsabilisation, de l'efficacité des institutions ainsi que de la réduction de la pauvreté et de la croissance durables, il présente d'autre part différents nouveaux objectifs du Canada découlant de la crise financière et du ralentissement économique actuels qui marquent l'économie mondiale.

Publié dans une situation économique planétaire marquée par le doute et l'instabilité, le rapport d'aujourd'hui met en lumière l'engagement inébranlable du Canada à contribuer à la solidité et à la représentativité des institutions financières internationales. Le monde peut continuer de compter sur le Canada pour jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à faire du FMI et de la Banque mondiale des institutions plus légitimes, plus efficaces et plus responsables.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances



Sigles et symboles

ACDI	Agence canadienne de développement international
AFR	Affectations fondées sur le rendement
AICVP	Analyse d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
APF	Accord sur les principes fiduciaires
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAO	Conseiller-médiateur pour l'application des directives
CAPTAC-DR	Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine
CARTAC	Centre régional d'assistance technique des Caraïbes
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCRIF	Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes
CD	Comité du développement
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRG	Compte des ressources générales
CVD	Cadre de viabilité de la dette
DPS	Déclaration des priorités de surveillance
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
FAD	Fonds africain de développement
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FEM	Facilité pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissements climatiques
FLC	Facilité de liquidité à court terme
FMI	Fonds monétaire international
FMLSTP	Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme
FPCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSF	Forum sur la stabilité financière
G\$US	Milliards de dollars américains
G7	Groupe des Sept
G8	Groupe des Huit
G20	Groupe des Vingt
GAQ	Groupe d'assurance de la qualité
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
GFRP	Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale
GFSR	<i>Global Financial Stability Report</i> (rapport sur la stabilité financière dans le monde)
GM	Garantie de marché



IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDA	Association internationale de développement
INT	Service de déontologie institutionnelle
IPPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
M\$	Millions de dollars
M\$US	Millions de dollars américains
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
SAP	Stratégie d'aide-pays
SFI	Société financière internationale



Sommaire

L'année 2008 a été une année charnière pour l'économie mondiale. Les différentes crises qui ont déstabilisé les pays développés, émergents et en développement ont mis en lumière la nécessité de compter sur des institutions internationales solides et efficaces. Le Canada, qui vient au neuvième rang des actionnaires du Fonds monétaire international (FMI) et au septième rang de ceux de la Banque mondiale, a joué un rôle central dans la production de résultats en matière de stabilité financière internationale et de réduction de la pauvreté mondiale.

Après les améliorations importantes apportées dans l'édition de l'an dernier du *Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le rapport de cette année cherche à permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de mieux comprendre l'apport du Canada aux efforts internationaux visant à permettre au FMI et à la Banque mondiale de remplir leur mandat de la façon la plus complète possible. Le rapport de 2008 compte trois grandes composantes :

1. Des présentations du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, qui renferment notamment des renseignements sur leur fonctionnement et leurs activités ainsi que la participation du Canada à leur gouvernance (se reporter aux sections « Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations », « Fonds monétaire international – Présentation » et « Groupe de la Banque mondiale – Présentation »).
2. Une section sur les principaux événements de 2008 au FMI et à la Banque mondiale, où on résume le rôle du Canada dans les interventions de ces institutions face aux crises financière, alimentaire et énergétique (se reporter à « Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Événements et réalisations de 2008 »).
3. Une section décrivant les priorités à court et à moyen terme du Canada, les progrès accomplis par le pays au chapitre des priorités et des mesures énoncées dans le rapport de 2007, et les mesures qui doivent être prises au cours des trois prochaines années afin de donner suite à ces priorités (se reporter à « Rapport de 2008 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods »).

Principaux événements de 2008

Les événements survenus sur les marchés financiers et la grande volatilité des prix des aliments de première nécessité et du carburant ont figuré parmi les grands dossiers de l'année 2008. En conséquence, les activités du FMI et de la Banque mondiale ont été surtout axées sur les défis engendrés ou exacerbés par ces crises.

Durant la seconde moitié de 2008, le FMI a mis l'accent sur les interventions dans les domaines du financement d'urgence, de la réforme des facilités de prêt, de la détermination des leçons à tirer des crises, de la coordination des efforts et des réformes en matière de surveillance. Le gouvernement du Canada a joué un rôle important à l'appui des travaux du Fonds dans tous ces domaines. Plus précisément, le Canada a appuyé tous les nouveaux engagements financiers à l'endroit des pays touchés par la crise financière mondiale, a appelé à un examen global du rôle de bailleur de fonds rempli par le FMI et des facilités utilisées à cette fin, et a pris une part très active au rétablissement de la stabilité du système financier international au moyen d'initiatives comme le Plan d'action du Groupe des Vingt (G20).



Dans le contexte des crises touchant le système financier et les prix des aliments et du carburant, les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale en 2008 ont avant tout visé à stimuler les activités de prêt, à accélérer les versements aux pays à faible revenu, à accroître le soutien du secteur privé, à améliorer les garanties de placement, à hausser les investissements agricoles et à mettre de l'avant des outils de gestion du risque. Le Canada appuie sans réserve les mesures pragmatiques prises par le Groupe de la Banque mondiale pour relever les défis urgents engendrés par ces crises.

La participation du Canada aux initiatives des institutions de Bretton Woods face aux crises financière, alimentaire et du carburant est commentée de façon détaillée à la section « Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Événements et réalisations de 2008 ».

Les priorités du Canada au regard des institutions de Bretton Woods

Dans le rapport portant sur 2007, le gouvernement a exposé en détail les priorités à court et à moyen terme du Canada dans le contexte de sa participation aux travaux du FMI et de la Banque mondiale. Le rapport de cette année offre une première occasion de faire état des progrès accomplis et des défis à relever en vue de l'atteinte de ces priorités.

Parmi les principales réalisations du Canada au sein du FMI en 2008, il convient de mentionner le rôle central qu'il a joué dans l'aboutissement des négociations menées depuis deux ans au sujet des quotes-parts et de la représentation, dont le but était d'accroître la légitimité et la représentativité du Fonds. Le Canada a aussi atteint son objectif de réformes budgétaires au FMI pour améliorer l'efficacité des opérations et assurer une saine gouvernance financière. Concernant le rôle de surveillance du FMI, les représentants du Canada ont travaillé d'arrache-pied en 2008 afin d'appuyer l'élaboration d'une nouvelle déclaration des priorités de surveillance qui énonce une orientation claire et favorise une plus grande responsabilisation du Fonds relativement à la qualité de ses activités de surveillance. Enfin, grâce aux efforts récents du Canada et d'autres pays, le FMI a gagné en transparence. Par exemple, en 2008, il a donné suite à des demandes du Canada en faveur d'une transparence accrue en améliorant et en rendant publique sa base de données sur les programmes de prêts.

En 2008, le Canada a appuyé les mesures prises par le Groupe de la Banque mondiale pour accroître le soutien financier accordé aux pays sortant d'un conflit, pour concilier besoins et ressources considérant un budget réel fixe en 2009, et pour exercer un leadership dans le cadre d'initiatives de développement innovatrices. De plus, des progrès notables ont été accomplis en ce qui touche l'objectif canadien de promouvoir des relations de travail plus étroites entre les différentes composantes du Groupe de la Banque mondiale. Enfin, grâce aux efforts du Canada et d'autres pays, le Groupe de la Banque mondiale est devenu en 2008 une organisation plus équitable à la suite de la première vague de réformes concernant la représentation et la participation, ce qui a permis d'accroître le poids décisionnel des pays moins développés.

Toutefois, les progrès ont été limités en ce qui a trait à certaines priorités énoncées en 2007. Par exemple, malgré les efforts déployés par le FMI pour renforcer son rôle de surveillance, il reste encore beaucoup à faire au chapitre de l'intégration de l'analyse économique et de l'analyse du secteur financier, ainsi qu'en ce qui touche la volonté des membres du FMI de tenir compte des conseils de ce dernier. Également, au sein du Groupe de la Banque mondiale, on a observé des progrès limités concernant l'élargissement du mécanisme de garanties de marché à d'autres biens collectifs mondiaux. Cela met en relief les difficultés qu'il y a à faire avancer des dossiers d'intérêt dans des institutions où le Canada ne possède qu'une voix sur 24 au conseil d'administration.



Il faut faire davantage pour assurer l'avancement des priorités à court et à moyen terme du Canada, qui se répartissent tout comme l'an dernier en trois grands thèmes :

1. Gouvernance et reddition de comptes : Exercer un rôle de chef de file pour promouvoir des mesures innovatrices au chapitre des structures de gouvernance et de reddition de comptes des institutions de Bretton Woods.
2. Efficacité des institutions : Encourager les institutions de Bretton Woods à s'acquitter le plus efficacement possible de leur mandat de base.
3. Réduction de la pauvreté et croissance durables : Appuyer les efforts du FMI et du Groupe de la Banque mondiale pour faire en sorte que la croissance et la stabilité découlant de leurs activités aient des effets qui perdurent à long terme.

Étant donné la crise financière exceptionnelle que nous traversons actuellement, on a repensé totalement la manière dont le Canada peut appuyer ses priorités auprès du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. Par conséquent, même si les thèmes mentionnés précédemment demeurent valables, de nombreuses mesures à l'égard desquelles le Canada avait pris des engagements en 2007 ont dû être modifiées. Les progrès du Canada à l'égard de ses priorités à court et à moyen terme, de même que les nouvelles mesures prévues pour la période allant de 2009 à 2011, sont exposés dans la section « Rapport de 2008 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods » du présent document. Les échéanciers prévus, qui varient d'un à trois ans, sont indiqués pour chaque mesure. Les éditions futures du présent rapport feront état des progrès accomplis relativement à ces priorités.

Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations

FMI et Banque mondiale

- Même si le FMI et la Banque mondiale ont tous deux été fondés lors de la conférence de Bretton Woods en 1944, il s'agit d'institutions distinctes.
- Le FMI a pour objectif de maintenir la stabilité du système monétaire international afin de faciliter les échanges et l'investissement internationaux et de contribuer à la prospérité de toutes les économies du globe.
- La Banque mondiale apporte un soutien aux pays en développement et s'est engagée à œuvrer à la réduction de la pauvreté.
- Les mandats complémentaires de ces deux institutions contribuent à une croissance économique viable ainsi qu'à la réduction de la pauvreté dans le monde.

Le FMI et la Banque mondiale ont été fondés à l'occasion de la conférence monétaire des Nations Unies tenue à Bretton Woods (New Hampshire), aux États-Unis, en 1944. Ces institutions ont été créées pour promouvoir la reconstruction à la suite de la dévastation infligée par la Deuxième Guerre mondiale, et pour jeter les bases d'un système monétaire international stable qui soutiendrait la croissance et la prospérité. Ensemble, le FMI et la Banque mondiale forment ce qu'on appelle couramment les « institutions de Bretton Woods ».



Parmi les 185 membres que comptent ces institutions, le Canada occupe le neuvième rang en importance au FMI et le septième à la Banque. Ce poids relatif lui donne beaucoup d'influence au sein des deux principales institutions internationales vouées à la promotion de la stabilité financière internationale et à la réduction de la pauvreté. La qualité de membre et d'important donateur du Canada contribue à la position solide qu'occupe notre pays sur la scène internationale.

Le FMI et la Banque mondiale sont régis par leurs pays membres. Dans les deux cas, les dirigeants et le personnel répondent aux membres par l'entremise du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration de leur institution. Ils rendent également compte de leur rendement aux membres et au public par le biais de rapports annuels, de documents d'orientation, de rapports par pays et d'analyses.

Les deux institutions de Bretton Woods ont des conseils des gouverneurs distincts composés de 185 gouverneurs, soit un par pays membre. Le Conseil des gouverneurs est la plus haute instance de gouvernance dans chacune de ces institutions. Responsable des grandes décisions institutionnelles, il se réunit une fois l'an à l'occasion des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Le ministre des Finances est le gouverneur du Canada au FMI ainsi qu'à la Banque mondiale.

Les conseils des gouverneurs s'appuient sur deux comités : le Comité monétaire et financier international (CMFI)¹, qui conseille le FMI sur des questions monétaires et financières d'envergure internationale, et le Comité du développement (CD)², qui conseille le FMI et la Banque mondiale sur les questions de développement qui présentent une importance primordiale. Le CMFI et le CD se réunissent deux fois l'an, en marge des réunions printanières et des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. L'un et l'autre de ces comités sont composés de 24 gouverneurs. Lorsqu'il siège au CMFI et au CD, le ministre des Finances du Canada représente, outre son propre pays, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana³, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Sainte-Lucie.

Tableau 1

Influence du Canada au FMI et à la Banque mondiale

Le gouvernement du Canada exprime ses points de vue par différents moyens :

Déclarations du gouverneur lors des réunions du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement	Voir les annexes 1 et 2.
Présentation de conseils stratégiques à l'administrateur	Voir la section « Rapport de 2008 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods ».
Contributions aux fonds fiduciaires à donateurs multiples	Voir l'annexe 10.

¹ Relève du Conseil des gouverneurs du FMI.

² Relève des conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale.

³ Le Guyana est représenté par le ministre des Finances uniquement au sein du CD.



Les conseils des gouverneurs délèguent les activités courantes du FMI et de la Banque mondiale à des conseils d'administration. Celui du FMI est composé de 24 administrateurs à temps plein, tandis que celui de la Banque mondiale en comptera 25, par suite de réformes adoptées récemment au chapitre de la représentation et de la participation. Les conseils d'administration ont leurs bureaux à Washington, aux États-Unis, et ils se réunissent plusieurs fois par semaine. En général, chaque administrateur représente un groupe de pays; ces groupes correspondent habituellement à ceux du CMFI et du CD, comme c'est le cas de celui dont fait partie le Canada.

Les administrateurs qui représentent le Canada sont des employés du FMI et de la Banque mondiale. Ils sont élus tous les deux ans par les gouverneurs du groupe de pays qu'ils représentent, habituellement en fonction des candidatures proposées par le gouverneur canadien. M. Michael Horgan représente notre groupe de pays au FMI depuis août 2008, et M. Samy Watson, à la Banque mondiale depuis novembre 2006. Le gouvernement du Canada donne aux administrateurs et au personnel de leurs bureaux des conseils que ceux-ci utilisent pour déterminer les positions qu'ils appuieront sur les questions abordées lors des séances des conseils d'administration. Les administrateurs reçoivent également des conseils des autres gouvernements nationaux de leur groupe de pays et se fondent sur leur propre jugement à titre d'employés de l'une ou l'autre des institutions.

En général, on demande aux gouverneurs de se prononcer par vote sur des résolutions précises ainsi que sur certaines questions soumises à leur approbation, soit aux assemblées annuelles des conseils des gouverneurs, soit par la poste le reste de l'année. En revanche, les décisions des conseils d'administration sont généralement le fruit de consensus, et il est rare de procéder à des votes officiels enregistrés (cependant, quand un tel vote est requis, l'administrateur exerce les droits de vote de tous les membres de son groupe).

Le nombre de voix d'un membre est surtout tributaire de son poids économique relatif, mais il comprend aussi sa part des voix de base réparties également parmi tous les membres. Le Canada détient actuellement 2,89 % des voix au FMI et 2,78 %⁴ des voix à la Banque mondiale.

Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances qui coordonne l'offre de conseils stratégiques à l'égard des questions intéressant le FMI et la Banque mondiale, ce qu'il fait en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes, plus particulièrement la Banque du Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Mark Carney, est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI et la présidente de l'ACDI, M^{me} Margaret Biggs, est la gouverneure suppléante du Canada auprès de la Banque mondiale.

Il importe de noter que même si le Canada peut exercer une influence sur la politique du Fonds et de la Banque de diverses manières, il n'est qu'un membre parmi 185. De plus, le Canada fait partie d'un groupe de pays; par conséquent, bien qu'il puisse offrir des conseils aux administrateurs qui le représentent, ceux-ci doivent aussi tenir compte des positions des autres membres de leur groupe de pays. Les administrateurs prennent aussi en compte les obligations financières de tous les membres de leur groupe de pays à l'endroit des institutions lorsqu'ils définissent les positions qu'ils exposeront devant le Conseil.

⁴ À titre d'actionnaire de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Canada détient 2,78 % des voix. À l'Association internationale de développement (IDA), la contribution du Canada représente 2,96 % du total.



Initiatives de prise de contact en 2008

Les administrateurs qui représentent le Canada au FMI et à la Banque mondiale ont rencontré différentes parties prenantes, notamment des organismes gouvernementaux et des organismes de la société civile, ainsi que des organisations souhaitant tirer parti de débouchés d'affaires dans le cadre des activités des deux institutions.

En 2008, l'administrateur auprès du FMI et le personnel de son bureau ont rencontré de nombreux fonctionnaires et représentants de la société civile du Canada, de l'Irlande et des Caraïbes, souvent avec leurs homologues du bureau de l'administrateur auprès de la Banque mondiale. Des rencontres ont notamment eu lieu avec des représentants de la Brookings Institution, du Peterson Institute for International Economics, de Trócaire, de l'Initiative de Halifax, de Résultats Canada, du Comité pour la justice sociale et de Transparency International. Le personnel du bureau de l'administrateur auprès du FMI a aussi rencontré des délégations du Collège des Forces canadiennes et du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale. Enfin, l'administrateur auprès du FMI a coprésidé la deuxième édition annuelle de l'Ideas Conference à Kingston, en Jamaïque.

Toujours en 2008, les membres du bureau de l'administrateur auprès de la Banque mondiale ont rencontré des représentants de la société civile canadienne et internationale, entre autres la Debt and Development Coalition Ireland, Résultats Canada, Oxfam International, ActionAid International, l'Initiative de Halifax et le Comité pour la justice sociale de Montréal. Ils ont aussi rencontré des étudiants du Collège des Forces canadiennes.



Fonds monétaire international – Présentation

Le Fonds monétaire international (FMI) s'efforce de protéger la stabilité du système monétaire international ainsi que de promouvoir la croissance économique durable et l'amélioration du niveau de vie à l'échelle mondiale.

Les responsabilités principales du FMI sont les suivantes :

- promouvoir la coopération monétaire internationale;
- faciliter l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international;
- promouvoir la stabilité des taux de change;
- contribuer au maintien d'un système multilatéral de paiements;
- fournir des ressources aux membres éprouvant des problèmes au chapitre de la balance des paiements.

Balance des paiements

La balance des paiements est un sommaire des opérations économiques – notamment au chapitre des biens, des services, des revenus, des transferts et des actifs et passifs financiers – entre les résidents et les non-résidents d'un pays au cours d'une période donnée (habituellement un an).

Composition et structure de gouvernance

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, aux États-Unis, est régi par les gouvernements de ses 185 pays membres, à qui il rend des comptes. Chacun des 185 pays membres nomme un gouverneur et un gouverneur suppléant – habituellement le ministre des Finances ou le gouverneur de la banque centrale – au Conseil des gouverneurs.

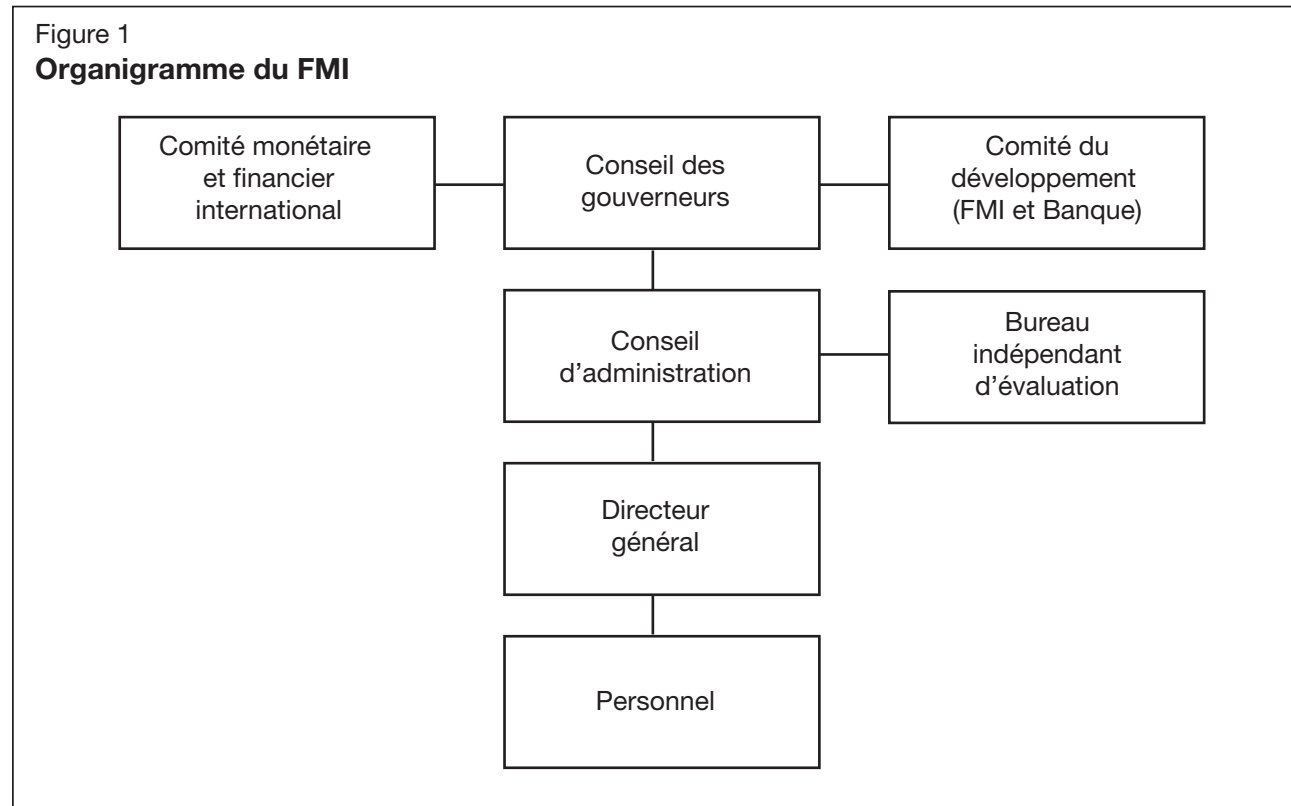
Les liens entre le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Comité monétaire et financier international du FMI ainsi que le Comité du développement (un comité mixte du Fonds et de la Banque mondiale) sont expliqués à la section « Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations » et sont illustrés dans la figure 1.

Le directeur général du FMI est désigné et nommé pour un mandat renouvelable de cinq ans par le Conseil d'administration. Il préside le Conseil d'administration et dirige le personnel opérationnel du FMI. Le directeur général actuel, M. Dominique Strauss-Kahn, est entré en fonction le 1^{er} novembre 2007.

Les membres du personnel du FMI sont nommés par le directeur général. Ils rendent compte uniquement au FMI. Au 30 avril 2008, le Fonds comptait 2 586 employés provenant de 145 pays membres. Des efforts sont déployés afin d'embaucher des employés qualifiés provenant du plus grand nombre possible de pays membres. En avril 2008, le Conseil a approuvé une enveloppe budgétaire qui se traduira par des économies réelles de 100 millions de dollars (M\$) par année au cours des trois prochaines années, de pair avec une réduction d'effectif touchant 380 employés au cours de la même période. Cette réduction d'effectif est réalisée en grande partie au moyen d'un mécanisme de départs volontaires qui sera en application au cours des exercices 2009 à 2011.



Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) effectue des évaluations indépendantes portant sur les politiques et les activités du FMI. Ce bureau est entièrement indépendant de la direction du FMI et fonctionne sans lien de dépendance avec le Conseil d'administration. Le directeur du BIE est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat renouvelable de quatre ans, et le personnel du Bureau est recruté tant au sein qu'à l'extérieur du FMI.



Ce que fait le FMI

Les activités du FMI se divisent en trois grands volets, qui visent tous la promotion de la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire internationale :

- **Surveillance** : Promouvoir la stabilité financière et macroéconomique ainsi que la croissance au moyen d'activités de surveillance et de conseils stratégiques qui peuvent aider les membres à prévenir ou à dénouer les crises, à soutenir une croissance économique forte et à réduire la pauvreté.
- **Soutien opérationnel** : Assurer un financement provisoire et un soutien stratégique aux pays membres afin de les aider à corriger des difficultés touchant la balance des paiements ou à régler des problèmes macroéconomiques fondamentaux.
- **Renforcement des capacités** : Fournir de l'aide technique et de la formation pour aider les pays à se doter de l'expertise et des institutions dont ils ont besoin pour mettre en œuvre de saines politiques économiques.



Historique du FMI

1945 – Le Canada et 28 autres pays signent les statuts du FMI.

1947 – Le FMI entre en activité. Le premier prêt est accordé à la France.

1971 – Les États-Unis annoncent au FMI qu'ils mettent fin à la vente libre d'or en règlement des transactions internationales. Le système établi de taux de change fixe entre le dollar américain et l'or (système de Bretton Woods) s'effondre.

1974 – Le FMI adopte les Orientations pour la gestion des taux de change flottants.

1976 – Le FMI établit un fonds en fiducie, alimenté par le produit de ventes d'or, pour fournir une aide au chapitre de la balance des paiements aux pays membres en développement.

1977 – S'adaptant à la nouvelle prédominance des devises flottantes, le Conseil d'administration adopte la Décision de 1977, qui sert à orienter les activités de surveillance du FMI à l'endroit des économies et des politiques de change des pays membres.

1986 – Le FMI crée la Facilité d'ajustement structurel, remplacée en 1987 par la Facilité d'ajustement structurel renforcée et, en 1999, par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), afin d'offrir une aide financière à des conditions de faveur aux pays en développement à faible revenu ayant des problèmes de balance des paiements.

1993 – Le FMI crée la Facilité de transformation systémique pour aider les pays de l'ancienne URSS ayant des problèmes de balance des paiements attribuables au passage d'une économie planifiée à une économie de marché.

1996 – Le FMI approuve une initiative conjointe d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés).

2007 – Le Conseil d'administration remplace la Décision de 1977 par une nouvelle décision qui servira d'instrument d'orientation moderne concernant la surveillance bilatérale renforcée des économies et des taux de change des pays membres.

2008 – Le Conseil d'administration adopte un ensemble de réformes en matière de gouvernance, entre autres une nouvelle formule de quotes-parts qui mène à des hausses de quotes-parts ciblées pour les pays en développement.

Surveillance de l'économie mondiale

Le FMI cerne les risques pour la stabilité économique et financière mondiale en surveillant l'évolution de l'économie à l'échelle nationale, régionale et planétaire. En vertu de l'article IV de ses statuts, le FMI doit procéder à des consultations périodiques auprès de chacun des pays membres au sujet des conditions et des politiques économiques. Grâce à ces consultations, le FMI est à même de recenser les points forts et les lacunes stratégiques, puis de fournir des conseils sur les correctifs nécessaires. Aux termes de l'article IV, chaque pays membre du FMI convient de chercher à mettre en œuvre des politiques propices à la stabilité du système monétaire international ainsi qu'à la croissance et à la prospérité mondiales. Les consultations au titre de l'article IV prennent la forme de missions que les services du FMI effectuent régulièrement, en général chaque année, auprès des fonctionnaires des gouvernements et des banques centrales. En outre, le personnel du FMI rencontre généralement des législateurs, des universitaires et des représentants du secteur financier, de l'industrie et des syndicats afin de mieux connaître les débats stratégiques de l'heure et de veiller à ce que les parties



prenantes comprennent mieux les positions du Fonds. À la suite de ces consultations, le personnel du FMI rédige un rapport qu'examine le Conseil d'administration. Dans presque tous les cas, ce rapport est publié avec un sommaire des points de vue exprimés par les administrateurs au Conseil d'administration.

Sommaire des obligations aux termes de l'article IV

L'article IV des statuts du FMI énonce les « règles du jeu » que chaque pays membre s'est volontairement engagé à respecter afin d'assurer le fonctionnement harmonieux du système monétaire international. Chaque pays membre doit :

- s'efforcer d'orienter sa politique économique et financière en vue d'encourager une croissance économique ordonnée dans une stabilité raisonnable des prix;
- chercher à promouvoir la stabilité du système monétaire en favorisant des conditions de base économiques et financières ordonnées;
- éviter de manipuler les taux de change ou le système monétaire international afin d'empêcher l'ajustement effectif des balances des paiements ou de s'assurer d'avantages compétitifs inéquitables vis-à-vis d'autres pays membres;
- fournir au Fonds les informations nécessaires à une surveillance rigoureuse des politiques de change des pays membres.

En retour, le FMI est tenu d'adopter des principes précis pour orienter tous les membres au chapitre des politiques de taux de change, conformément aux obligations susmentionnées, tout en respectant la situation et les stratégies sociopolitiques nationales des membres.

Conscient de l'importance croissante des liens régionaux, le FMI insiste davantage sur la surveillance régionale et sur les retombées régionales possibles des politiques économiques nationales. Par exemple, le FMI tient des discussions avec les représentants d'unions monétaires, comme la Banque centrale des Caraïbes orientales, et prépare des rapports semestriels sur les perspectives économiques régionales qui traitent de l'évolution récente de l'économie et des perspectives des pays de différentes régions.

Outre les consultations bilatérales avec les pays membres en application de l'article IV, le FMI exerce une surveillance régionale et multilatérale importante à l'égard des changements se produisant au sein des systèmes économique, financier et monétaire mondiaux. Les principaux résultats de la surveillance multilatérale exercée par le FMI consistent en deux rapports semestriels : les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) et le rapport sur la stabilité financière dans le monde, intitulé *Global Financial Stability Report* (GFSR). À quelques occasions durant l'année, le FMI publie aussi des rapports sur les perspectives économiques régionales, qui traitent des développements économiques récents et des perspectives pour les pays situés dans différentes régions. Les documents susmentionnés alimentent les débats au sein du Conseil d'administration et les échanges avec les gouvernements nationaux, après quoi ils sont publiés⁵. De plus, le Conseil d'administration discute périodiquement, de manière informelle, de l'évolution récente de l'économie et des marchés financiers mondiaux.

⁵ Le rapport *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2008 peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2008/02/pdf/textf.pdf. Quant au rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR) d'octobre 2008, on trouvera la version anglaise intégrale à l'adresse www.imf.org/External/Pubs/FT/GFSR/2008/02/index.htm et un résumé analytique en français à www.imf.org/external/french/pubs/ft/gfsr/2008/02/sumf.pdf.



Renforcement des capacités

L'assistance technique est une autre fonction de base du FMI. Le Fonds consent cette assistance dans ses domaines d'expertise, par exemple la politique macroéconomique, l'application des impôts et l'administration des revenus, la gestion des dépenses publiques, la politique monétaire, les systèmes de change, la réforme du secteur financier et le renforcement des capacités statistiques.

En collaboration avec les pays membres, le FMI fournit une assistance technique selon différentes formules – missions menées depuis son siège, courtes missions de spécialistes, experts résidents en mission de longue durée et centres régionaux. Outre l'Institut du FMI établi à Washington, sept instituts régionaux de formation et six centres régionaux d'assistance technique (CRAT) offrent aux pays membres sur l'ensemble du globe des programmes plus accessibles et davantage adaptés aux besoins des régions. Le Fonds prévoit ouvrir quatre nouveaux centres : deux en Afrique, un en Amérique centrale et un en Asie centrale.

Tableau 2

Centres régionaux d'assistance technique

Nom du centre, emplacement et année d'établissement	Pays et territoires desservis
CRAT du Pacifique Suva (Fidji) 1993	Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
CRAT des Caraïbes Bridgetown (Barbade) 2001	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, îles Caïman, République dominicaine, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Surinam, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges.
AFRITAC Est Dar-es-Salaam (Soudan) 2002	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie.
AFRITAC Ouest Bamako (Mali) 2003	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.
CRAT du Moyen Orient Beyrouth (Liban) 2004	Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Soudan, Syrie, Yémen.
AFRITAC Centre Libreville (Gabon) 2007	Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad
CAPTAC-DR (Guatemala) Ouverture prévue en 2009	Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador.



Le Canada contribue largement aux programmes de formation du FMI, notamment en fournissant du soutien aux CRAT d'Afrique (AFRITAC) et des Caraïbes, à l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier et au Programme d'assistance technique à l'Irak. De plus, en 2008, le Canada a pris des engagements à l'appui de la création et des activités d'un nouveau centre d'assistance technique, le Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine (CAPTAC-DR). L'accroissement de la capacité technique des pays membres est de première importance si l'on veut promouvoir de saines politiques monétaires et macroéconomiques et permettre une surveillance efficace de la part du FMI.

Soutien opérationnel – Prêts et conseils stratégiques

Le FMI apporte à ses membres un soutien opérationnel par le biais d'une gamme d'instruments financiers et stratégiques afin de venir en aide aux pays éprouvant des problèmes de balance des paiements. Chaque instrument est adapté à la situation particulière du pays membre visé.

Le FMI fonctionne dans une large mesure à la manière d'une caisse de crédit. Même si les ressources dont il dispose en propre sont limitées, il a accès à de vastes liquidités fournies par ses membres, lesquelles comprennent des monnaies nationales convertibles, des droits de tirage spéciaux (DTS) et d'autres devises couramment utilisées sur la scène internationale. Il met ces ressources à la disposition des membres pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de leur balance des paiements.

Lorsque le FMI le leur demande, les pays membres lui fournissent des ressources dont le montant est déterminé selon des quotes-parts reflétant le poids économique relatif de chaque pays. La quote-part d'un pays aide aussi à chiffrer la quantité de ressources du FMI auxquelles ce pays aura accès s'il éprouve des problèmes économiques. À la fin de septembre 2008, le total des quotes-parts des 185 membres du Fonds s'établissait à 217,4 milliards de DTS (environ 327,4 G\$US)⁶. La contribution du Canada à ce total s'élève à 6,37 milliards de DTS (environ 9,6 G\$US)⁷. Cette quote-part représente 2,93 % de l'ensemble des quotes-parts attribuées; il s'agit du montant maximal que le FMI pourrait demander au Canada de lui prêter à même ses réserves de liquidités internationales, pour venir en aide à d'autres membres qui éprouvent des difficultés financières.

Droits de tirage spéciaux (DTS)

Les DTS sont des éléments d'actif servant à constituer des réserves de liquidités internationales; ils ont été créés par le FMI à titre de complément des réserves officielles des pays membres. Le DTS sert d'unité de compte au FMI. Sa valeur est fondée sur un panier des principales devises internationales.

Un pays membre aux prises avec un problème grave relatif à ses finances publiques ou à sa balance des paiements peut chercher à se prévaloir d'un des programmes du FMI, qui lui fournira du financement pour qu'il puisse acheter les importations requises ou augmenter ses réserves de change. Le pays membre accède aux ressources générales du FMI en achetant des devises d'autres pays membres contre un montant équivalent de sa propre monnaie (opération qu'on appelle « tirage »). Il rembourse le FMI en rachetant sa propre monnaie en échange de devises d'autres pays membres, sur une période donnée et moyennant intérêts. Ainsi, le pays membre peut emprunter d'autres pays membres par l'intermédiaire du Fonds.

⁶ www.imf.org/external/np/exr/facts/quotas.htm.

⁷ www.imf.org/external/np/fin/tad/exfin2.aspx?memberKey1=130&date1key=2009-02-04.



Le pays membre qui fournit les ressources prêtées au pays éprouvant des difficultés de balance des paiements reçoit des intérêts sur ces ressources à un taux concurrentiel. Le taux d'intérêt est semblable au taux de rendement que le membre aurait perçu s'il avait plutôt choisi des placements sûrs et liquides. Puisque les membres touchent des intérêts et qu'ils ne versent pas de subventions pour financer les opérations générales du Fonds, l'adhésion au FMI n'entraîne pas de dépenses budgétaires directes.

Les pays membres ayant besoin d'une aide financière concluent une entente avec le personnel du FMI sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source sous-jacente de leur problème de balance des paiements. Le Conseil d'administration du FMI doit ensuite approuver les détails de ce programme économique intégré (c'est ce que l'on appelle souvent la « conditionnalité »), ainsi que le montant et la durée du financement. L'aide financière du FMI est habituellement accordée par tranches, chacune de ces tranches étant remise après vérification que le pays a effectivement observé le programme convenu et les conditions afférentes concernant ses politiques économiques.

Selon la taille et la durée prospectives du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur un à deux ans, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec des problèmes de balance des paiements en raison d'une perte de confiance des marchés peuvent aussi obtenir une aide financière à court terme par l'intermédiaire de la Facilité de réserve supplémentaire. En outre, les pays qui ont été touchés par une catastrophe naturelle ou qui sortent d'un conflit peuvent avoir accès aux facilités du FMI selon une procédure accélérée en vertu de la politique d'accès en situation d'urgence. Enfin, pour faire face à la crise financière survenue en 2008, le FMI a approuvé la création de la Facilité de liquidité à court terme (FLC). Il s'agit d'un mécanisme permettant d'offrir rapidement du financement aux pays qui disposent de politiques économiques solides mais qui doivent composer avec des problèmes temporaires de liquidité au niveau des marchés de capitaux mondiaux.

Au cours de la dernière décennie, le FMI a mis au point de nouveaux instruments pour raffermir le soutien qu'il accorde aux pays à faible revenu. Ces derniers ont maintenant accès à une aide financière à des conditions de faveur (par rapport à celles du marché) dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui prend la forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de longs délais de remboursement. Créée en 2006, la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FPCE) procure rapidement une aide à des conditions de faveur aux pays à faible revenu aux prises avec un problème de balance des paiements attribuable à des chocs exogènes, comme la flambée des prix de l'énergie ou une dégradation marquée des termes de l'échange. Le taux d'intérêt sur les prêts accordés dans le cadre de la FRPC et de la FPCE est de 0,5 % et les prêts sont remboursés sur dix ans, avec une période de grâce de cinq ans et demi.

L'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) est destiné aux membres qui n'ont pas besoin du concours financier du FMI et ne le sollicitent pas, mais qui demandent d'eux-mêmes au FMI de signaler son appui à l'égard de leurs politiques et de les évaluer régulièrement. L'ISPE témoigne du soutien du FMI à l'endroit des politiques d'un pays membre, ce qui aide à orienter les décisions des créanciers privés, des créanciers et bailleurs de fonds publics et du grand public. Le Canada a fermement appuyé le développement de cet instrument, qui a été lancé à la fin de 2005. En date de 2008, le Cap-Vert, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, le Sénégal et la Tanzanie en avaient bénéficié.



Tableau 3

Mécanismes de financement du FMI

Mécanismes de financement (année d'adoption)	Objet	Conditions
Tranches de crédit et mécanisme élargi de crédit		
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des problèmes de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures permettant de penser que les problèmes de balance des paiements du pays membre seront réglés dans un délai raisonnable.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à long terme à l'appui des réformes structurelles de pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements de longue durée.	Exécuter un programme de 3 ans prévoyant des réformes structurelles et un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les 12 mois suivants.
Mécanismes spéciaux		
Facilité de réserve supplémentaire (1997)	Aide à court terme aux pays ayant des problèmes de balance des paiements causés par une crise de confiance du marché.	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi, avec mise en place du programme correspondant et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance du marché. Même si les sommes fournies peuvent être plus élevées qu'aux termes d'un accord de confirmation courant, on impose une pénalité d'intérêt pour encourager le remboursement accéléré.
Facilité de financement compensatoire (1963)	Aide à moyen terme aux pays aux prises avec une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou une hausse excessive de leurs importations de céréales.	Disponible uniquement lorsque la baisse/hausse excessive est largement indépendante de la volonté des autorités et que le pays bénéficie d'un accord assorti d'une conditionnalité applicable aux tranches de crédit supérieures, ou lorsque la balance des paiements (abstraction faite de la baisse/hausse) est satisfaisante.
Aide d'urgence (catastrophes naturelles [1962] et pays sortant d'un conflit [1995])	Aide aux pays ayant des problèmes de balance des paiements dus à des catastrophes naturelles ou aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	L'aide est assortie de conditions minimales; le pays doit faire des efforts raisonnables pour venir à bout des problèmes de balance des paiements et mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord portant sur des tranches de crédit supérieures ou d'un accord en vertu de la FRPC.
Facilité de liquidité à court terme (2008)	Octroi immédiat d'une aide financière importante à court terme pour aider les pays qui disposent de politiques solides et de bons antécédents à composer avec des problèmes de liquidités temporaires sur les marchés de capitaux.	Le financement n'est pas accordé selon la démarche graduelle standard ni selon les conditions de prêt que prévoient les mécanismes plus traditionnels du FMI; par contre, l'emprunteur doit certifier qu'il entend maintenir des politiques macroéconomiques rigoureuses.



Tableau 3

Mécanismes de financement du FMI (suite)

Mécanismes de financement (année d'adoption)	Objet	Conditions
Facilités en faveur des pays membres à faible revenu		
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (1999)	Aide à long terme aux pays qui ont des problèmes de balance des paiements profondément enracinés et structurels; son but est d'assurer une croissance durable qui réduira la pauvreté.	Adopter un programme FRPC de 3 ans, reposant sur un DSRP préparé par le pays suivant un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques et structurelles ainsi que des initiatives de lutte contre la pauvreté.
Facilité de protection contre les chocs exogènes (2006)	Aide à court terme pour répondre à un besoin temporaire lié à la balance des paiements et occasionné par un choc exogène (p. ex., flambée des prix de l'énergie).	Adopter un programme de 1-2 ans comportant des mesures macroéconomiques pour que le pays s'ajuste au choc, et des réformes structurelles jugées importantes pour réaliser cet ajustement ou atténuer l'impact de chocs futurs.

Source : www.imf.org

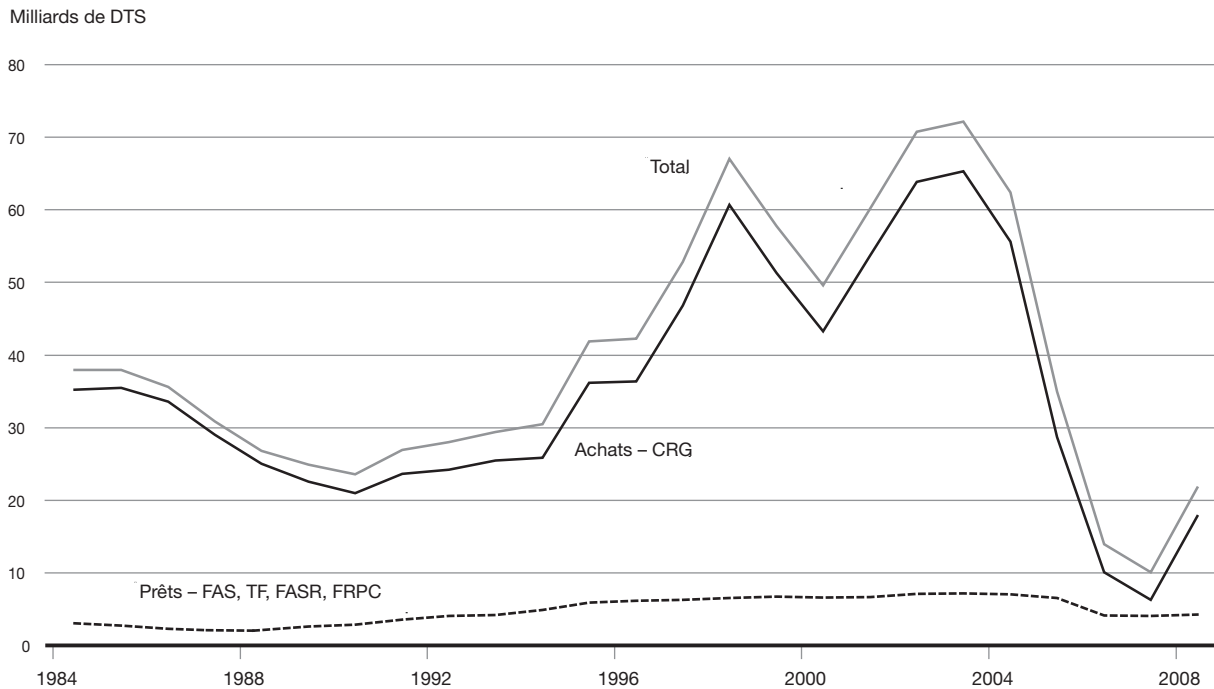
Activités de prêt du FMI en 2008

La conjoncture économique et financière mondiale relativement bonne des dernières années a donné lieu à une réduction marquée de la demande d'emprunts auprès du FMI. Toutefois, le fort resserrement du crédit et la crise financière d'envergure planétaire observés surtout dans la seconde moitié de 2008 ont fait bondir cette demande (graphique 1). Beaucoup de pays en développement et d'économies de marché émergentes, surtout d'Europe de l'Est, avaient profité au cours des dernières années d'un afflux massif de capitaux étrangers qui a financé d'importants déficits du compte courant; or, ces flux ont grandement diminué ou se sont inversés, créant par le fait même d'importants besoins financiers au titre de la balance des paiements. Les prêts consentis, en vertu d'accords de confirmation, à la Hongrie (10,5 milliards de DTS) et à l'Ukraine (11,0 milliards de DTS) sont les plus importants que le FMI a accordés depuis le prêt de 12,8 milliards de DTS à la Turquie en 2002 (graphique 2).



Graphique 1

Encours des prêts du FMI à l'ensemble des pays membres, 1984-2008



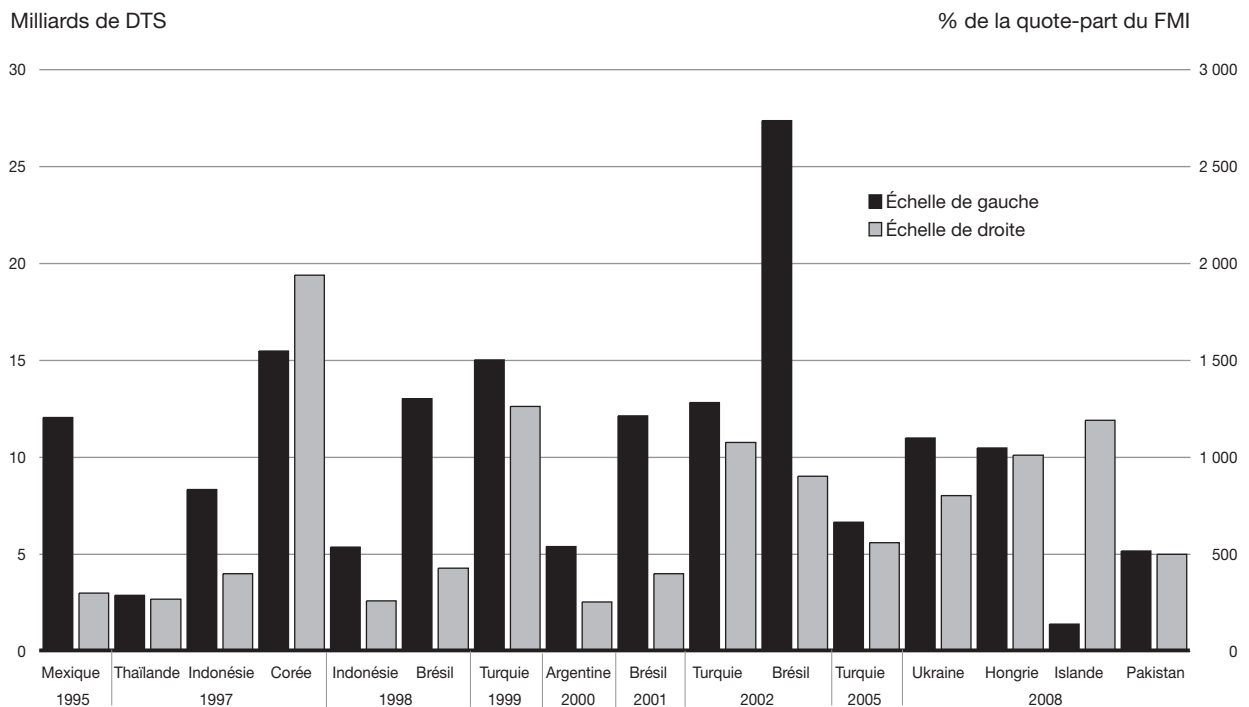
Nota - CRG = Compte des ressources générales, FAS = Facilité d'ajustement structurel, TF = Transfert de fonds, FASR = Facilité d'ajustement structurel renforcée, FRPC = Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.
 Source : www.imf.org/external/fin.htm

L'accroissement des activités de prêt du FMI en 2008 tient notamment aux éléments suivants :

- La Géorgie, le Honduras, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, le Pakistan, les Seychelles et l'Ukraine ont obtenu des prêts aux termes d'accords de confirmation, alors que la République kirghize, le Malawi et le Sénégal ont obtenu des prêts en vertu de la FPCE. Le montant global de ces prêts dépasse 30,3 milliards de DTS.
- Au chapitre des prêts consentis à des conditions de faveur, le Conseil d'administration a approuvé neuf nouveaux accords totalisant 499,9 millions de DTS en 2008 dans le cadre de la FRPC. Ces nouveaux accords visent l'Arménie, le Burundi, la République du Congo, le Djibouti, le Libéria, le Mali, le Niger, le Togo et la Zambie.



Graphique 2
Prêts importants approuvés par le FMI, 1995-2008



Nota – Les accords de prêt englobent l'ensemble du crédit accordé, y compris dans les cas où les accords ont été prolongés par rapport à leur durée prévue au départ. Précisons également que les montants indiqués correspondent à la valeur totale du crédit accordé; on n'a pas toujours tiré la totalité des fonds consentis.

Source : www.imf.org/external/fin.htm

Évaluations du BIE en 2008

En 2008, le BIE a terminé un rapport d'évaluation sur un sujet qui est important pour le Canada et crucial au fonctionnement du Fonds : la gouvernance organisationnelle. Bien qu'elle ait été de nature rétrospective, cette évaluation a donné une analyse riche d'enseignements et a permis de formuler des recommandations judicieuses en vue d'améliorer les activités du FMI.

Dans ce rapport, intitulé *La gouvernance du FMI : Évaluation*⁸, le BIE examine l'efficacité, l'efficience, la responsabilisation et la participation aux mécanismes de gouvernance du FMI. Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada et la Banque du Canada ont joué des rôles de premier plan afin de promouvoir l'adoption d'améliorations à la gouvernance, en transmettant des messages au Conseil d'administration et en soulevant cette question avec le personnel du Fonds et le BIE, de même que sur des tribunes publiques. Le gouverneur précédent de la Banque du Canada, M. David Dodge, avait aussi traité de cette question dans ses discours, et la Banque a mené des recherches et des activités de conscientisation à ce propos. Dans l'ensemble, le rapport indique que l'efficacité a été le point fort de la gouvernance du FMI, mais que les points faibles se situent au niveau de la responsabilisation et de la représentation. Les principales conclusions sont les suivantes :

- On n'a pas défini assez clairement les rôles respectifs des différents organes de gouvernance, en particulier entre le Conseil d'administration et la direction.

⁸ www.ieo-imf.org/eval/complete/eval_05212008.html.



- Le Fonds doit pouvoir compter sur une participation ministérielle plus systématique, et le CMFI ne dispose pas d'un mandat pour établir des orientations stratégiques.
- L'efficacité du Conseil est limitée par la trop grande importance accordée aux fonctions de direction par rapport aux fonctions de supervision.

Voici certaines des recommandations formulées dans le rapport :

- Clarifier les rôles et les responsabilités de chacun des organes de gouvernance, de manière à réduire les chevauchements et à combler les vides éventuels.
- Établir le conseil de ministres que prévoient les statuts du FMI à titre d'organe décisionnel ultime de l'institution.
- Réorienter les activités du Conseil d'administration dans le sens d'un rôle de supervision plutôt que de se cantonner aux fonctions de direction courante.
- Établir un cadre de reddition de comptes concernant les résultats obtenus par la direction.

Pour améliorer son efficacité dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, le FMI doit adopter une approche cohérente et systématique en matière de réforme de la gouvernance. Le Canada appuie les constatations du rapport au sujet des lacunes (par exemple, au chapitre de la responsabilisation) et des ambiguïtés (notamment en ce qui touche les rôles et les responsabilités) de la structure de gouvernance du Fonds. Le gouvernement est entre autres d'accord avec l'élaboration d'un cadre de responsabilisation de la direction, et il s'efforce de promouvoir la prise de mesures pour revivifier le CMFI. Selon le Canada, le Conseil doit aussi être renforcé; il conviendrait à cet égard de mettre davantage l'accent sur les enjeux stratégiques et la mise en œuvre de politiques à l'intérieur de l'institution. Le Canada a appuyé avec vigueur le rapport du BIE, et il a appelé le Conseil d'administration à faire un suivi systémique des nombreux points soulevés. En raison des pressions exercées en ce sens par le Canada et d'autres membres partageant son point de vue, un comité mixte de la direction et du Conseil d'administration est en voie de formation afin de donner suite aux enjeux entourant la gouvernance du FMI, entre autres le rôle du Conseil d'administration. Le gouvernement continuera de faire des pressions afin que des progrès soient accomplis, conformément au principe voulant qu'une gouvernance organisationnelle saine soit essentielle à l'efficacité, à la responsabilisation et à la représentativité de l'institution.

Le Canada et le FMI

En sa qualité de l'un des 185 pays membres du FMI, le Canada remplit un rôle important au chapitre de la collaboration étroite avec ses partenaires internationaux afin de veiller à ce que le Fonds dispose des outils dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale. Une économie mondiale solide contribue à la création d'emplois pour les Canadiens, accroît la stabilité des prix des biens et des services, et rehausse notre niveau de vie. La participation du Canada aux travaux du FMI favorise la coopération internationale, la croissance économique viable et l'amélioration du niveau de vie des citoyens de toute la planète.

Conséquence de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international, le Canada détient une part appréciable des droits de vote au FMI (tableau 4). Autre conséquence, le Canada a toujours siégé au Conseil d'administration, lequel compte cinq administrateurs représentant des pays membres désignés et 19 administrateurs représentant des pays ou groupes de pays élus. Le groupe de pays représenté par l'administrateur canadien comprend



l'Irlande et les pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. Même si le Canada ne détient que 2,89 % des voix au FMI, l'administrateur qui le représente exerce les droits de vote de tous les membres de son groupe de pays, soit au total 3,64 % des voix. Lorsqu'une décision est votée, l'administrateur d'un groupe de pays doit se prononcer au nom de l'ensemble des membres qu'il représente.

Tableau 4

Parts des voix des 12 plus importants membres du FMI

Pays	Pourcentage des voix
États-Unis	16,77
Japon	6,02
Allemagne	5,88
Royaume-Uni	4,86
France	4,86
Chine	3,66
Italie	3,19
Arabie saoudite	3,16
Canada	2,89
Russie	2,69
Pays-Bas	2,34
Belgique	2,09

**Bureau de l'administrateur du FMI pour le Canada,
l'Irlande et les Caraïbes**

Administrateur	Michael Horgan (Canada)
Administrateur suppléant	Stephen O'Sullivan (Irlande)
Conseiller principal	Glenn Purves (Canada)
Conseillère principale	Murna Morgan (Jamaïque)
Conseiller principal	Pierre St-Amant (Canada)
Conseiller	Shawn Ladd (Canada)
Conseiller	Peter McGoldrick (Irlande)
Adjointe administrative	Catherine Byrne (Irlande)
Adjointe administrative	Basia Manitius (Canada)
Téléphone/télécopieur	202-623-7778 / 202-623-4712
Adresse	11-112, 700-19th Street NW Washington, DC 20431, USA



Bilan des votes du Canada en 2008

Puisque la grande majorité des décisions du FMI sont le fruit d'un consensus, il est rare que les gouverneurs ou le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant que celles-ci soient soumises au Conseil d'administration (grâce à des discussions officieuses avec le personnel et la direction) ou d'exercer une influence sur les autres membres du Conseil avant ou pendant les débats de celui-ci. La position du Canada au sujet des trois résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs en 2008 est présentée ci-après. En outre, l'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes s'est abstenu de voter à une reprise en 2008.

Bilan des votes du gouverneur canadien en 2008

- En avril 2008, le gouverneur canadien a appuyé les réformes historiques des quotes-parts et de la représentation ainsi que les modifications apportées aux statuts du FMI pour mettre en place un nouveau modèle de revenus. Le Canada a joué un rôle central dans le cadre des efforts de réforme du FMI, et il appuie avec vigueur ces accords visant à accroître la légitimité et la crédibilité du FMI.
- En juillet 2008, le gouverneur canadien s'est abstenu de voter relativement à une hausse proposée de la rémunération des administrateurs du FMI, étant donné le point de vue du Canada au sujet de la nécessité pour le FMI de contrôler encore plus ses dépenses.
- En septembre 2008, le gouverneur canadien a approuvé une modification de la politique relative au remboursement des frais des gouverneurs lors de leur participation aux assemblées annuelles. Cette modification visait à réduire les dépenses du Fonds dans le cadre des réformes budgétaires approuvées plus tôt dans l'année. Le Canada n'a jamais demandé de remboursement des dépenses engagées aux fins de participer aux assemblées annuelles.

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2008

(oppositions ou abstentions seulement)

- En janvier 2008, l'administrateur représentant le Canada au FMI s'est abstenu de voter relativement à certains éléments soumis au vote sur l'achèvement de l'examen final de l'accord de confirmation conclu avec la République dominicaine, en raison de préoccupations relatives à des arriérés de remboursement d'un prêt que l'on avait involontairement omis de signaler au Fonds.

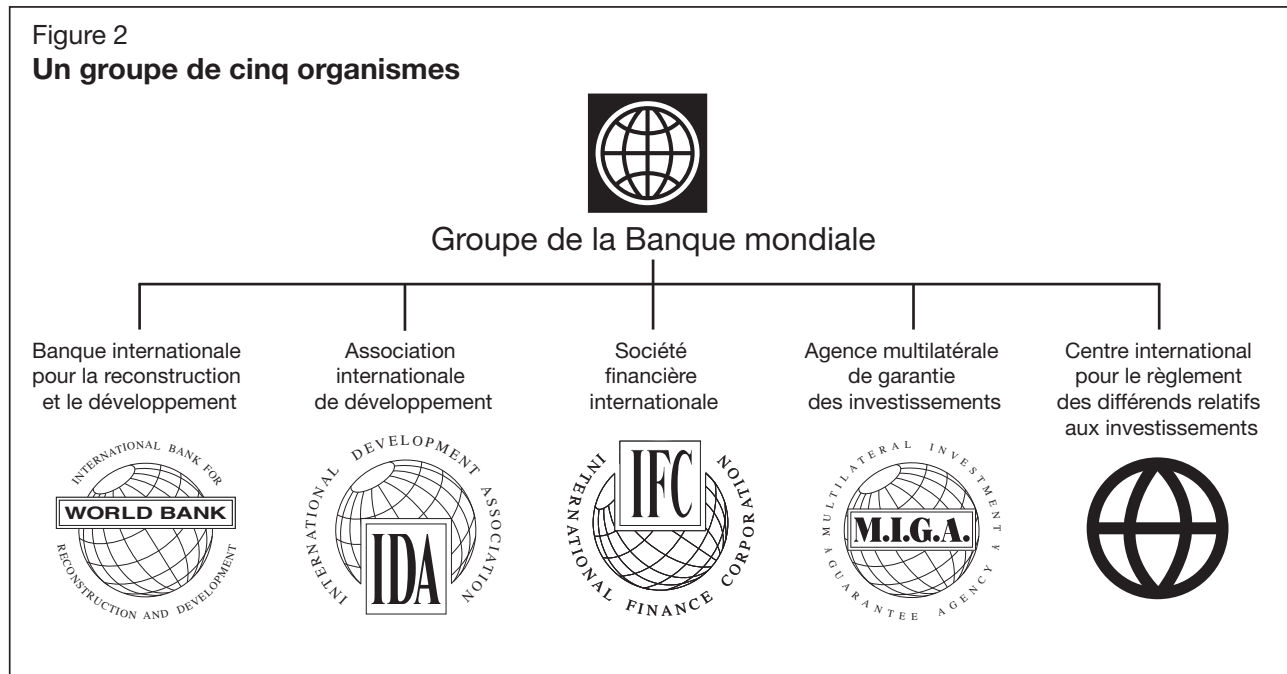


Groupe de la Banque mondiale – Présentation

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Ces institutions sont appelées à jouer des rôles particuliers mais complémentaires pour promouvoir la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Figure 2

Un groupe de cinq organismes



La mission fondamentale du Groupe de la Banque mondiale consiste à réduire la pauvreté dans le monde. Ses travaux sont axés sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui énoncent des cibles concrètes d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Les Objectifs servent de cibles communes et de jalons de mesure des résultats pour la Banque et d'autres donateurs. La Banque concentre ses activités sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance durable. Grâce à la prestation de services de santé et d'éducation et de services sociaux, elle tente également de donner aux moins nantis des moyens de participer au développement.



Les Objectifs du Millénaire pour le développement

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer l'éducation primaire pour tous.
- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
- Améliorer la santé maternelle.
- Réduire la mortalité infantile.
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
- Assurer un environnement durable.
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Dans l'usage courant, la BIRD et l'IDA sont souvent désignées collectivement « Banque mondiale ». Leurs activités sont axées sur le financement et le soutien de projets de développement qui aident à réduire la pauvreté. L'éducation, la santé, l'infrastructure, l'environnement et l'agriculture sont autant de secteurs qui bénéficient de l'aide financière de la BIRD et de l'IDA. De leur côté, la SFI et l'AMGI appuient l'investissement privé dans les pays en développement.

Organismes du Groupe de la Banque mondiale⁹

BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Coup d'œil sur la BIRD

- Fondation : 1944
- Nombre de membres : 185
- Mission : Soulagement général de la pauvreté
- Clients : Pays à revenu moyen, et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, services consultatifs, services d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 13,5 G\$US (2008)

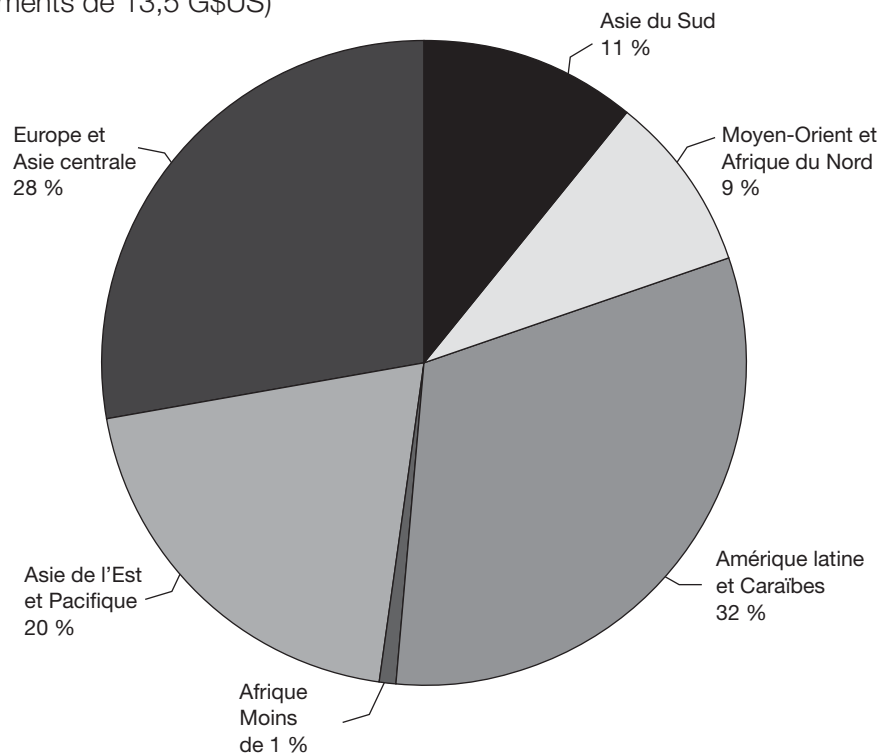
⁹ Les chiffres et les activités dont il est question dans cette section ont trait à l'exercice 2008 de la Banque mondiale (du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008).



Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et son principal organisme prêteur. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen ainsi qu'aux pays à faible revenu solvables où le revenu par habitant est inférieur à 17 \$US par jour.

La BIRD se procure la plus grande partie de ses fonds sur les marchés financiers mondiaux grâce à la vente d'obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ses pays clients pourraient eux-mêmes obtenir. La BIRD est en mesure d'obtenir des fonds à des taux intéressants puisque ses instruments d'emprunt sont adossés aux capitaux engagés par ses pays membres.

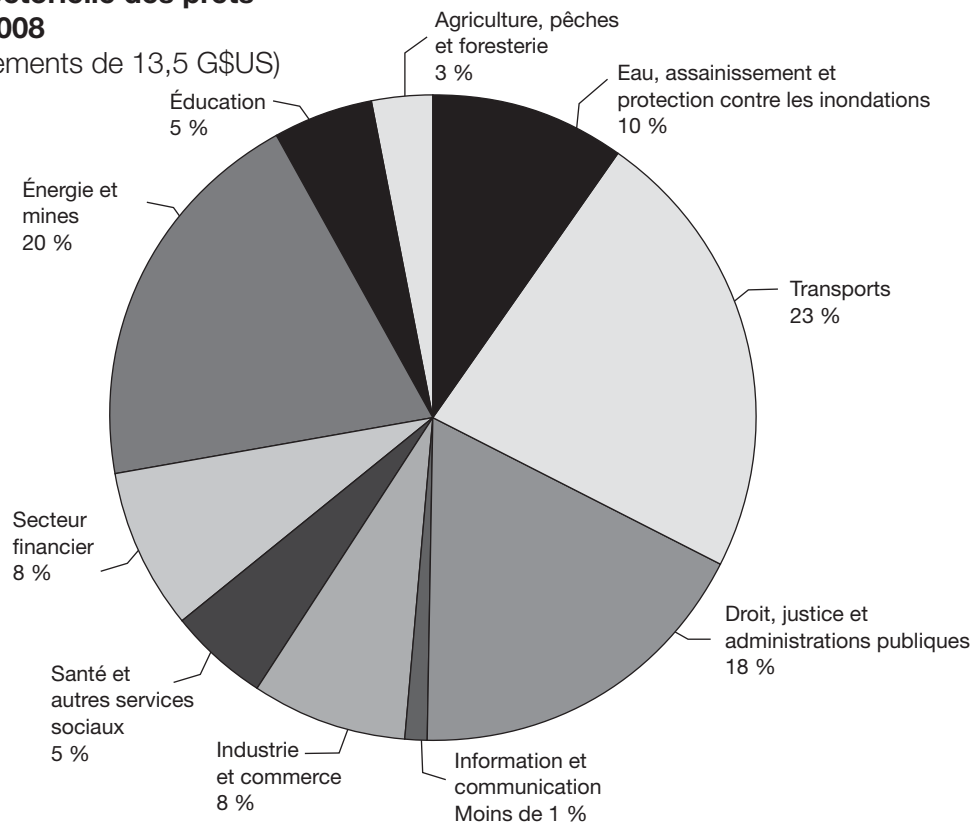
Graphique 3
Ventilation régionale des prêts de la BIRD, 2008
(% des engagements de 13,5 G\$US)





Graphique 4
**Ventilation sectorielle des prêts
 de la BIRD, 2008**

(% des engagements de 13,5 G\$US)



La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. En 2008, elle a recueilli 19 G\$US sur les marchés de capitaux mondiaux et a affecté 13,5 G\$US à 99 projets dans des pays en développement.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes reçoit la majeure partie du financement de la BIRD (32 % en 2008); vient ensuite la région de l'Europe et de l'Asie centrale. Environ 53 % des prêts consentis par la BIRD en 2008 étaient reliés aux infrastructures (transports; énergie et mines; eau, assainissement et protection contre les inondations).

IDA – Association internationale de développement

Coup d'œil sur l'IDA

- Fondation : 1960
- Nombre de membres : 168
- Mission : Soulagement général de la pauvreté
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts sans intérêt, subventions, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 11,2 G\$US (2008)

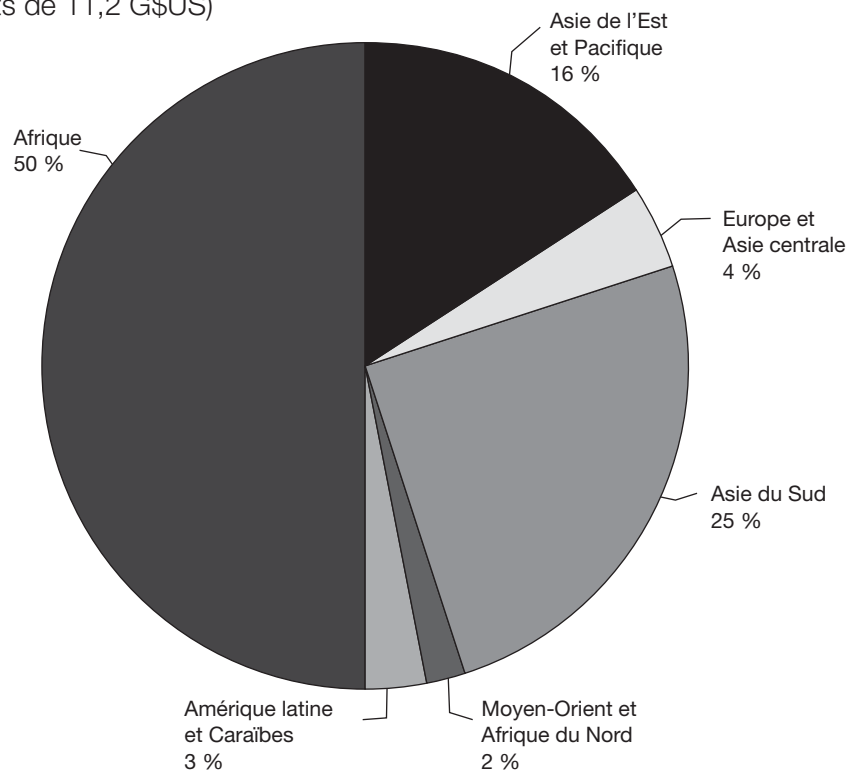


Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter les capitaux dont ils avaient besoin aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA afin d'accorder des prêts sans intérêt aux pays très pauvres. Les prêts consentis par l'IDA représentent maintenant environ le tiers du soutien accordé par le Groupe de la Banque mondiale; ils visent les pays où le revenu par habitant est inférieur à 3 \$US par jour. L'IDA offre des subventions et des prêts sans intérêt amortis sur 35 ou 40 ans; elle constitue pour ces pays le principal bailleur de fonds à l'appui du développement.

Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des donateurs, les transferts annuels prélevés sur le revenu net de la BIRD et de la SFI, et les ressources internes de l'IDA (c'est-à-dire les remboursements au titre du principal des prêts). Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA, et les ressources de cette dernière sont reconstituées tous les trois ans afin de recueillir de nouveaux engagements de la part des donateurs pour la période suivante.

Au cours de l'exercice 2008, la plus grande part des ressources de l'IDA a été consacrée à l'Afrique, qui a reçu 5,7 G\$US au total, soit la moitié des engagements de l'institution. L'Asie du Sud a également reçu une large part des nouveaux engagements de l'IDA (2,8 G\$US). À l'échelle des pays, le Vietnam et l'Inde ont été les deux principaux bénéficiaires. Au niveau des secteurs, le financement de l'IDA a été consacré principalement aux administrations publiques, aux infrastructures, à la santé, à l'éducation et à l'agriculture.

Graphique 5
Ventilation régionale des prêts de l'IDA, 2008
(% des engagements de 11,2 G\$US)

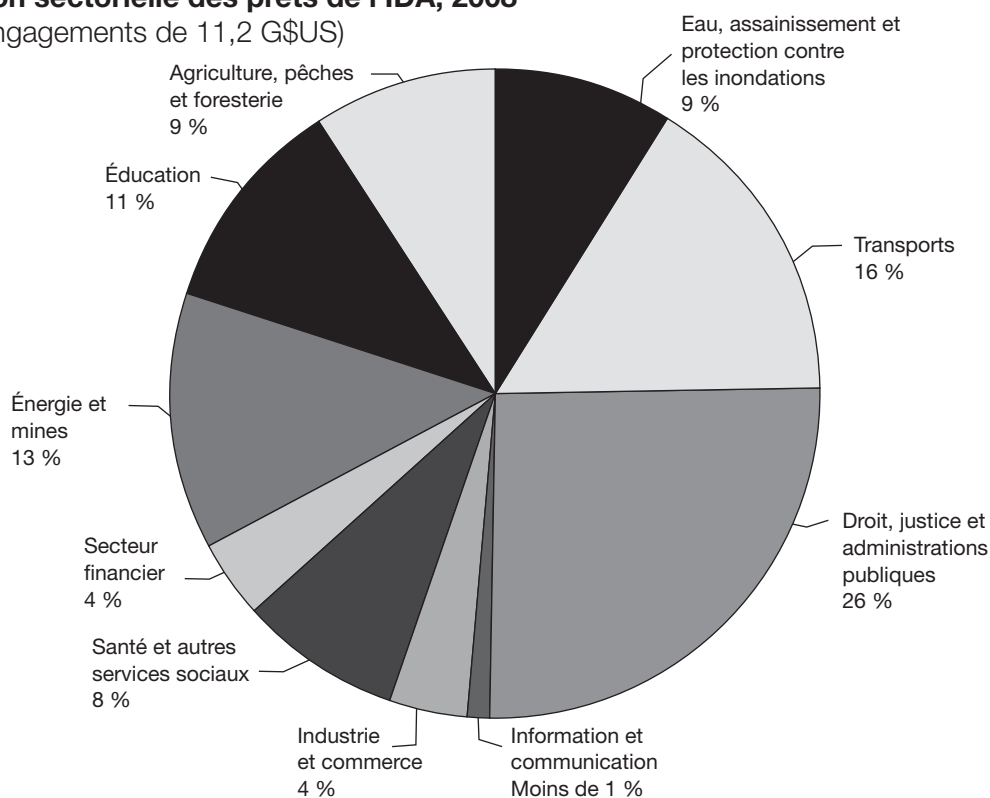




Graphique 6

Ventilation sectorielle des prêts de l'IDA, 2008

(% des engagements de 11,2 G\$US)

**Appuyer les priorités des pays en développement**

L'efficacité des programmes de développement est optimale lorsqu'il existe un véritable sentiment d'appartenance à leur endroit dans le pays visé et que celui-ci participe de près à leur conception et à leur exécution.

Au cours de la dernière décennie, la Banque mondiale a fait des progrès en vue de faire porter son soutien sur les priorités de développement des pays emprunteurs. Dans un premier temps, les emprunteurs auprès de l'IDA exposent leur vision du développement de leur pays dans un document appelé stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Cette DSRP décrit les politiques et les programmes que le pays envisage de mettre en place pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté, de même que les besoins de financement externe connexes. Elle est préparée dans le cadre d'un processus comportant la participation de la société civile et de partenaires du développement.

Utilisant le DSRP comme point de départ, la Banque mondiale travaille avec le pays en cause et d'autres parties prenantes afin de mettre au point une stratégie d'aide-pays (SAP). La SAP établit les principaux domaines où l'aide du Groupe de la Banque mondiale peut avoir le plus d'impact sur la réduction de la pauvreté et met de l'avant un programme adapté de soutien par le Groupe indiquant l'ampleur et la nature de l'aide financière, de l'assistance technique et des conseils.

Le Canada approuve fortement les efforts déployés par la Banque pour faire progresser le modèle du développement mis en œuvre par les pays. Il l'encourage à continuer d'aider les pays clients à se doter des capacités institutionnelles requises pour être en mesure de définir et d'exécuter des stratégies nationales, et également à promouvoir une approche dans laquelle toutes les parties prenantes participent véritablement à l'élaboration des DSRP.



SFI – Société financière internationale

Coup d'œil sur la SFI

- Fondation : 1956
- Nombre de membres : 179
- Mission : Promouvoir l'investissement privé
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux privés est restreint
- Outils : Prêts assortis de conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources, prestation de conseils
- Taille : Nouveaux engagements de 11,4 G\$US (2008)

La SFI travaille avec le secteur privé dans les pays en développement afin de soulager la pauvreté et d'encourager une croissance économique viable. Elle contribue au financement de projets du secteur privé, aide à mobiliser des capitaux sur les marchés financiers internationaux et fournit des conseils ainsi que de l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. Conformément à son mandat, la SFI n'accorde son soutien financier que s'il est impossible de recourir à d'autres sources de capitaux privés à des conditions raisonnables. La SFI est aujourd'hui la principale source multilatérale de prêts et de participations au capital pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.

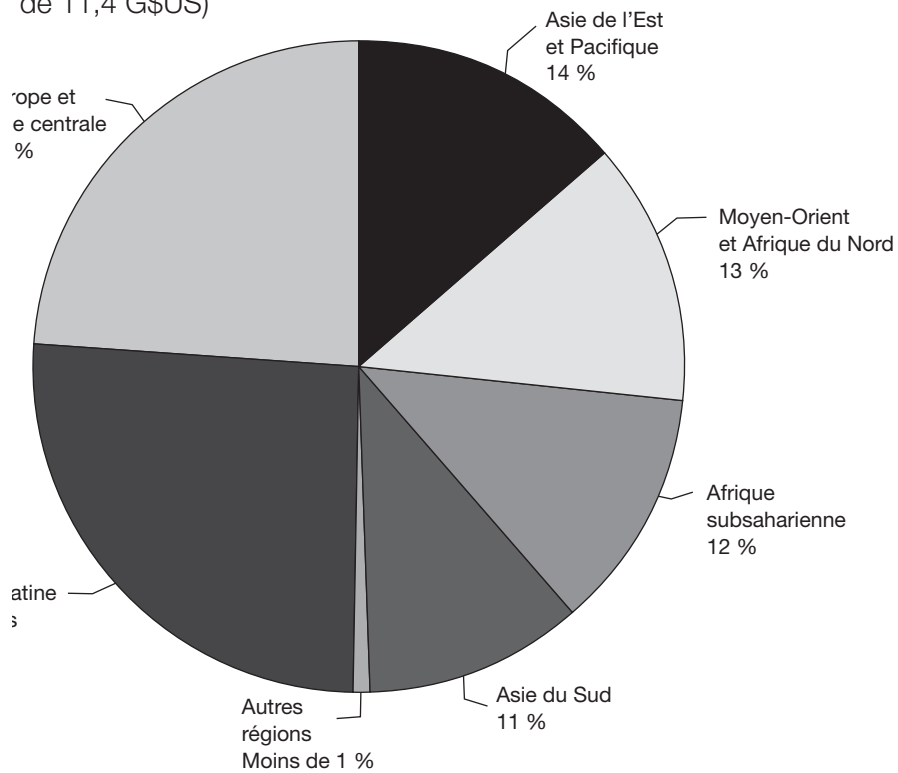
Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, disposant d'un capital-actions, d'une équipe de direction et d'effectifs propres, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et elle mène ses activités en coordination avec ces dernières.

En 2008, les engagements de la SFI au titre de nouveaux investissements ont totalisé 11,4 G\$US. Le portefeuille de la SFI a crû de 28 % par rapport à l'année précédente, passant de 25,4 G\$US à 32,4 G\$US. Les nouveaux engagements dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique ont augmenté de 73 % pour passer à 1,6 G\$US, ceux destinés à l'Amérique latine et aux Caraïbes ont progressé de 65 % (à 2,9 G\$US), tandis que les nouveaux engagements pour l'Europe et l'Asie centrale ont augmenté de 50 % (à 2,7 G\$US). Par contre, la hausse a été minime dans le cas des trois régions ayant bénéficié de la plus grande partie des nouveaux engagements l'an dernier. Ainsi, dans le cas du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les nouveaux engagements ont augmenté de 18 % pour s'établir à 1,4 G\$US; le même taux de croissance a été enregistré pour l'Asie du Sud, qui a reçu 1,3 G\$US. Enfin, le montant des nouveaux engagements destinés à l'Afrique subsaharienne est demeuré le même (1,4 G\$US).



Repartition des nouveaux investissements de la SFI, 2008

(de 11,4 G\$US)

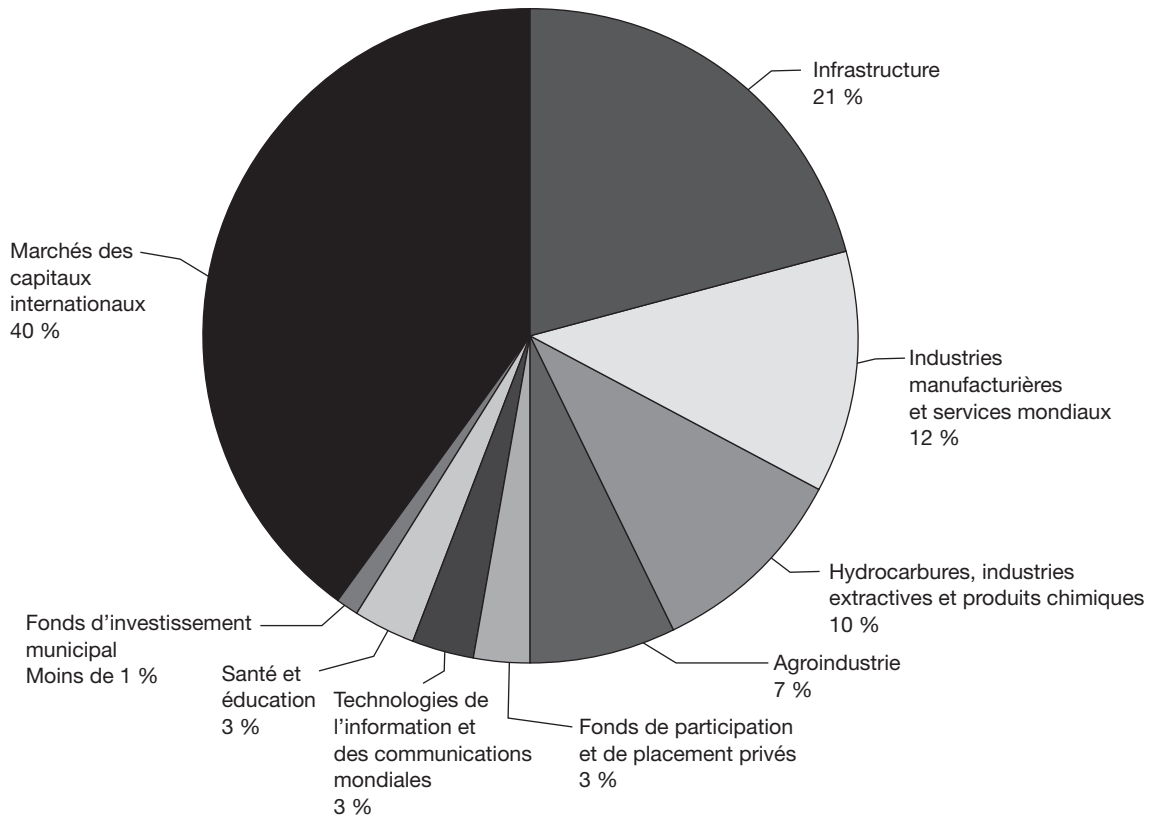




Graphique 8

Ventilation sectorielle des nouveaux investissements de la SFI, 2008

(% des engagements de 11,4 G\$US)



AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements

Coup d'œil sur l'AMGI

- Fondation : 1988
- Nombre de membres : 173
- Mission : Promouvoir l'investissement direct étranger dans les pays en développement
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, conseils, services juridiques
- Taille : Nouvelles garanties de risque de 2,1 G\$US (2008)



L'AMGI favorise l'investissement étranger du secteur privé dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les possibilités d'investissement, et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

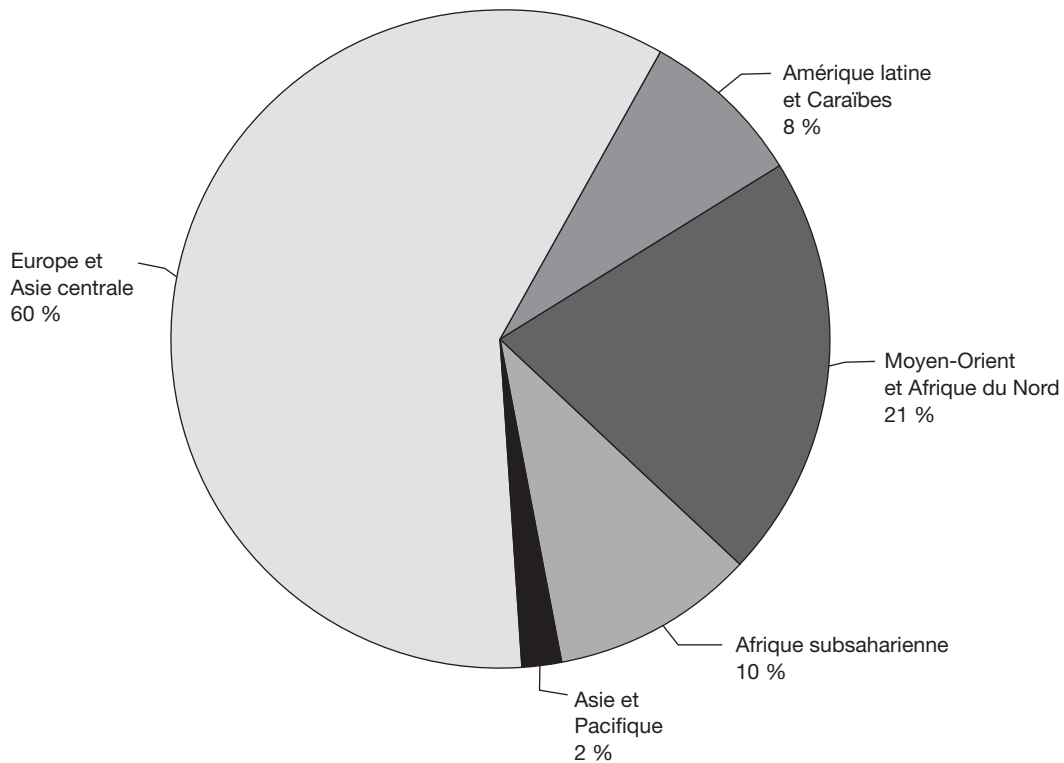
En 2008, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a totalisé 2,1 G\$US. Il s'agit d'une quatrième année de suite où la valeur de ces garanties connaît une progression régulière.

Les nouvelles garanties émises comprennent 690 M\$US pour des projets dans des pays admissibles au soutien de l'IDA ainsi que 99 M\$US à l'appui de projets dans des pays touchés par des conflits.

Graphique 9

Ventilation régionale des garanties de risque émises par l'AMGI, 2008

(% des garanties de 2,1 G\$US)

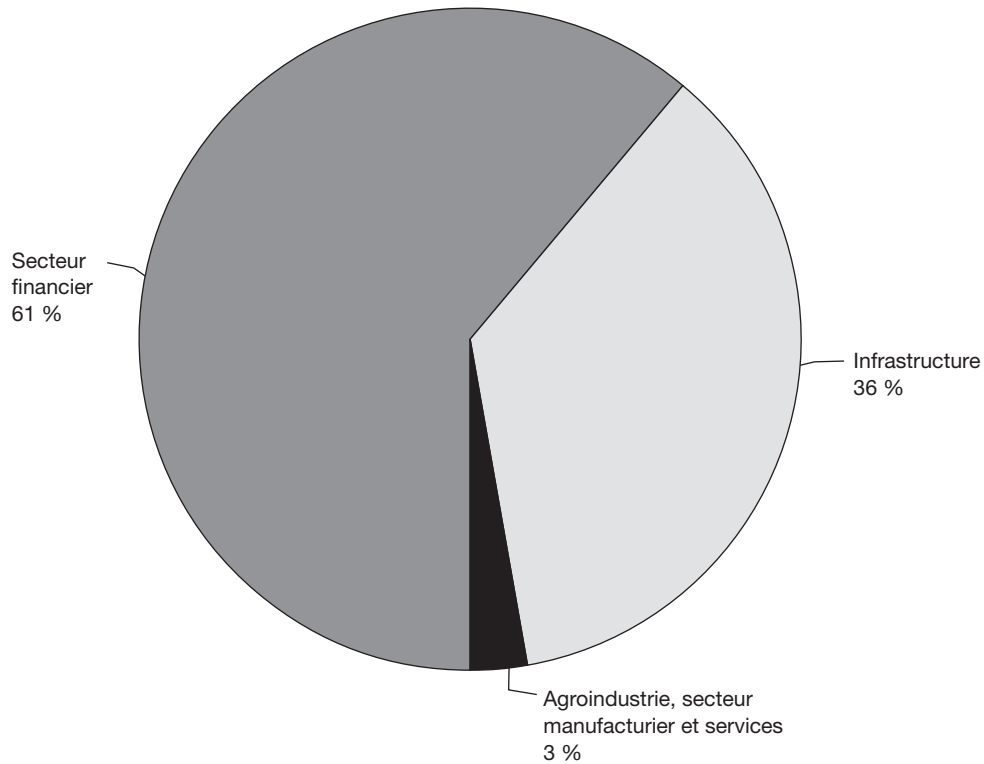




Graphique 10

Ventilation sectorielle des garanties de risque émises par l'AMGI, 2008

(% des garanties de 2,1 G\$US)



CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Coup d'œil sur le CIRDI

- Fondation : 1966
- Nombre de membres : 143
- Mission : Régler les différends relatifs aux investissements

Le CIRDI offre des mécanismes de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les investisseurs du secteur privé et les pays membres. Le Canada n'est pas membre du CIRDI à l'heure actuelle; toutefois, en 2008, le parlement canadien a adopté la *Loi de mise en œuvre de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États* (projet de loi C-9), qui a reçu la sanction royale. Cette loi entrera en vigueur à la date que fixera le gouverneur en conseil par décret. L'adhésion du Canada au CIRDI procurerait aux investisseurs canadiens un mécanisme supplémentaire de règlement par arbitrage international des différends relatifs aux investissements.



Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale dispose à l'interne de plusieurs organismes qui veillent à ce que ses activités soient efficaces, soient menées de façon intégrée et viennent en aide aux personnes vulnérables et désavantagées dans les pays en développement.

Groupe d'évaluation indépendante (GEI)

Le GEI est un organisme autonome faisant partie du Groupe de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Le GEI évalue l'impact des programmes de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI sur le développement. Il a pour but d'évaluer objectivement le travail de ces organismes, de rendre compte au chapitre de la réalisation des objectifs de la Banque et de veiller à ce que cette dernière tire des leçons de ses expériences. En 2008, le GEI a évalué neuf projets de la Banque ainsi qu'un pays, deux secteurs et quatre entreprises. Les rapports pertinents sont disponibles à l'adresse suivante : www.banquemondiale.org/ieg.

Groupe d'assurance de la qualité (GAQ)

Le GAQ vise avant tout à renforcer la reddition de comptes interne au sein de la Banque en fournissant au personnel une rétroaction crédible et rapide sur le rendement opérationnel, et en cernant les questions systémiques qui influent sur ce rendement. Il définit les compétences et les ressources nécessaires pour garantir un travail de haute qualité, et il tire parti des leçons apprises pour appuyer la formation du personnel. Sa page d'accueil se trouve à l'adresse suivante : web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/QAG/0,,pagePK:109619~theSitePK:109609,00.html.

Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO)

Le Bureau du CAO s'est engagé à accroître la viabilité des projets de la SFI et de l'AMGI ainsi que leur incidence sur le développement en donnant suite, rapidement et efficacement, aux plaintes des collectivités touchées. Il aide aussi la SFI et l'AMGI à augmenter les retombées sociales et environnementales de leurs activités et à favoriser un degré de responsabilisation élevé. Le CAO a reçu 99 plaintes depuis 2000, dont 19 en 2008. Le rapport annuel du CAO peut être consulté à l'adresse suivante : www.cao-ombudsman.org/html-english/documents/CAOAnnualReport2008_English.pdf.

Panel d'inspection

Le Panel d'inspection a pour but premier de donner suite aux préoccupations des personnes susceptibles d'être touchées par les projets de la BIRD et de l'IDA, et de veiller à ce que la Banque mondiale respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de conception, de préparation et d'exécution des projets. Le Conseil d'administration établit la composition du Panel, et ce dernier lui rend compte directement. En 2008, le Panel a terminé deux enquêtes et a reçu six nouvelles demandes d'inspection. On trouvera son rapport annuel à l'adresse suivante : siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/Insp_Panel_2008Final-LowRes.pdf.



Service de déontologie institutionnelle (INT)

L'INT enquête sur les allégations de fraude et de corruption touchant les opérations du Groupe de la Banque mondiale, de même que sur les allégations d'inconduite des employés; il transmet ses conclusions directement au président. L'INT participe aussi aux efforts de prévention visant à protéger les fonds du Groupe et à veiller à ce qu'ils servent aux fins prévues. On trouvera de plus amples renseignements sur le Service de déontologie institutionnelle à l'adresse suivante : go.worldbank.org/IZEK9VGAR0.

Le Canada et le Groupe de la Banque mondiale

La Banque mondiale est régie par ses 185 pays membres. Chacun d'eux détient des actions de la Banque et donc, un pouvoir décisionnel. Par ailleurs, chacun nomme un gouverneur pour le représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance de la Banque. Le ministre des Finances est le gouverneur représentant le Canada.

Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension de membres, le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la détermination du partage du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

Les gouverneurs délèguent la gestion courante à 24 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque situé à Washington, aux États-Unis. Les administrateurs sont nommés pour des mandats de deux ans. En novembre 2006, M. Samy Watson a été élu à ce poste pour représenter le groupe de pays qui comprend, outre le Canada, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. L'administrateur reçoit des conseils des gouvernements du groupe de pays au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration; il tient compte de ces conseils lorsqu'il prend position, en se fondant également sur son propre jugement à titre de dirigeant de la Banque mondiale.

Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

À la Banque, le nombre de voix d'un pays est principalement fonction du nombre d'actions qu'il détient, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres.



Tableau 5

Part des voix des 12 plus importants membres de la Banque mondiale (BIRD)

Pays	Pourcentage des voix
États-Unis	16,38
Japon	7,86
Allemagne	4,49
Royaume-Uni	4,30
France	4,30
Chine ¹	2,78
Canada	2,78
Italie	2,78
Inde	2,78
Russie	2,78
Arabie saoudite	2,78
Pays-Bas	2,21

¹ La Chine dispose d'un nombre de voix légèrement plus élevé que le Canada, l'Italie, l'Inde, la Russie ou l'Arabie saoudite.

Le Canada est le septième actionnaire de la Banque, ayant souscrit la somme de 5,5 G\$US au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et 6,4 G\$US à titre de donateur à l'IDA. Cela lui confère de 2,51 % à 3,39 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque.

Tableau 6

Souscriptions au capital, contributions et part des voix du Canada au 30 juin 2008

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
	(M\$US, sauf indication contraire)			
Souscription au capital	5 403,8	–	81,3	56,5
Montant versé	334,9	6 366,6 ¹	81,3	10,7
Montant exigible à vue	5 068,9	–	–	45,8
Part des souscriptions (%)	2,85	3,60	3,44	2,99
Part des voix (%)	2,78	2,76	3,39	2,50

¹ Correspond à la contribution cumulative du Canada.

Sources : Rapports annuels de 2008 de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI



Personnel du Bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale

Administrateur	Samy Watson (Canada)
Administrateur suppléant	Ishmael Lightbourne (Bahamas)
Conseiller principal	Terry Winsor (Canada)
Conseiller principal	François Pagé (Canada)
Conseiller principal	Donal Cahalane (Irlande)
Conseiller principal	Cal MacWilliam (Canada)
Conseiller	Robert Chiew (Canada)
Conseiller	Carl Oliver (Bahamas)
Conseillère	Anne Donegan (Irlande)
Adjointe administrative	Monique Piette
Adjointe de programme	Monica Morris
Téléphone/télécopieur	202-458-0082/202-477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA

Reconstitutions des ressources de l'IDA

Tous les trois ans, on procède à la reconstitution des ressources financières de l'IDA au moyen des contributions des donateurs. Cet exercice offre au Canada l'occasion d'influer sur les politiques de l'IDA, car cette dernière et ses donateurs discutent alors des orientations stratégiques de l'institution en prévision de la période à venir. Les gouverneurs de chaque pays donateur nomment une personne les représentant au sein de l'IDA lors de ces discussions, qui aboutissent à la prise d'engagements de la part des donateurs en vue de la reconstitution. Le représentant du Canada à l'IDA est M. John Davies, directeur de la Division des finances internationales et du développement au ministère des Finances.

Les avantages de l'adhésion à la Banque mondiale

L'adhésion à la Banque mondiale comporte d'importants avantages pour le Canada :

- la possibilité d'avoir voix au chapitre au sein de la plus importante institution internationale vouée à la réduction de la pauvreté et au développement dans le monde;
- un moyen de contribuer au développement dans les pays émergents et à faible revenu par delà les programmes bilatéraux;
- la possibilité d'œuvrer au sein d'une institution qui partage les mêmes priorités en matière d'efficacité et de résultats, qui est un partenaire important auprès des États fragiles et qui dirige les efforts de la communauté internationale au chapitre de la viabilité de la dette;



- l'occasion de s'y associer dans le cadre de ses travaux de recherche et d'orientation, ce qui enrichit les connaissances canadiennes en matière de développement international;
- l'accès à des débouchés d'affaires pour les entreprises et les particuliers canadiens, par l'entremise du système de passation de marchés transparent et équitable de la Banque;
- l'occasion de tisser des liens plus étroits avec les pays appartenant au même groupe de pays et, notamment, de mieux comprendre leurs priorités en matière de développement mondial ainsi que la situation particulière des Caraïbes en ce qui a trait au développement.

Bilan des votes du Canada en 2008

Le Canada et les autres membres expriment généralement leurs préoccupations et questions au sujet des diverses activités de la Banque avant que celles-ci soient débattues par le Conseil d'administration. Par conséquent, la plupart des décisions du Conseil font habituellement l'objet d'un consensus. Il arrive toutefois que les administrateurs, après consultation des membres de leur groupe, votent contre certains projets ou politiques ou s'abstiennent de voter. En 2008, l'administrateur représentant le Canada a appuyé tous les projets et politiques approuvés par le Conseil d'administration, à l'exception d'un seul cas, qui est décrit ci-après.

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2008

(oppositions ou abstentions seulement)

- En janvier 2008, l'administrateur représentant le Canada à la Banque mondiale s'est abstenu de voter à l'égard de la décision du Conseil d'administration de majorer l'allègement de la dette de la Guinée-Bissau au cours de la période intérimaire prévue par l'IPTE. Malgré le fait que tous les intervenants voulaient appuyer les efforts de réforme de la Guinée-Bissau et ne voulaient pas que ce pays soit incapable de s'acquitter de ses obligations financières envers l'IDA, le Canada et d'autres pays donateurs estimaient que la Guinée-Bissau n'avait pas fait preuve d'un engagement suffisant en matière de saine gouvernance et de programmes macroéconomiques efficaces pour justifier l'accroissement demandé d'allègement de la dette. De plus, la Guinée-Bissau n'avait pas rempli les conditions rattachées aux stratégies pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI; or, il s'agit d'un programme obligatoire dans le cadre de l'IPTE.
- Le Canada considérait que le critère concernant l'IPTE fait en sorte que l'obtention de bons résultats (saines politiques macroéconomiques, saine gouvernance et engagement à réduire la pauvreté) constitue une condition préalable à l'annulation de montants importants au titre de la dette. Le cadre qui sous-tend cette initiative incite fortement les pays à mener des réformes économiques judicieuses, et cette structure doit conserver son efficacité. C'est pourquoi l'administrateur représentant le Canada a approuvé une prorogation d'un an de l'allègement provisoire de la dette, mais pas à hauteur du montant demandé lors des discussions du Conseil; il considérait que ce montant était trop élevé, compte tenu des résultats obtenus par la Guinée-Bissau. Bien que la Guinée-Bissau n'ait contracté aucune dette bilatérale auprès du Canada, nous avons fait valoir que des progrès plus notables étaient possibles, et nous avons dit espérer que ce pays puisse soumettre d'ici un an des preuves plus nettes de sa volonté d'exercer une saine gouvernance et d'assurer la stabilité au niveau macroéconomique.



De même, le Conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. L'encadré qui suit résume les positions adoptées par le Canada concernant les cinq résolutions prises en 2008.

Bilan des votes du gouverneur canadien en 2008

- Le Canada a appuyé la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, l'institution du Groupe de la Banque mondiale qui fournit du financement aux pays les plus pauvres.
- Le Canada a appuyé la demande d'adhésion de la Lituanie à l'IDA.
- Le Canada a également appuyé la demande de la Lettonie qui voulait devenir un pays de la Première partie plutôt que de la Deuxième partie.
- Le Canada s'est abstenu de voter au sujet du transfert de 55 M\$US à même l'excédent de la BIRD pour la reconstitution du fonds fiduciaire pour la bande de Gaza et la Cisjordanie, en raison de la position canadienne en matière juridique et d'affaires étrangères.
- Le Canada a appuyé le transfert de 200 M\$US de l'excédent de la BIRD au fonds fiduciaire d'intervention créé pour faire face à la crise alimentaire.

Contributions financières du Canada en 2008

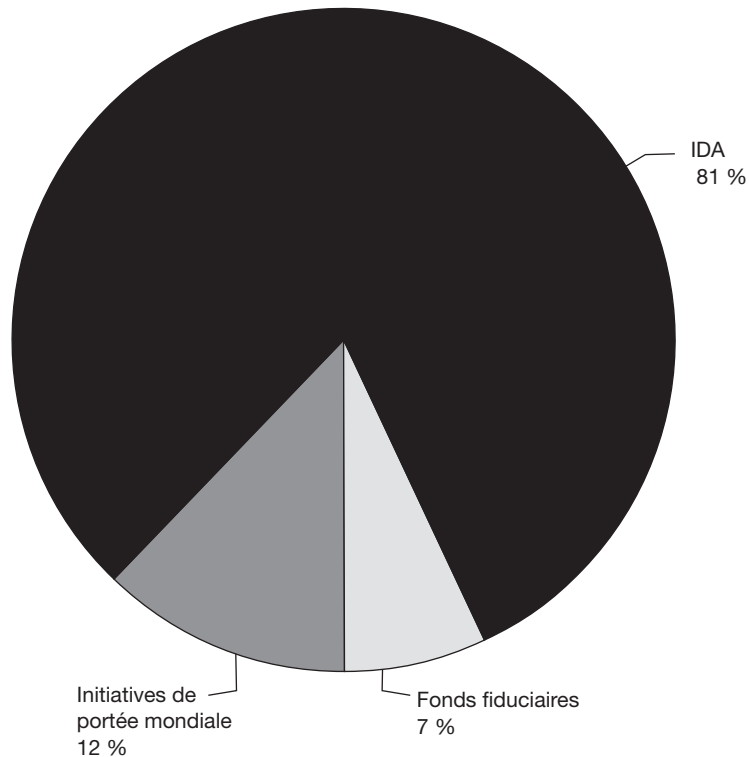
Le Canada est un important donateur au Groupe de la Banque mondiale. En 2008, il a versé les contributions suivantes :

- **IDA :** En janvier 2008, le Canada a effectué son troisième et dernier versement de 318 M\$ promis dans le cadre de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA14). De plus, en février 2008, le Canada a effectué un paiement ponctuel en espèces de 34 M\$ dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources (IDA15). Enfin, en décembre 2008, le Canada a émis son premier billet à vue, d'un montant de 384 M\$, dans le cadre de l'IDA15¹⁰.
- **Fonds fiduciaires à donateurs multiples :** Le Canada participe également aux fonds fiduciaires par lesquels la Banque mondiale gère des fonds pour le compte de donateurs multiples. Les fonds fiduciaires sont constitués afin de mobiliser les ressources des donateurs pour pouvoir donner suite à des priorités clés de développement stratégique de pays particuliers. Du 1^{er} avril au 31 décembre 2008, la contribution du Canada aux fonds fiduciaires de la Banque mondiale s'est élevée à 67 M\$. Les contributions récentes du Canada sont exposées à l'annexe 10.
- **Initiatives de portée mondiale :** La Banque mondiale assure l'administration financière de différentes initiatives d'envergure mondiale, comme le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP), l'Alliance GAVI (*Global Alliance for Vaccines and Immunization*), la Facilité pour l'environnement mondial (FEM), les garanties de marché (GM) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Du 1^{er} avril au 31 décembre 2008, la contribution du Canada à ces initiatives s'est établie à 110 M\$.

¹⁰ Le Canada a effectué un paiement en espèces de 34,3 M\$ pour couvrir sa part des coûts associés au nouveau cadre d'élimination des arriérés dans le contexte de l'IDA15. Le Canada a émis son premier billet à vue dans le cadre de l'IDA15 en décembre 2008, plutôt qu'à la date prévue de janvier 2009, étant donné que la reconstitution des ressources s'est mise en branle plus tôt que prévu et que l'IDA a demandé l'émission anticipée d'un billet, comme l'autorise la résolution relative à la reconstitution. Le billet à vue devrait être encaissé en avril 2009.



Graphique 11
Contributions financières du Canada, 2008
(% des contributions de 913 M\$)



Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (la Loi) est entrée en vigueur le 28 juin 2008. Cette nouvelle loi vise tous les ministères fédéraux qui accordent une aide au développement officielle, dont le ministère des Finances. Sur le plan des activités du Ministère, la Loi s'applique aux opérations du Canada auprès des institutions de Bretton Woods.

La Loi énonce trois conditions qui doivent être remplies pour que l'aide internationale constitue une aide au développement officielle. Cette aide doit :

- contribuer à la réduction de la pauvreté;
- tenir compte des points de vue des pauvres;
- être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi par le ministère des Finances, des consultations ont été tenues sur le Web du 5 au 31 décembre 2008, auprès de la population canadienne, des organismes de la société civile, des administrations publiques et des organismes internationaux pour savoir si, à leur avis, l'aide internationale accordée par le Ministère remplissait les trois conditions énoncées dans la Loi. On demandait également des commentaires sur les moyens d'améliorer le processus de consultations dans l'avenir.



Les observations reçues ont contribué à l'analyse interne menée par le Ministère afin de déterminer l'admissibilité de ses initiatives d'aide à titre d'aide au développement officielle, et il en sera également tenu compte dans le cadre de la préparation du premier rapport annuel sur l'application de la Loi, publié par le ministre de la Coopération internationale et déposé au Parlement à l'automne de 2009. Des commentaires utiles ont été reçus au sujet d'améliorations possibles des consultations (modification du calendrier, amélioration de l'échange de renseignements, appel d'observations lancé à un plus large éventail de parties prenantes, transparence accrue, avis de consultations transmis plus tôt). Le ministère des Finances a communiqué ces commentaires aux ministères partenaires pour appuyer leurs propres consultations relatives à la Loi.

Pour favoriser la transparence, la Loi exige que le ministre des Finances transmette des renseignements sur les engagements du Canada auprès des institutions de Bretton Woods. Cette information paraît dans le rapport *Le Canada au FMI et à la Banque mondiale*. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a sensiblement accru la portée et la profondeur de ce rapport, afin de rehausser la transparence et la communication avec la population canadienne. Désormais, ce rapport expose clairement les priorités du Canada, fait état des progrès accomplis et fournit d'autres renseignements sur les contributions financières du Canada à la Banque mondiale et au FMI.



Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Événements et réalisations en 2008

L'année 2008 a été difficile. Elle a été marquée à l'échelle mondiale par la flambée des prix des aliments et du carburant et une grave crise financière. Les interventions du FMI et du Groupe de la Banque mondiale en réaction à ces crises nous montrent que ces institutions demeurent précieuses pour la communauté internationale; dans l'une et l'autre de ces crises, elles ont rempli un rôle de premier plan pour aider leurs membres à résister aux chocs, grâce à l'aide financière et à des conseils stratégiques, et elles ont aussi constitué une plate-forme à l'appui de mesures internationales collectives. La présente section récapitule les mesures qu'ont prises le FMI et le Groupe de la Banque mondiale, ainsi que le rôle joué par le Canada afin de définir ces interventions.

La crise financière mondiale

La crise financière amorcée en août 2007 s'est nettement intensifiée en septembre 2008, en raison de préoccupations relatives à la solvabilité de nombre d'institutions financières vulnérables à l'affaissement de marchés du logement nationaux ainsi qu'à des actifs financiers opaques et non liquides, qui ont entraîné une série d'effondrements de banques et de sociétés d'assurances.

Pour faire face à cette crise, les gouvernements des quatre coins du globe ont annoncé la prise de mesures exceptionnelles dans le but de rétablir la confiance, d'appuyer des institutions financières cruciales et de restaurer de bonnes conditions sur les marchés de crédit.

Au début d'octobre 2008, le G7 s'est réuni à Washington et a présenté un plan en cinq points comportant des mesures énergiques afin de mettre fin à la crise du crédit. Ce plan a été endossé immédiatement par le CMFI et les pays du G20. À la suite de la réunion du G7, on a annoncé la tenue d'un sommet des dirigeants des grandes économies du globe pour discuter de la crise financière. Le Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale, tenu les 14 et 15 novembre à Washington, réunissait, outre les dirigeants des pays du G20, des représentants des Pays-Bas et de l'Espagne, le directeur général du FMI, le président de la Banque mondiale, le secrétaire général des Nations Unies et le président du Forum sur la stabilité financière.

Le Canada a joué un rôle d'avant-plan à ce sommet, où il a présenté un plan en cinq points destiné à prévenir les crises financières dans l'avenir. Le premier ministre du Canada a insisté sur le fait qu'une réglementation efficace commence à l'échelon national, et il a souligné l'importance d'améliorer la coordination et la surveillance à l'échelle internationale, notamment dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier du FMI et de la Banque mondiale.

Le Canada a aussi joué un rôle important dans l'élaboration d'un plan d'action dans ce domaine. Les dirigeants ont pris l'engagement de mettre en application des principes devant orienter les mesures de réforme relativement à cinq aspects généraux, de façon à s'attaquer aux lacunes qui ont mené aux perturbations sur les marchés :

- accroître la transparence et renforcer la responsabilisation;
- hausser l'efficacité de la réglementation;
- promouvoir l'intégrité sur les marchés financiers;
- renforcer la coopération internationale;
- procéder à la réforme des institutions financières internationales.



À la clôture du Sommet, il a été convenu de mettre sur pied quatre groupes de travail ayant pour objet de produire les résultats énoncés dans le Plan d'action. Le Canada coprésidera le groupe de travail sur l'amélioration de la réglementation et de la transparence; à ce titre, il formulera des recommandations à l'appui d'une orientation macroprudentielle à l'égard des cadres de réglementation (une telle approche consiste à appliquer une perspective systémique à la surveillance des risques reliés au secteur financier et à l'incidence des interventions des gouvernements, notamment en matière de réglementation, sur les cycles économiques et sur l'économie en général). Les trois autres groupes de travail sont axés sur le renforcement de la coopération internationale et la promotion de l'intégrité sur les marchés financiers, la réforme du FMI, et la réforme de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement. Le Canada participe très activement à ces travaux.

Stabilité financière et économie mondiale : Le plan en cinq points du Canada

Avant la tenue du Sommet du G20 en novembre 2008, l'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a été invité à publier une chronique dans le journal *Financial Times*. Voici la traduction d'un extrait de la chronique du 12 novembre 2008 où le ministre décrit le plan en cinq points proposé par le Canada pour restaurer la stabilité du système financier international :

- « Premièrement, nous devons réglementer tous les fonds communs de capitaux faisant appel à l'effet de levier. La crise a illustré l'effet dévastateur que peuvent avoir des entités non réglementées. Pour être admis sur les marchés mondiaux, il faut respecter des règles de transparence.
- « Deuxièmement, les réserves de capital et de liquidités doivent être assez élevées pour permettre de résister à des chocs importants. De plus, les autorités de réglementation doivent restreindre le recours général à l'effet de levier.
- « Troisièmement, il ne suffit pas de réglementer des institutions particulières. Il faut aussi réglementer l'ensemble du système. Des risques qui semblent raisonnables lorsqu'on les considère isolément peuvent s'avérer insoutenables à l'échelle du système.
- « Quatrièmement, nous devons accroître la transparence et la robustesse de l'infrastructure des marchés. L'absence de transparence des opérations hors cote et les ventes à découvert ont réduit la stabilité du système financier.
- « Des pays peuvent hésiter à imposer de nouvelles règles à leurs institutions, par crainte de défavoriser celles-ci sur le plan de la concurrence. Cela mène directement à un cinquième point, soit l'importance de renforcer la coordination et les activités d'examen et de surveillance à l'échelle internationale, pour améliorer notre deuxième ligne de défense. Le Canada a été l'un des pays pionniers du PESF exécuté conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Cet examen indépendant des systèmes financiers nationaux devrait être obligatoire et public. Nous devons renforcer le rôle des collèges internationaux de responsables de la surveillance afin d'améliorer la compréhension des risques systémiques et de coordonner les mesures nationales. »

Source : www.ft.com/cms/s/0/2210d41c-b0f2-11dd-8915-0000779fd18c.html
(traduction française : www.fin.gc.ca/n08/08-091-fra.asp)



Interventions du FMI pour contrer la crise financière

Les perturbations financières ont servi à mettre en évidence le rôle central du FMI à titre d'intervenant en situation de crise, ainsi que la contribution possible de cette institution à la réforme à long terme du système financier international visant à prévenir de telles crises dans l'avenir. À partir du deuxième semestre de 2008, les activités du Fonds ont été axées sur un nombre restreint de domaines clés :

- **Financement d'urgence** : Le Fonds a accordé un volume important de prêts de façon rapide et selon des modalités souples. De septembre à décembre 2008, il a approuvé des engagements de prêts totalisant 30 milliards de DTS aux termes d'accords de confirmation et dans le cadre de la FPCE. Il a aussi accordé une aide financière additionnelle à des pays à faible revenu dans le cadre de la FRPC. On trouvera à l'annexe 6 des renseignements détaillés sur les activités de prêt récentes du FMI.

Le Canada considère que l'octroi de prêts en situation d'urgence constitue une activité de base du Fonds. En 2008, le gouvernement a appuyé tous les nouveaux engagements à l'intention de pays touchés par la crise financière mondiale; les représentants canadiens ont examiné soigneusement les modalités des programmes afin de promouvoir des interventions judicieuses du Fonds et la prise de mesures stratégiques viables de la part des bénéficiaires des prêts.

- **Réforme des facilités de prêt** : La crise prenant de plus en plus d'ampleur, le Fonds a créé à la fin octobre la Facilité de liquidité à court terme (FLC) pour aider les pays comptant sur une assise solide et sur des politiques intérieures adéquates à composer avec les difficultés de liquidité à court terme engendrées par la conjoncture sur les marchés extérieurs. Cette nouvelle facilité s'inscrit dans un examen de vaste portée lancé plus tôt en 2008 afin de s'assurer que le Fonds dispose des instruments appropriés pour répondre aux besoins des pays dans un monde caractérisé par des flux financiers transfrontaliers dont le volume et la complexité vont croissant.

En 2008, le Canada a préconisé un examen d'ensemble des activités de prêt du FMI, étant donné que l'économie mondiale a beaucoup changé depuis la conception de bon nombre des facilités du Fonds. En raison de la crise financière, d'autres mesures sont devenues plus urgentes; le Canada a pris une part active au débat entourant la conception de la FLC et a appuyé sa création à titre d'outil pouvant fournir d'importantes liquidités aux économies de marché émergentes qui, en temps normal, sont solidement établies. Le Canada n'a donné son appui à la création de la FLC que lorsque celle-ci a été assujettie à toutes les exigences de transparence applicables aux autres facilités du FMI; pour protéger les ressources du Fonds, il a aussi demandé que l'on applique rigoureusement les critères d'admissibilité, étant donné l'absence des conditions dont sont habituellement assortis les prêts. L'instauration de la FLC montre la volonté du FMI d'intervenir avec souplesse et rapidité en situation de crise financière, mais cette facilité n'a pas encore été utilisée. On ne sait pas vraiment si cela est dû à des défauts de conception ou à la possibilité pour certains pays d'obtenir du financement par d'autres mécanismes bilatéraux. Dans l'avenir, il ne suffira pas d'apporter des modifications ponctuelles aux instruments de prêt du Fonds pour en assurer la cohérence et l'efficacité. Le Canada fera la promotion d'une rationalisation des facilités et de mesures de réforme additionnelles reposant sur un examen fondamental du rôle du Fonds en matière de prêts et de prévention des crises dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

- **Leçons à tirer de la crise et capacité de détection rapide** : Le Fonds procède à une analyse approfondie des causes de la crise et souhaite en tirer des leçons au regard des cadres qui sous-tendent la politique macroéconomique et la stabilité financière. Il a en outre intensifié ses efforts de surveillance des points vulnérables au niveau du système et des pays, et il a pris l'engagement de collaborer avec le Forum sur la stabilité financière pour se doter de meilleures capacités de détection rapide.

La crise financière ayant révélé la nécessité d'améliorer l'analyse des risques pour la stabilité économique mondiale, le Canada estime que les mesures prises par le Fonds contribueront beaucoup à sa crédibilité et à son efficacité dans l'avenir. Le Canada collaborera avec le FMI ainsi qu'avec ses partenaires du G7 et du G20 afin que le Fonds joue un rôle central dans la prévention et le règlement des crises.



La surveillance exercée par le FMI a-t-elle été efficace?

Des débats nourris ont lieu au sujet de la mesure dans laquelle les décideurs et les institutions internationales ont su prévoir la crise financière mondiale actuelle. Est-ce que le FMI avait anticipé cette crise? L'étude de numéros récents des PEM et du GFSR et d'examens en application de l'article IV permet d'établir clairement que certains des principaux risques ayant concouru à la crise avaient été décelés au cours des dernières années :

- les déséquilibres de plus en plus marqués à l'échelle mondiale, où les économies de marché émergentes et les producteurs de pétrole dégageaient d'importants excédents du compte courant et, dans certains cas, du compte de capital grâce aux flux de capitaux émanant d'investisseurs étrangers, excédents qui risquaient de baisser rapidement en réaction à une plus grande volatilité des marchés; en même temps, le FMI s'était inquiété des déficits persistants du budget et du compte courant des États-Unis;
- des taux de change déséquilibrés, favorisant des investissements massifs dans des biens négociables en Chine, et une hausse des taux d'intérêt à long terme, susceptible de resserrer les conditions de liquidité à court terme à l'échelle mondiale et de freiner la croissance;
- les risques associés à la recherche effrénée de rendements élevés, à la conception de produits structurés complexes, aux modèles de titrisation et au caractère procyclique des modèles de gestion du risque;
- l'affaiblissement du marché du logement des États-Unis et les lacunes de son système financier et de la réglementation connexe, par exemple les risques systémiques et le risque moral se rattachant aux politiques publiques, les normes de prêt laxistes sur le marché des prêts hypothécaires à risque (de concert avec la possibilité d'une hausse marquée des défauts de paiement) et la fragmentation du cadre de réglementation.

Le Fonds avait averti que de telles conditions pouvaient donner lieu à des problèmes de liquidité en réaction à des tensions imprévues sur les marchés financiers, surtout dans le cas des instruments financiers nouveaux et complexes. Il avait aussi indiqué que les autorités de réglementation et de surveillance devaient renforcer l'infrastructure des marchés financiers. Par contre, dans les PEM du printemps de 2007, le FMI minimisait les risques pesant sur les perspectives économiques mondiales, mentionnant que l'économie mondiale semblait en bonne voie de connaître une croissance vigoureuse soutenue en 2007 et en 2008.

En conséquence, bien que le FMI ait insisté à répétition sur les risques de ralentissement liés au système financier et qu'il ait lancé des avertissements pertinents, il n'a pas su prédire – comme bien d'autres – l'effondrement du crédit et la crise financière de 2008. On pourrait soutenir que les avertissements n'ont pas été communiqués assez efficacement et que bon nombre d'intervenants n'ont pas su faire les rapprochements qui s'imposaient et déterminer les mécanismes de transmission ayant concouru à la propagation. Pour faire face au défi posé par les déséquilibres mondiaux, le FMI a réuni un certain nombre d'économies touchées en 2006 afin de trouver des solutions; toutefois, ce processus de « consultations multilatérales » n'a donné que peu de résultats. Tout cela doit amener les membres du Fonds à se demander comment il serait possible d'éviter qu'une telle situation se reproduise dans l'avenir, que ce soit au moyen de meilleurs mécanismes d'avertissement ou grâce à un engagement plus ferme des gouvernements à prendre note de ces avertissements et d'agir en conséquence.



- **Coordination des efforts et collaboration plus étroite :** Comme il a été indiqué plus haut, le Fonds a travaillé en étroite coopération avec les groupes de travail du G20 mis sur pied dans la foulée du Sommet des dirigeants de novembre 2008. L'un de ces groupes de travail a pour tâche d'étudier les moyens d'améliorer la coopération internationale et de promouvoir l'intégrité sur les marchés financiers, et notamment de trouver des façons d'améliorer la collaboration entre le Fonds et d'autres organismes, comme le FSF.
- **Réalisation de progrès dans la réforme de la surveillance :** En octobre 2008, le CMFI a endossé un ensemble de priorités de surveillance pour la période allant de 2008 à 2011; ces priorités sont énoncées dans la Déclaration des priorités de surveillance (DPS). En réaction à la crise, le Fonds a aussi pris l'engagement de procéder à un examen spécial du système de taux de change ainsi qu'à un examen du PESF (de concert avec la Banque mondiale) afin de déterminer si des améliorations doivent être apportées à cet instrument, considérant les leçons tirées de la crise financière.

Le Canada est encouragé par les mesures prises par le FMI au chapitre de la réforme de la surveillance, et il a contribué à l'élaboration de la DPS. Les améliorations des activités de surveillance et de prévention des crises du FMI, notamment par une meilleure collaboration avec un FSF élargi, constitueront un enjeu clé pour le Fonds et le Canada dans l'avenir.

Interventions du Groupe de la Banque mondiale pour contrer la crise financière

Dans l'ensemble des pays en développement, la crise financière se traduit par un ralentissement de la croissance, une baisse des revenus des administrations publiques et une diminution de la capacité des pays à investir dans les programmes sociaux et les infrastructures pouvant servir à hausser la productivité, ce qui est pourtant nécessaire si l'on veut connaître une croissance économique durable. La Banque mondiale a pris rapidement des mesures pour relever ces défis et a lancé différentes initiatives pour atténuer les répercussions de la crise sur les personnes les plus vulnérables. Le Canada a entre autres appuyé les mesures suivantes du Groupe de la Banque mondiale :

- **BIRD :** Le Groupe de la Banque mondiale a annoncé que la BIRD était prête à consentir de nouveaux prêts à hauteur de 100 G\$ au cours des trois prochaines années. Cette année, les prêts accordés pourraient dépasser la somme de 35 G\$, soit presque trois fois le montant de l'année précédente (13,5 G\$), pour répondre à la hausse de la demande de la part des pays en développement. La Banque a déjà approuvé l'affectation de 500 M\$ à l'appui de réformes structurelles en Ukraine et une hausse de 3 G\$ des investissements en Inde.
- **IDA :** Le Groupe de la Banque mondiale a créé une nouvelle facilité pour fournir plus rapidement des fonds totalisant 2 G\$ à même les ressources mobilisées dans le cadre de l'IDA15. Ces fonds serviront à des dépenses liées aux filets de sécurité, aux infrastructures, à l'éducation et aux services de santé.
- **SFI :** La Banque mondiale hausse le soutien destiné au secteur privé par l'intermédiaire de la SFI. Plus particulièrement, celle-ci prévoit :
 - doubler les ressources de son programme de financement commercial international – les faisant passer de 1,5 G\$ à 3 G\$ – et mobiliser des fonds auprès d'autres sources;
 - soutenir des systèmes bancaires en difficulté au moyen d'un fonds de capital mondial pour faciliter la recapitalisation des banques en difficulté. La SFI et le Japon prévoient investir respectivement 1 G\$ et 2 G\$ sur trois ans;



- faire en sorte que nombre de projets d'infrastructure se poursuivent comme prévu en investissant au moins 300 M\$ et en recueillant au moins 1,5 G\$ d'autres sources afin de fournir des capitaux de roulement et d'aider à recapitaliser des projets d'infrastructure viables dont la réalisation est compromise par des difficultés financières;
- réorienter les programmes de services consultatifs pour aider les clients à composer avec la crise actuelle.
- **AMGI** : Par l'entremise de l'AMGI, le Groupe de la Banque mondiale offre des garanties à des banques étrangères pour faciliter l'injection de liquidités et pour hausser la confiance à l'endroit des systèmes financiers. Jusqu'ici, de telles garanties ont été accordées à des banques d'Ukraine et de Russie, et on prévoit en accorder en Europe de l'Est et en Afrique.

Le Canada appuie sans réserve l'intervention proactive du Groupe de la Banque mondiale pour relever les défis urgents engendrés par la crise financière. La Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement ont joué un rôle crucial pour aider les plus vulnérables à traverser la crise. Le Canada collabore avec ses partenaires du G20 pour s'assurer que ces institutions financières disposent des outils et des ressources nécessaires afin de faire face à la crise. Il cherche également à s'assurer que la gouvernance et l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement continuent de s'améliorer, afin que ces institutions soient en mesure d'agir efficacement lorsque surgiront de nouveaux défis.

La crise des aliments et du carburant

En 2008, la forte volatilité des prix des aliments de première nécessité et du carburant a engendré de graves problèmes dans de nombreux pays en développement, tant au niveau des ménages que sur le plan macroéconomique. La crise financière mondiale qui a suivi et la baisse corrélative des prix des produits de base ont quelque peu changé la donne, mais la crise alimentaire nécessite encore une intervention internationale vigoureuse répondant aux besoins immédiats et à long terme au chapitre de la sécurité alimentaire.

Interventions du FMI pour contrer la crise des aliments et du carburant

En raison des fortes hausses des prix des aliments et du carburant survenues en 2008, de nombreux pays à revenu faible ou moyen ont constaté un fléchissement marqué de leur balance des paiements ainsi qu'une accélération des tensions inflationnistes. Le Canada a appuyé l'intervention du Fonds, qui, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et les partenaires internationaux, a veillé à ce que les pays à faible revenu disposent des outils requis pour faire face à la crise. Le Fonds a fourni de l'aide au moyen de trois de ses mécanismes de base : les conseils stratégiques, l'assistance technique et les prêts. Plus précisément, le Fonds a eu recours à deux instruments de financement dans le contexte de cette crise :

- **Nouveaux accords dans le cadre de la FRPC et majoration des montants prévus par les accords existants** : Quatre nouveaux accords aux termes de la FRPC ont été approuvés en 2008 relativement au choc des prix des aliments et du carburant. En outre, 11 pays ont profité d'une hausse du montant prévu par les accords existants. Au total, le financement additionnel accordé en 2008 dans le cadre de la FRPC s'est chiffré à environ 260 M\$US¹¹.

¹¹ On trouvera à l'annexe 6 des précisions sur le financement accordé en 2008 en vertu d'accords dans le cadre de la FRPC.



- **Réforme de la FPCE :** La FPCE a été créée il y a deux ans pour que le Fonds soit davantage en mesure d'aider les pays membres à faible revenu en cas de choc économique exogène. Le Canada a contribué 25 M\$ au financement de cette facilité en 2006. Étant donné que la FPCE n'a jamais été utilisée, malgré la détérioration de la conjoncture économique mondiale et la flambée des prix du carburant et des aliments, il a été décidé de lancer un examen de cette facilité. Les modifications apportées sont le reflet d'un large consensus, selon lequel : i) les ressources de la FPCE doivent être fournies plus rapidement; ii) elles doivent être liées à des conditions de prêt plus simples, axées sur la capacité de surmonter les chocs exogènes; iii) l'accès doit être élargi; iv) la FPCE doit constituer un meilleur complément aux autres instruments du Fonds, par exemple l'ISPE. Depuis que ces modifications ont été apportées, trois pays se sont prévalus de la FPCE.

À titre de donateur important à la fiducie de la FRPC-FPCE, le Canada a appuyé l'examen de la FPCE et a participé activement aux discussions sur le détail de la réforme de cette facilité, conformément à son engagement en faveur de dépenses efficaces à l'appui du développement. Mais considérant l'ampleur de la crise des aliments et du carburant ainsi que d'autres questions qui se posent encore concernant la hausse tendancielle prévue des prix des aliments à long terme, le Canada s'est empressé de rappeler au FMI qu'il faut compter sur le leadership du Groupe de la Banque mondiale, qui accorde des subventions et du financement à de meilleures conditions aux pays pauvres, lorsque survient une crise de ce genre.

Interventions du Groupe de la Banque mondiale pour contrer la crise des aliments et du carburant

Conscient de l'incidence de la conjoncture sur la pauvreté, la faim et la malnutrition, le Groupe de la Banque mondiale est intervenu rapidement, ses diverses composantes mettant sur pied des projets et des programmes pour aider à atténuer les effets de la crise alimentaire pour les gens les plus vulnérables de la planète.

Le Canada a appuyé l'appel de la Banque mondiale à la mobilisation pour lutter contre la faim et la malnutrition et son appel à une « nouvelle donne pour une politique alimentaire mondiale » à l'appui des pays en développement. Cette nouvelle politique a été endossée par le Comité du développement, et notamment par le ministre des Finances du Canada, lors des assemblées du 12 avril; elle prévoit des interventions à court, à moyen et à long terme, dont un soutien aux filets de sécurité, des investissements destinés à stimuler la production agricole et l'engagement de mener des travaux d'analyse sur les causes de la crise. Par ailleurs, le Canada a encouragé le Groupe de la Banque mondiale à mettre la dernière main à l'« initiative destinée à mettre l'énergie au services des pauvres », qui doit appuyer des projets visant à réduire la vulnérabilité à long terme des pays à l'égard des prix du carburant élevés et volatils.

Voici certaines des mesures prises par le Groupe de la Banque mondiale :

- L'approbation d'une nouvelle facilité de financement rapide dotée de 1,2 G\$, le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (GFRP), pour orienter son aide stratégique et financière de manière à accélérer l'apport d'aide aux pays dont les besoins sont le plus grand. Le ministre des Finances du Canada a voté en faveur du transfert de 200 M\$US au GFRP à même les surplus de la BIRD; en date de janvier 2009, l'octroi de 856 M\$ à 28 pays avait été approuvé et amorcé dans le cadre de ce programme. De plus, la Banque mondiale a créé un nouveau fonds fiduciaire à donateurs multiples pour appuyer le GFRP.
- L'accroissement du financement destiné à l'agriculture, qui passera de 4 G\$ à 6 G\$ au prochain exercice.



- La mise en œuvre d'outils de gestion du risque (assurance-récolte, dérivés climatiques, etc.).
- L'investissement de plus de 1,3 G\$ dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie alimentaire, par l'intermédiaire de la SFI.
- Le doublement des prêts à l'appui de la protection sociale, de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de l'atténuation des risques sociaux, qui passeront à 800 M\$ au prochain exercice, et l'approbation d'un financement de 90 M\$ de l'IDA, en complément du financement accordé dans le cadre du GFRP à l'appui de projets alimentaires.

Le gouvernement du Canada appuie les mesures prises par le Groupe de la Banque mondiale jusqu'ici, dont la facilité de financement rapide de 1,2 G\$. Le Canada est également en faveur de l'engagement de la Banque mondiale à recourir aux systèmes de protection sociale des pays bénéficiaires, en particuliers les filets de sécurité sociale, pour atténuer les effets négatifs de cette crise sur les personnes les plus vulnérables.

Bien qu'il ne s'agisse pas dans le sens propre d'une contribution au Groupe de la Banque mondiale, le Canada a été le quatrième donateur en importance au Programme alimentaire mondial en 2008, sa contribution s'établissant à 275 M\$US. De plus, l'aide alimentaire du Canada est devenue non liée en 2008, ce qui permet de recourir à l'approvisionnement en provenance d'autre pays, en particulier les pays en développement. Enfin, le Canada examine ses programmes de sécurité alimentaire dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition et de l'aide alimentaire.



Rapport de 2008 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods

Dans le but de promouvoir une meilleure responsabilisation et une plus grande transparence, le gouvernement a pris l'initiative d'exposer, dans son rapport de 2007, le détail des priorités du Canada dans le contexte de sa participation aux travaux du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. Ces priorités servent à orienter la participation du gouvernement au sein de ces institutions de 2008 à 2010. Elles ont été regroupées en fonction de trois grands thèmes : 1) la gouvernance et la reddition de comptes; 2) l'efficacité des institutions; 3) la réduction de la pauvreté et la croissance durables. Pour donner suite à ces priorités, le rapport de 2007 faisait état de mesures à court et à moyen terme que le gouvernement entendait prendre.

Les priorités du Canada au sein des institutions de Bretton Woods sont rattachées à trois grands thèmes :

- 1) **Gouvernance et reddition de comptes** – Exercer un rôle de chef de file pour promouvoir l'apport d'innovations dans les structures de gouvernance et de reddition de comptes des institutions de Bretton Woods.
- 2) **Efficacité des institutions** – Encourager les institutions de Bretton Woods à s'acquitter le plus efficacement possible de leur mandat de base.
- 3) **Réduction de la pauvreté et croissance durables** – Appuyer les efforts du FMI et de la Banque mondiale pour faire en sorte que la croissance et la stabilité obtenues grâce à leurs efforts aient des effets durables à long terme.

Le rapport de cette année offre une première occasion de faire état des progrès et des défis à relever dans ces domaines pour que le Canada atteigne ses priorités. Étant donné la grave crise financière et le ralentissement économique que nous connaissons actuellement, on a repensé en profondeur la manière dont le Canada peut s'acquitter de ses priorités auprès du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. Aussi, même si les trois thèmes et les priorités exposés en 2007 demeurent valables, de nombreuses mesures à l'égard desquelles le Canada avait pris des engagements ont dû être modifiées. De plus, en raison de la crise actuelle, nous avons fait des ressources et des facilités de prêt une nouvelle priorité pour le Canada, et nous avons énoncé plusieurs mesures nouvelles pour la période allant de 2009 à 2011.

Le Canada a enregistré des progrès importants à de nombreux chapitres en 2008, notamment en ce qui touche la promotion de réformes budgétaires et de réformes relatives aux quotes-parts et à la représentation au FMI, de même que l'accroissement des droits de vote des pays les moins développés au sein du Groupe de la Banque mondiale. Cela dit, le Canada ne détient qu'une des 24 voix aux conseils d'administration du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, ce qui pose des défis à relever. Dans le cas du FMI, il reste encore à améliorer l'efficacité de la surveillance; de plus, dans le cadre des activités du Groupe de la Banque mondiale, nous avons observé que les analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté n'étaient pas menées comme il se doit. Dans l'avenir, nous allons continuer de travailler avec nos partenaires pour faire progresser notre programme. Le Canada doit plus que jamais se concentrer sur les enjeux qui présentent une importance fondamentale dans le contexte des mandats des institutions de Bretton Woods.



Évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada en 2008 et prochaines étapes prévues

Le Canada a déployé des efforts énergiques afin de cibler les priorités énoncées dans le rapport de 2007. Le tableau ci-dessous présente, par code de couleur, une évaluation des progrès réalisés par les institutions de Bretton Woods par rapport aux priorités du Canada (et non des efforts du Canada pour atteindre ces priorités). Une évaluation complète des mesures, des résultats et des défis qu'il reste à relever figure à la suite du sommaire.

Code : Progrès limités Progrès relatifs Progrès notables

1) Gouvernance et reddition de comptes

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008 à 2010)
<p>1.1 Réformes de la gouvernance</p> <p>Accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods grâce à une structure de gouvernance plus représentative.</p>	<p>Appuyer les discussions parmi les membres et jouer le rôle d'intermédiaire en ce qui concerne l'établissement d'une nouvelle formule de détermination des quotes-parts pour le FMI, une augmentation spéciale des quotes-parts et une hausse du nombre de voix de base.</p>	<p>Appuyer l'élaboration d'une réforme au sein de la Banque mondiale afin d'améliorer la représentation des pays en développement membres grâce à un ensemble de mesures de réforme des droits de vote, de la participation au capital-actions et d'autres processus institutionnels, tout en permettant à la Banque de conserver son pouvoir d'emprunt aux taux d'intérêt les plus bas possibles.</p>
<p>1.2 Viabilité financière</p> <p>Mettre en œuvre des modèles viables de revenus et de dépenses pour le FMI et la Banque mondiale, qui favorisent l'efficacité et l'efficience des institutions.</p>	<p>Collaborer avec les membres du FMI afin d'en arriver à une entente sur un nouveau modèle de revenu durable et équitable pour le Fonds. Continuer d'appuyer des réductions des dépenses et du personnel du FMI, en fonction des principaux points forts de l'institution et d'une saine gouvernance financière. Participer à cet exercice dans le but de l'achever en 2008.</p> <p>Préconiser un examen complet de la situation financière à long terme de la BIRD dans le but de bien comprendre les perspectives concernant la suffisance du capital et les revenus nets et de déterminer si des modifications doivent être apportées au modèle de revenu de la Banque.</p>	<p>Préconiser l'amélioration du processus budgétaire de la Banque pour faire en sorte que son budget constitue un outil d'harmonisation stratégique de ses ressources avec ses priorités actuelles, et pour déterminer les économies qui peuvent être réalisées en regard de ses activités devenues moins pertinentes.</p>



<p>1.3 Transparence</p> <p>Poursuivre sur la lancée des progrès réalisés en matière de transparence des institutions.</p>		<p>Encourager le FMI (par l'entremise de son conseil d'administration) à mieux faire comprendre au public son rôle dans les pays à faible revenu, de même que la nature de la conditionnalité de son aide, au moyen des documents et des circuits de communication existants.</p>
--	--	---

2) Efficacité des institutions

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008 à 2010)
<p>2.1 Surveillance et prévention des crises par le FMI</p> <p>Appuyer les progrès dans la mise en œuvre des réformes récentes pour accroître l'efficacité, la franchise et l'impartialité de la surveillance.</p>	<p>Analyser l'impact de la décision de 2007 concernant les activités de surveillance bilatérale sur les résultats des activités de surveillance du Fonds (en application de l'article IV). À la lumière des résultats, prôner une mise en application plus rigoureuse des politiques révisées.</p> <p>Préparer la mise en œuvre d'une déclaration des priorités de surveillance dans le cadre de l'examen triennal de la surveillance, en s'assurant d'une participation et d'une approbation suffisantes des gouvernements nationaux.</p>	<p>Tenter d'améliorer l'intégration de l'analyse du FMI sur l'évolution du système financier dans le rapport sur la stabilité financière dans le monde, à l'aide de l'évaluation des tendances de l'économie réelle présentées dans les <i>Perspectives de l'économie mondiale</i>. Appuyer les travaux du Fonds pour que cette analyse puisse être appliquée plus facilement aux travaux d'élaboration des politiques dans les pays membres.</p>
<p>2.2 Efficacité de l'aide</p> <p>Veiller à ce que les ressources du FMI et de la Banque mondiale aient un impact maximal sur le développement.</p>	<p>Promouvoir une aide technique ciblée du FMI qui soit fondée sur la demande et, en particulier, qui favorise un renforcement de la capacité en matière de statistiques macroéconomiques et financières et qui encourage des politiques viables de gestion de la dette et des revenus des gouvernements ainsi qu'une réglementation efficace des marchés de capitaux.</p> <p>Encourager la Banque à rationaliser les fonds fiduciaires qu'elle gère et à faire en sorte que ceux-ci soient harmonisés stratégiquement avec les grandes priorités et initiatives de la Banque.</p>	<p>Enjoindre à la Banque d'accélérer ses progrès en vue d'atteindre les objectifs de la déclaration de Paris, y compris une réduction des unités de mise en œuvre parallèles, le recours à des missions et à des analyses conjointes et la décentralisation connexe du personnel et des pouvoirs décisionnels.</p> <p>Promouvoir un partenariat plus étroit entre la SFI et l'IDA de sorte que les ressources soient optimisées en vue de maximiser la contribution de la Banque au développement du secteur privé dans les pays les plus pauvres.</p>



2.2 Efficacité de l'aide (suite)

Faire valoir que la Banque devrait favoriser des partenariats bien réels avec d'autres donateurs et organisations, notamment les Nations Unies et le FMI, pour assurer la coordination des efforts à partir d'une stratégie de développement unique établie pour chaque pays.

Encourager la Banque à consacrer des ressources suffisantes pour aider ses clients à renforcer leur capacité de mesurer exactement les résultats du développement.

Enjoindre à la Banque mondiale de veiller à maintenir et à renforcer la qualité et l'utilisation systématique des analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (AICVP). En particulier, encourager la Banque à mettre à jour son document sur les pratiques exemplaires au chapitre des AICVP et du suivi de ces analyses, et à l'afficher sur son site Web externe pour obtenir les commentaires du public.

2.3 Innovation dans la participation du secteur privé au développement

Continuer d'appuyer de nouvelles façons innovatrices de promouvoir la participation du secteur privé.

Encourager la Banque à devenir un chef de file dans la conception d'approches innovatrices de financement du développement en devenant l'intermédiaire financier de la garantie de marché pour le vaccin contre les infections à pneumocoques, de manière à maximiser l'efficacité, la simplicité et la crédibilité de l'initiative.

Évaluer les points forts et les limites du mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes, et envisager la possibilité d'élargir la portée de cette initiative ou de la lier à d'autres initiatives semblables.

Faire valoir que l'on envisage l'utilisation du concept de garantie de marché ou d'autres outils novateurs pour mobiliser les investissements du secteur privé dans la fourniture de biens publics mondiaux.

Continuer d'encourager la SFI à accélérer son engagement dans les marchés limites et à déterminer des mesures en vue d'accroître la valeur ajoutée de ses activités pour le développement.



3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008 à 2010)
<p>3.1 Viabilité de l'endettement</p> <p>Éviter un autre cycle « prêter et renoncer ».</p>		<p>Poursuivre la surveillance afin de déterminer si le Cadre de viabilité de la dette modifie vraiment les comportements d'emprunt et de prêt, afin d'empêcher une nouvelle accumulation de dettes insoutenables et d'évaluer si des améliorations sont nécessaires.</p> <p>Continuer d'accroître la transparence des données sur les prêts et les emprunts et participer au renforcement de la capacité de gestion de la dette dans les pays à faible revenu.</p> <p>Préconiser que les institutions de Bretton Woods tiennent compte tant des prêts concessionnels que non concessionnels lorsqu'elles évaluent le niveau de réendettement approprié après un allègement de la dette.</p>
<p>3.2 États défailants et fragiles</p> <p>Améliorer les outils pour aider les États fragiles.</p>		<p>Par l'entremise du Conseil d'administration, continuer à appuyer une plus grande participation du FMI dans les États fragiles (c.-à-d. un soutien stratégique pour assurer la stabilité macroéconomique et faciliter le règlement des arriérés, le cas échéant).</p> <p>Déterminer si le nouveau cadre de l'IDA pour le règlement des arriérés conserve des mesures encourageant les pays à procéder à des réformes en vertu du processus des PPTE après le règlement des arriérés, et si des améliorations sont nécessaires.</p>



3) Réduction de la pauvreté et croissance durables (suite)

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008 à 2010)
3.2 États défailants et fragiles <i>(suite)</i>		<p>Surveiller les améliorations apportées au financement exceptionnel accordé par l'IDA aux pays sortant d'un conflit, comme il a été convenu dans la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, afin que ces pays reçoivent des fonds suffisants pour les aider à progresser sur la voie du développement et que la reprise du financement régulier ne compromette pas leurs progrès.</p> <p>Surveiller les mesures concrètes prises par la Banque pour mieux coordonner son action avec les Nations Unies dans les États fragiles.</p>
3.3 Égalité entre les sexes Intégrer réellement des objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans toutes les opérations.		<p>Encourager la Banque mondiale à mettre à jour son manuel d'opérations pour procéder à la pleine intégration d'objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans ses stratégies d'aide-pays, dans ses rapports sur les résultats et dans les évaluations de chaque pays.</p> <p>Enjoindre à la Banque mondiale de prévoir les ressources budgétaires voulues pour affecter un spécialiste de l'égalité entre les sexes à chaque programme d'aide-pays.</p> <p>Demander instamment à la Banque mondiale de recueillir et d'analyser des statistiques ventilées selon le sexe au niveau des pays pour surveiller adéquatement les progrès sur l'égalité entre les sexes et en faire rapport, et pour utiliser ces statistiques afin d'améliorer les politiques et les programmes dans l'avenir.</p>
3.4 Environnement Établir un lien entre le développement et l'environnement d'une manière conforme aux mandats centraux des institutions de Bretton Woods.	Appuyer les efforts du FMI pour accroître la capacité d'analyser les impacts des changements climatiques sur les économies nationales (p. ex., les répercussions financières), de concert avec la Banque mondiale.	Appuyer l'adoption par la Banque mondiale de nouveaux outils en matière d'énergie propre et des actions liées aux changements climatiques qui compléteront ou amélioreront les initiatives existantes.



1) Gouvernance et reddition de comptes

Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de reddition de comptes tant à l'échelon national que dans ses rapports et activités au sein de la communauté internationale. L'un des principaux objectifs du Canada relativement aux institutions de Bretton Woods est de veiller à ce que ces institutions soient bien gouvernées et qu'elles rendent des comptes à leurs membres et aux autres parties prenantes. Le Canada estime qu'il est essentiel que les structures de gouvernance de ces institutions soient représentatives de leurs membres et que leurs opérations tiennent compte des priorités convenues par ces derniers. En outre, la viabilité financière et la transparence doivent être des impératifs des institutions de Bretton Woods. Ces éléments sont essentiels si l'on veut maintenir la pertinence et la légitimité de ces institutions dans un environnement mondial en pleine évolution.

Priorité 1.1 – Réformes de la gouvernance

L'un des principaux défis des institutions de Bretton Woods au cours des dernières années a consisté à adopter une structure de gouvernance plus représentative pour tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale. Les deux institutions ont aussi été confrontées à certaines difficultés budgétaires en 2007 et en 2008. Enfin, la transparence du processus décisionnel et des opérations est essentielle à la saine gouvernance de ces institutions, et le Canada demandera instamment au FMI et à la Banque mondiale de poursuivre sur la lancée des progrès importants réalisés récemment dans ces domaines.

Réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI

Progrès notables

Donnant suite à l'une de ses grandes priorités en 2008, le Canada a déployé des efforts au FMI afin que l'on mène à terme les négociations, en cours depuis deux ans, en vue de la réforme des quotes-parts et de la représentation, dont le but est d'affirmer la légitimité et la représentativité du Fonds. À titre de gouverneur du FMI représentant le Canada, le ministre des Finances a eu d'amples discussions avec ses homologues des autres pays, et les représentants canadiens ont discuté avec des administrateurs du FMI. Le Canada s'est efforcé de jouer un rôle d'intermédiaire et de proposer des solutions novatrices dans le but de parvenir à un consensus. Cela a aidé les membres du FMI à conclure une entente en avril 2008 au sujet d'un ensemble d'importantes mesures de réforme de la gouvernance.

Une nouvelle formule, plus simple, sera utilisée pour calculer les quotes-parts des membres. Il en résultera une hausse des quotes-parts réelles et attribuées aux économies de marché émergentes les plus dynamiques, à l'image de l'influence croissante qu'exercent ces dernières à l'intérieur de l'économie mondiale¹². Parallèlement, le fait de tripler le nombre de voix de base entraînera une hausse des droits de vote des pays à faible revenu. Au total, 120 pays verront leurs droits de vote augmenter, et les droits de vote des pays en développement, en proportion du total des droits de vote, passeront de 39 % à 42 %, les principaux gains étant réalisés par les marchés émergents dynamiques, comme la Chine. Cette réforme aura pour effet de réduire les droits de vote du Canada et de certains autres pays industrialisés. De fait, la diminution de la quote-part du Canada sera l'une des plus importantes, soit une baisse de 0,4 % de nos droits de vote, qui s'établiront à 2,56 %. Le Canada accepte ce résultat, étant donné sa conviction que la légitimité du FMI est tributaire de la mesure

¹² La nouvelle formule de calcul des quotes-parts comprend quatre variables mesurées par le FMI, soit, par ordre d'importance : une combinaison du PIB fondé sur le marché et du PIB en fonction de la parité des pouvoirs d'achat; l'ouverture financière; la variabilité des flux de capitaux; et les réserves internationales. La formule comporte aussi un facteur de compression pour réduire la dispersion des parts calculées entre pays.



dans laquelle ce dernier est représentatif de ses membres, et aussi sa conviction que chaque membre a la responsabilité de faire en sorte que l'institution soit aussi crédible et aussi efficace que possible. Les mesures de réforme des quotes-parts et de la représentation entreront en vigueur une fois que 85 % des membres auront ratifié à l'échelle nationale les modifications corrélatives des statuts du FMI.

Tableau 7

Modifications touchant les droits de vote par suite de la réforme des quotes-parts et de la représentation

	Part des voix au départ (%)	Part des voix par suite des mesures de réforme (%)	Variation (points de pourcentage)
Pays développés	60,57	57,92	-2,65
Pays en développement	39,43	42,08	+2,65
Pays du G7	45,13	43,05	-2,08
Marchés émergents	22,31	24,35	+2,04
Brésil, Russie, Inde, Chine	8,98	10,24	+1,26

Le Canada considère que l'entente conclue en 2008 concernant les quotes-parts et la représentation représente un jalon historique pour le FMI. Il prendra les mesures requises au niveau national pour ratifier cette entente en 2009, et il exhortera les autres membres du FMI à faire de même le plus rapidement possible afin que les modifications convenues soient mises en application.

Cependant, en raison de la dynamique de la crise financière mondiale et des appels à des réformes plus fondamentales de la gouvernance à l'échelle mondiale qui en découlent, y compris au FMI, certains pays ont déjà laissé entendre que la réforme des quotes-parts et de la représentation de 2008 redistribuait le pouvoir de façon insuffisante. S'il note un appui suffisant en faveur d'une nouvelle réforme des quotes-parts à moyen terme, le Canada abordera cette question avec les membres du FMI en vue d'une entente équitable et durable.

Prochaines étapes

- Nouvelle mesure à court terme :** Ratifier l'entente conclue en 2008 concernant les quotes-parts et la représentation au FMI, et exhorter les autres membres à faire de même.
- Échéancier :** 2009

Prôner des réformes de la gouvernance du FMI

Dans l'avenir, le FMI devra veiller à ce que son cadre de gouvernance l'aide à collaborer efficacement avec les États membres afin de relever les défis engendrés par la crise financière mondiale. Il s'agit d'un enjeu essentiel dans l'optique de la légitimité, de l'efficacité et de la crédibilité du FMI. Le Fonds doit être à même de prendre des décisions avec rapidité et transparence, et les États membres doivent pouvoir agir afin de contrer les menaces mises en lumière par les activités de surveillance du Fonds; de plus, la direction et le personnel du FMI doivent mieux rendre compte de la qualité de leur travail.



Au début de septembre 2008, le directeur général du FMI a constitué un comité de personnes éminentes (le Committee on IMF Governance) ayant pour mandat d'évaluer l'à-propos du cadre décisionnel du Fonds et de présenter des conseils au sujet des modifications pouvant aider l'institution à s'acquitter plus efficacement de son mandat. Ce comité, présidé par M. Trevor Manuel, ministre des Finances de l'Afrique du Sud, devrait présenter un rapport en avril 2009. Le Canada étudiera soigneusement les recommandations formulées par le comité.

Également, à la lumière de la récente évaluation effectuée par le BIE, le Canada prévoit déployer des efforts ciblés en vue d'améliorer la gouvernance du FMI, notamment en ce qui touche le rôle du Conseil d'administration et du CMFI ainsi que le rendement et la responsabilisation de la direction du FMI, sans oublier la définition de mesures pouvant assurer une plus grande participation des membres aux travaux de l'institution. À cette fin, le Canada fera des démarches par l'intermédiaire du Conseil d'administration, du CMFI et du groupe de travail du G20 qui se penche sur la réforme du FMI.

Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Promouvoir l'apport de modifications au cadre de gouvernance du FMI afin d'accroître la légitimité, l'efficacité et la crédibilité du Fonds.

Échéancier :

2009-2011

Améliorer la représentation et la participation des pays en développement à la Banque mondiale

Progrès relatifs

Le Canada a pris une part active à la première phase des mesures de réforme reliées au programme de représentation et de participation de la Banque mondiale, qui a été adopté lors des assemblées annuelles de l'automne de 2008¹³. Ces mesures de réforme visent principalement à assurer une plus grande représentation des pays les moins développés et des petits États. Elles comportent notamment :

- l'établissement d'un siège additionnel au Conseil d'administration pour l'Afrique subsaharienne;
- l'augmentation des droits de vote des pays les moins développés et des petits États grâce au doublement des voix de base¹⁴;
- l'engagement d'aller de l'avant à l'égard des mesures de réforme axées sur l'efficacité du Conseil;
- une meilleure prise en compte des points de vue des pays en développement par la Banque au niveau opérationnel;
- un énoncé faisant état de l'importance d'un processus ouvert et fondé sur le mérite pour la sélection du président de la Banque.

¹³ Ces mesures seront mises en œuvre une fois qu'elles auront été approuvées par le Conseil d'administration, ce qui devait avoir lieu au début de 2009.

¹⁴ Chaque pays membre reçoit une voix par action, plus 250 voix de base. L'attribution d'un même nombre de voix de base à chaque membre vise à préserver la représentation des pays les moins développés et des petits États.



Chose tout aussi importante, le Canada a également participé à la définition du processus devant régir la deuxième phase des mesures de réforme, où l'on visera à accroître la représentation des économies en transition, au moyen d'un examen et d'un rajustement de la distribution des actions au cours des deux prochaines années. Le gouvernement du Canada estime qu'une formule propre à la Banque, si elle est utilisée de façon régulière et prévisible, contribuera plus que toute autre mesure à assurer une répartition équitable des droits de vote entre les membres. Une telle formule devrait être fondée principalement sur le poids économique, mais le Canada est disposé à envisager la prise en compte d'autres facteurs, comme les contributions à l'IDA.

Le Canada a appuyé avec vigueur la première phase de la réforme, et il prône un processus et un échéancier clairs en vue de la deuxième phase et de la réforme de l'actionnariat. Le gouvernement du Canada a incité les autres membres à appuyer ces mesures de réforme, à la fois lors des travaux du Conseil et lors de la réunion du Comité du développement à l'automne. Cependant, ces mesures ne se traduiront pas par une réforme véritable de la représentation et de la participation en l'absence de suivi concret.

Appeler à une réforme de la gouvernance de la Banque mondiale en 2009

Beaucoup de choses ont été réalisées l'an dernier, et il convient de mentionner en particulier l'entente relative à la première phase de la réforme de la représentation et de la participation, mais il serait possible de faire des progrès plus rapides en 2009 au chapitre de la gouvernance et de l'efficacité, grâce à des processus internes et externes. La crise financière mondiale que nous traversons actuellement fait en sorte qu'il est plus important que jamais de mener une réforme du Groupe de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin qu'ils puissent rendre mieux compte de l'évolution du poids relatif de chaque pays au sein de l'économie mondiale et qu'ils soient plus à même d'intervenir lorsque des défis se présenteront dans l'avenir.

Outre la deuxième phase des mesures de réforme ayant fait l'objet d'une entente en octobre 2008, deux processus externes importants sont en cours : un groupe de travail du G20 sur la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement, et une commission de haut niveau sur la modernisation de la gouvernance du Groupe de la Banque mondiale, présidée par l'ancien président du Mexique, M. Ernesto Zedillo. Cette dernière a été constituée par le président de la Banque mondiale en octobre 2008, sa tâche principale consistant à formuler une opinion externe indépendante sur la manière d'adapter la gouvernance du Groupe de la Banque mondiale en fonction de la réalité économique internationale du XXI^e siècle. Cette commission doit présenter son rapport plus tard cette année, et le Canada étudiera ses recommandations.

Le groupe de travail du G20 a été créé dans la foulée du Sommet des dirigeants du G20 en novembre 2008. Il est composé des plus importants actionnaires de la Banque mondiale (économies développées et économies de marché émergentes), et son mandat consiste à s'assurer que la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement disposent des ressources et des instruments nécessaires pour faire face à la crise financière, ainsi qu'à imprimer un élan en vue de réformes subséquentes en matière de gouvernance et d'efficacité. Le Canada participe activement aux travaux de ce groupe et profitera de l'occasion pour faire avancer plusieurs dossiers liés à la gouvernance, notamment une mise en œuvre plus rapide des réformes et un processus de concours ouvert, transparent et fondé sur le mérite pour la sélection des cadres supérieurs, peu importe leur nationalité.



Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Travaux en vue d'assurer une représentation et une participation accrues des pays en développement et en transition, de façon à mieux rendre compte du poids de chacun au sein de l'économie mondiale ainsi que des contributions à l'IDA. De pair avec cet accroissement de leur représentation et de leur participation, le Canada incitera les principales économies de marché émergentes à assumer de plus grandes responsabilités sur le plan du financement, notamment de l'IDA.

Échéancier : 2009-2011

Priorité 1.2 : Viabilité financière

En 2008, les institutions de Bretton Woods ont relevé le défi de taille qui consiste à s'assurer de leur santé et viabilité financières pour l'avenir, qui a amené les parties prenantes à examiner les modèles de revenu et de dépenses du Fonds et du Groupe de la Banque.

Réformes du modèle de revenu du FMI et compression des coûts

Progrès notables

En 2007 et au début de 2008, le FMI s'attendait à afficher un important déficit opérationnel à moyen terme en raison de sa dépendance envers le revenu provenant de prêts, qui était passé à un niveau nettement inférieur et devait y demeurer. Au début de 2008, le Canada a appuyé l'élaboration d'un ensemble de mesures visant à éliminer le déficit budgétaire du FMI et à rétablir la viabilité de sa situation financière. En particulier, il a préconisé, lors des réunions du Conseil d'administration et dans sa correspondance avec le directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, l'inclusion d'importantes réductions des dépenses et du personnel pour compléter les mesures de majoration des revenus du FMI. L'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes a également fait montre de leadership en prônant l'adoption de mesures de compression des coûts du Conseil d'administration semblables à celles imposées au FMI.

Les principales mesures de réforme du revenu devaient accorder au FMI une plus grande marge de manœuvre pour l'investissement dans des actifs à plus fort rendement ainsi que la possibilité d'investir le produit futur d'une éventuelle vente d'une partie de sa réserve d'or. Les deux mesures visaient à réduire la dépendance du Fonds à l'égard du revenu en intérêts sur les prêts et de lui procurer une source de revenu plus stable à long terme. Bien que le récent retour imprévu des activités de prêt du FMI ait apaisé les craintes de déficits de fonctionnement, les nouvelles mesures relatives au revenu permettront au Fonds de composer avec les fluctuations de niveaux de prêts à l'avenir. Somme toute, le Canada a atteint son objectif de promouvoir des réformes budgétaires qui se traduiront par une plus grande efficacité au plan du coût du FMI.



Examen de la situation financière à long terme de la BIRD

Progrès relatifs

La suffisance du capital stratégique de la BIRD a fait l'objet d'un examen en 2008¹⁵, qui a montré que la Banque était bien capitalisée et que son ratio de fonds propres aux prêts atteignait un niveau très confortable de 38 %¹⁶, ce qui est passablement supérieur à la fourchette cible de 23 % à 27 %. Cependant, certains s'interrogent sur la capacité de la BIRD de produire suffisamment de revenu en raison de la chute du prix des prêts en 2007 et de la chute des taux d'intérêt à court terme. Parallèlement, la demande exercée sur le revenu de la BIRD ne cesse d'augmenter en raison des pressions à la hausse qui s'exercent sur les charges administratives, de la majoration des transferts annuels à l'IDA, des transferts à d'autres priorités de développement et de la nécessité de contribuer suffisamment à ses réserves¹⁷.

Plusieurs mesures ont été proposées pour aider à stabiliser et à améliorer la production de revenus de la BIRD, notamment une initiative visant à réduire la sensibilité du revenu aux taux d'intérêt à court terme, la constitution d'un portefeuille de placements à long terme pour améliorer la production de revenu ainsi que le versement d'un montant important de revenu net de 2008 à un compte d'excédent pour lisser la baisse prévue du revenu en 2009-2010. Le Canada considère qu'il s'agit de bonnes mesures qui feront en sorte que la BIRD dispose de suffisamment de revenu pour continuer de contribuer à d'importantes initiatives de développement.

Malgré les progrès réalisés pour assurer la viabilité financière à long terme de la BIRD, la situation a passablement changé depuis le déclenchement de la crise financière à la fin de 2008. Le gouvernement du Canada s'attend à ce que la BIRD connaisse une très forte hausse de ses activités de prêt au cours des trois prochaines années, et il devra déterminer comment cette progression des prêts influera sur la situation actuelle et future du capital et du revenu de l'institution. Nous continuerons donc de surveiller la viabilité financière à long terme de la BIRD et encourageons d'autres administrateurs à revoir les discussions entourant la situation financière de la BIRD en tenant compte de la crise économique.

Procédé de budgétisation de la Banque mondiale (IDA et BIRD)

Progrès notables

Le Canada s'attend à ce que le procédé de budgétisation de la Banque mondiale soit solide¹⁸ et qu'il permette de transférer dynamiquement des ressources vers les nouveaux secteurs et activités prioritaires qui produisent de solides résultats, tout en retirant les ressources des secteurs à faibles résultats.

¹⁵ L'examen a proposé un cadre qui aidera à déterminer où se situent les vulnérabilités, ce qui comprend l'établissement d'une fourchette cible pour le ratio de fonds propres aux prêts (de 23 % à 27 %) de la BIRD afin qu'elle soit mieux en mesure de prévoir quand elle pourrait connaître des problèmes de suffisance de capitaux.

¹⁶ Le ratio de fonds propres aux prêts de la BIRD, qui se situait à 23 % il y a cinq ans, a augmenté, par suite de mesures de reconstitution de ses réserves, d'un niveau élevé de paiements anticipés au titre de prêts à rembourser et du ralentissement de la croissance des prêts dans un contexte de faibles taux d'intérêt.

¹⁷ Le risque que la BIRD ne contribue pas assez aux réserves posait particulièrement problème étant donné qu'elle les verse dans ses capitaux propres, qui servent de fondement des sommes qu'elle peut consentir en prêts.

¹⁸ Le budget de la Banque, tiré de son revenu de fonctionnement, couvre ses charges administratives et opérationnelles, mais ne comprend pas ses ressources au titre de prêts ou de subventions.



La Banque a apporté des améliorations notables à son procédé de budgétisation en 2008. Grâce à la nouvelle tribune d'examen par les pairs des vice-présidents, la Banque a pu cerner plus tôt ses priorités de financement et susciter un engagement et un consensus plus vastes auprès des différents services opérationnels. De plus, la communication au Conseil des propositions issues du procédé s'est nettement améliorée, puisque les documents de planification contenaient passablement plus d'information quantitative et descriptive concernant l'ensemble des changements proposés au programme de travail de la Banque. Il s'en est suivi une meilleure compréhension commune des objectifs et des compromis au chapitre des crédits budgétaires.

Ce procédé de budgétisation amélioré a débouché sur l'approbation d'un plan budgétaire pour l'exercice 2009 de la Banque, que nous jugeons assez solide¹⁹. Il fait surtout montre des vastes efforts qui ont été déployés pour concilier les besoins financiers et les ressources, compte tenu d'un budget réel fixe, en dépit des coûts considérables associés aux nouvelles activités regroupées sous six thèmes stratégiques²⁰ et du programme de décentralisation de la Banque mondiale.

Au cours du prochain cycle budgétaire, la nécessité de ne pas dépasser un budget réel fixe risque de poser des difficultés à la Banque, surtout en raison des ressources qui devront être consacrées à la bonification du financement de la BIRD et de l'IDA par suite de l'actuelle crise économique ainsi que des tensions permanentes qu'exerceront la décentralisation et les nouvelles activités en matière de changements climatiques.

Priorité 1.3 : Transparence

La transparence de la gouvernance et des opérations constitue un principe fondamental des institutions efficaces. Grâce aux efforts du Canada et d'autres pays, le FMI et la Banque mondiale sont devenus des institutions de plus en plus transparentes. Ces deux organismes ont adopté une politique de divulgation présumée pour la plupart des documents, à moins qu'il n'existe des motifs clairs de confidentialité. Les deux institutions disposent maintenant de groupes indépendants qui effectuent des examens publics, indépendants et impartiaux de leur rendement dans différents domaines fondamentaux. Les gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale tiennent leurs directions respectives responsables de répondre à ces examens et de combler les lacunes qui y sont signalées.

Au sein du FMI, le Canada défend systématiquement le principe d'une transparence accrue depuis le début des années 1990. Il en a découlé une politique de divulgation qui assure un équilibre entre le besoin de confidentialité entourant les conseils que le FMI donne à ses membres et la reconnaissance croissante de l'importance de la transparence pour la crédibilité et l'efficacité du FMI. Dans le cas des documents concernant des pays en particulier (qui comprennent des rapports économiques et des documents sur les prêts), cela signifie que l'on s'attend de façon générale que les pays consentent à la diffusion des documents. À l'heure actuelle, environ 85 % des rapports de surveillance au titre de l'article IV sont diffusés, tout comme la vaste majorité des documents stratégiques et des résumés des délibérations du Conseil d'administration.

¹⁹ Le budget net de la Banque pour son exercice 2009 demeurera inchangé en termes réels, s'établissant à 1,7 G\$US, et continuera de se situer dans une fourchette de +/- 2 %.

²⁰ Comme l'a énoncé le président Zoellick en 2007. Voir l'allocution de Robert B. Zoellick, intitulée « Une mondialisation viable, profitant à tous », prononcée devant le National Press Club, Washington, le 10 octobre 2007.



Amélioration de la transparence du FMI

Progrès notables

Dans le rapport de 2007, le Canada a constaté que des améliorations de la transparence de la conditionnalité des prêts of FMI s'imposaient, surtout des prêts aux pays à faible revenu. Le Canada a fait valoir au Conseil d'administration du FMI qu'une meilleure communication concernant la nature des conditions des programmes et de leur incidence voulue contribuerait à bien ancrer la conditionnalité dans les buts fondamentaux du programme des pays tout en permettant aux intéressés (p. ex., les parties prenantes externes) de mieux comprendre la raison d'être de diverses conditions qui pourraient autrement sembler mal conçues.

En janvier 2009, le FMI a donné suite aux demandes d'accroissement de la transparence de la conditionnalité formulées par le Canada et d'autres en améliorant sa base de données sur les programmes de prêt et en la rendant publique. Cette base de données sur la conditionnalité des accords (appelée *Monitoring of Fund Arrangements*, ou MONA) est une source d'information complète et facile à consulter, sur les programmes soutenus par le Fonds. De nouveaux renseignements y sont ajoutés quelques semaines après l'approbation des mécanismes du FMI par le Conseil d'administration ou à l'achèvement de l'examen des programmes en vigueur par le Conseil d'administration. La base de données peut être consultée à l'adresse www.imf.org/external/np/pdr/mona/index.aspx.

De plus, le FMI a publié en juin 2008 un document sur ses activités et priorités dans les PFR. Le Canada avait alors signalé que, même si le document était complet, il manquait de précisions dans certains secteurs importants, notamment la manière dont le Fonds pourrait assurer des résultats optimaux en période de limitation budgétaire. Après avoir discuté du document, le Conseil d'administration a approuvé en juillet 2008 une nouvelle politique et un énoncé de mission public connexe sur le rôle du Fonds dans les PFR. Le Canada appuie l'initiative du Fonds qui consiste à mettre en valeur un plan stratégique global d'engagement dans les PFR, mais il voudrait que des travaux se poursuivent pour améliorer davantage les résultats et la collaboration avec la Banque mondiale. Le Canada tentera de présenter ces messages à moyen terme au Conseil d'administration, mais il juge très encourageants les progrès que le FMI a réalisés cette dernière année dans le cadre de ses efforts proactifs en matière de transparence.

Renforcer davantage la transparence au Groupe de la Banque mondiale

Le Canada est d'avis que le Groupe de la Banque mondiale a fait des progrès considérables au cours de la dernière décennie pour accroître sa transparence. À notre avis, il importe que la Politique d'information de la Banque, qui a été améliorée en 2005, mette à la disposition du grand public une énorme quantité de renseignements opérationnels, depuis les stratégies d'aide-pays et les études de secteurs jusqu'aux rapports liés à des projets. De plus, la Banque diffuse dans le public certains renseignements sur les délibérations du Conseil d'administration, ce qui comprend son programme d'avenir, les comptes rendus de ses réunions, les résumés du président ainsi qu'une grande proportion des documents stratégiques approuvés par le Conseil.

Toutefois, la politique ne permet pas la communication des exposés présentés par les administrateurs dans le cadre des délibérations du Conseil. Cela tient en partie à la nature même de la Banque : il s'agit d'une institution financière qui fournit des conseils et du financement à ses membres relativement à des questions qui peuvent exiger l'examen de renseignements commerciaux confidentiels ou pouvant influencer sur les marchés. De plus, la Banque mondiale offre une tribune



où l'on débat d'orientations nationales pouvant avoir des répercussions sur le plan politique, comme c'est le cas pour le fonctionnement du Cabinet au Canada. L'efficacité de l'institution dépend souvent de son aptitude à permettre aux administrateurs d'agir en tant que conseillers dignes de confiance et à offrir une tribune où débattre en toute franchise de l'élaboration des politiques. Le gouvernement du Canada appuie donc cette règle.

Le Canada continuera de préconiser la transparence lors de l'examen de la Politique d'information que la Banque mondiale exécutera en 2009. Il enjoindra surtout la Banque de transformer cette politique de sorte qu'elle cesse de dresser la liste des genres de renseignements qui peuvent être communiqués et qu'elle devienne un instrument permettant la communication de tous les renseignements, autres que ceux figurant sur une liste restreinte d'exclusions. Ce fonctionnement est semblable à celui des lois sur l'accès à l'information du Canada. Le changement permettrait également de mieux faire comprendre au grand public et à l'effectif de la Banque ce qui peut et ne peut pas être communiqué.

Évaluations indépendantes positives

One World Trust

L'indice mondial de la responsabilité de l'organisme One World Trust est la première initiative visant à mesurer et à comparer la responsabilité des acteurs transnationaux des secteurs intergouvernementaux et non gouvernementaux et des sociétés privées. La manière dont 30 des plus puissantes organisations du monde intègrent des pratiques exemplaires de la reddition de comptes a été évaluée en fonction de quatre dimensions : transparence, participation, plaintes et réponse, et évaluation.

Le rapport de 2006 de One World Trust montrait que la BIRD se comparait favorablement à d'autres organisations multilatérales : elle arrivait au deuxième rang pour les capacités d'évaluation, au deuxième rang au plan de la transparence, au neuvième rang en matière de participation et au premier rang au chapitre des mécanismes de plaintes et d'intervention. Selon son rapport de 2008, la SFI se comparait également à d'autres organisations multilatérales. Ainsi, la SFI se classait ex æquo au troisième rang global (en comparaison avec d'autres organisations gouvernementales internationales, des organisations non gouvernementales internationales et des sociétés transnationales) en raison de sa politique explicite en matière de transparence, ses solides capacités d'évaluation et ses mécanismes de traitement des plaintes de grande qualité. À titre comparatif, des ONG internationales comme CARE International et le Comité international de la Croix-Rouge occupaient respectivement les 15^e et 9^e rangs. Les rapports pertinents sont disponibles à l'adresse www.oneworldtrust.org/.

Document de Easterly et de Pfitze

En 2008, William Easterly et Tobias Pfitze ont publié un document intitulé *Where Does the Money Go? Best and Worst Practices in Foreign Aid*. Comparativement à d'autres organismes d'aide multilatérale, l'IDA a été classée première au plan de la transparence, et son classement a été supérieur à celui de toutes les organisations d'aide nationales au plan de l'efficacité de l'aide; elle s'est classée au premier rang global.

Le document peut être consulté à l'adresse
www.nyu.edu/fas/institute/dri/Easterly/File/Where_Does_Money_Go.pdf.



Prochaines étapes

Nouvelle mesure à court terme :

Inciter la Banque à faire preuve de plus de transparence lorsqu'elle examinera sa Politique d'information en 2009 en modifiant la politique actuelle, qui dresse la liste des types de renseignements qui peuvent être communiqués, en faveur d'une politique qui permette la communication de tous les renseignements autres que ceux figurant sur une liste restreinte d'exclusions.

Échéancier :

2009

2) Efficacité des institutions

Conformément aux principes généraux du gouvernement du Canada, un deuxième objectif important du Canada est de veiller à ce que les institutions de Bretton Woods parviennent à démontrer leur efficacité dans l'exécution de leur mandat. Pour cela, elles doivent axer leurs services sur ce qu'elles font de mieux et ce que recherchent les pays membres, bien coordonner leur action avec les autres partenaires internationaux et rechercher de nouvelles façons novatrices d'atteindre leurs buts.

Priorité 2.1 : Surveillance et prévention des crises par le FMI

Le FMI a déployé des efforts concertés pour renforcer son rôle de surveillance ces dernières années mais, comme en fait foi le manque général d'avertissement concernant l'actuelle crise financière mondiale, d'autres améliorations s'imposent.

En 2007, le Canada s'est engagé à surveiller les progrès du Fonds en vue d'intégrer des pratiques exemplaires dans les examens des pays membres effectués au titre de l'article IV, dans le but de fournir une évaluation essentielle de sa réussite et de proposer des points à améliorer. Il s'est également engagé à contribuer à l'élaboration de la Déclaration des priorités de surveillance, un document triennal qui a pour objet de fournir une orientation précise concernant les priorités de surveillance et d'améliorer la reddition de comptes au sujet de l'approche et de la qualité de la surveillance. Le Canada a atteint ces deux objectifs.

Suivi de la Décision de 2007 sur la surveillance bilatérale

Progrès notables

Après que le Canada ait grandement insisté en vue de la publication d'un nouveau document d'orientation préconisant que le FMI suive des pratiques exemplaires en matière de surveillance, le Conseil d'administration a adopté une nouvelle décision sur la surveillance en 2007 (www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/fra/pn0769f.htm). En 2008, le Canada s'est efforcé de rendre le FMI responsable de la mise en œuvre de cette décision et de la promotion du changement dans l'institution à l'appui d'une surveillance efficace et impartiale. Le ministère des Finances et la Banque du Canada ont uni leurs efforts afin de repérer les éventuelles améliorations à apporter aux rapports de surveillance du FMI au titre de l'article IV en 2008, comme la promotion d'une approche davantage axée sur les politiques gouvernementales fondamentales (budgétaires, monétaires, financières et relatives aux taux de change) ainsi que l'extension des discussions sur les risques de



contagion des conditions économiques internationales ou les éventuelles retombées dans d'autres pays des politiques adoptées par un pays membre faisant l'objet d'un examen. Dans l'ensemble, comme l'a signalé la Banque du Canada²¹, la qualité et l'approche de la surveillance se sont améliorées. Même si on déplore encore souvent le manque d'analyses solides sur les éventuels risques ainsi que le manque de scénarios de simulation, il semble que la culture de surveillance change pour le mieux. Le Canada continuera de tenir le Fonds comptable de la grande qualité des rapports produits au titre de l'article IV.

Mise en œuvre réussie d'une déclaration des priorités de surveillance

Progrès notables

Des représentants du ministère des Finances et de la Banque du Canada ont également collaboré avec des représentants du FMI et les membres qui partagent le point de vue canadien pour soutenir l'élaboration de la nouvelle Déclaration des priorités de surveillance (DPS), qui énonce les éléments sur lesquels la surveillance du FMI devra porter au cours des trois prochaines années et qui prévoit une plus grande reddition de comptes du Fonds quant à la qualité de ses travaux. La DPS a été approuvée par le Conseil d'administration, puis avalisée par le CMFI en octobre 2008. Le Canada estime que la nouvelle DPS constitue un important complément de la Décision sur la surveillance de 2007 en ce sens qu'elle fournit l'occasion de mieux centrer la surveillance du FMI sur les dossiers les plus urgents. De plus, l'aval donné par les ministres à la DPS par l'entremise du CMFI établit un lien explicite avec les gouvernements membres, ce qui favorise une plus grande acceptation par les membres de la surveillance efficace et axée sur les résultats.

Coup d'œil sur la nouvelle déclaration des priorités de surveillance

La DPS de l'automne 2008 contient les principales priorités qui orienteront la surveillance du FMI jusqu'en 2011 :

Priorités économiques

- Régler les difficultés du marché financier.
- Renforcer le système financier mondial.
- S'adapter aux fluctuations marquées des prix des produits de base.
- Promouvoir une réduction ordonnée des déséquilibres mondiaux.

Priorités opérationnelles

- Évaluation du risque.
- Surveillance du secteur financier et établissement de liens financiers réels.
- Point de vue multilatéral.
- Analyse des taux de change et des risques liés à la stabilité externe.

Source : www.imf.org

²¹ Voir Robert Lavigne et Garima Vasishtha (2009), *Assessing the Implementation of the IMF's 2007 Surveillance Decision*, document d'analyse de la Banque du Canada.



D'autres travaux s'imposent pour intégrer les analyses financières et économiques du FMI

Progrès relatifs

Le gouvernement a fait part, dans le rapport de 2007, de son intention de promouvoir l'amélioration à moyen terme de l'intégration de l'analyse du FMI de l'évolution du système financier dans le rapport sur la stabilité financière dans le monde (*Global Financial Stability Report*), à l'aide de l'évaluation des tendances de l'économie réelle présentées dans les *Perspectives de l'économie mondiale*. Le Canada s'est en outre engagé à appuyer les travaux du Fonds pour que cette analyse puisse être appliquée plus facilement aux travaux d'élaboration des politiques dans les pays membres. La propagation de la crise financière mondiale aux activités économiques réelles en 2008 montre bien l'importance de ce genre de surveillance.

Le Canada a su tirer parti des délibérations sur les réformes et priorités en matière de surveillance qui ont eu lieu au Conseil d'administration à l'été et à l'automne de 2008 pour encourager l'intégration de la surveillance du secteur économique et financier et pour inciter le Fonds à assumer un rôle de premier plan afin d'aider les pays à déterminer les interventions qui s'imposent dans le cas des risques financiers émergents susceptibles de nuire à leurs économies. En 2008, le directeur général du FMI a fait connaître son intention de transformer le FMI en un centre d'excellence de la surveillance macrofinancière, qui établirait des liens entre l'économie réelle et les développements du secteur financier. Le Canada continuera de promouvoir ce dossier en 2009, vu son importance clé dans le contexte mondial courant.

Prochaines étapes

Mesure à moyen terme : Poursuivre les travaux d'amélioration de l'intégration de l'analyse du FMI de l'évolution du système financier dans le rapport sur la stabilité financière dans le monde, à l'aide de l'évaluation des tendances de l'économie réelle présentées dans les *Perspectives de l'économie mondiale*. Appuyer les travaux du Fonds pour que cette analyse puisse être appliquée plus facilement aux travaux d'élaboration des politiques dans les pays membres.

Échéancier : 2009-2011

Nouvelles mesures en 2009

Malgré les récentes améliorations apportées à la surveillance du Fonds, il reste passablement à faire au chapitre de son efficacité et de la volonté des pays membres de suivre ses conseils, de publier tous les rapports sur la surveillance et de collaborer à l'établissement de solutions à des menaces économiques et financières communes. La récente crise financière et ses effets sur l'économie réelle des pays membres ont fait ressortir nombre de lacunes de l'architecture financière mondiale.

Pour favoriser l'accroissement de la transparence concernant les vulnérabilités du secteur financier, le Canada s'est activé à augmenter la participation au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale. De fait, il a été le premier pays à adhérer au programme en 1999, le premier à publier les résultats de son évaluation et, tout dernièrement, le premier à faire l'objet d'une mise à jour du PESF. En outre, le Canada s'est fait le champion des PESF publics obligatoires au G20 et a veillé à ce que les membres du G20 prennent



l'engagement, dans la déclaration de Washington, de mener un examen du PESF. À moyen terme, le Canada continuera d'exhorter les autres membres à mener des examens dans le cadre de leur PESF et à en publier les résultats. Le gouvernement encouragera également une meilleure intégration des résultats des PESF dans les examens au titre de l'article IV du FMI sur les économies membres, ce qui rendra ces exercices de surveillance annuels encore plus utiles.

La collaboration du FMI avec le Forum sur la stabilité financière (FSF), qui regroupe des décideurs et des organismes nationaux de pointe de réglementation du secteur financier, est devenue un sujet d'actualité cette dernière année. En sa qualité de membre du FSF et du FMI, le Canada a appuyé les appels à l'accroissement de la participation au FSF, de manière à inclure des économies émergentes clés, ainsi qu'au renforcement de la collaboration entre le FMI et le FSF pour la mise en place de systèmes de préalerte permettant de recenser les menaces pour les secteurs financiers national et international, puis d'établir les mesures d'intervention réglementaires qui s'imposent.

Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Continuer d'exhorter tous les membres du FMI à mener des examens du PESF et à en publier les résultats. Favoriser une meilleure intégration des résultats des PESF aux examens au titre de l'article IV du FMI des économies membres et demander la publication obligatoire des examens au titre de l'article IV, afin de rendre encore plus utiles ces exercices de surveillance annuels.

Échéancier :

2009-2011

Nouvelle mesure à moyen terme :

Appuyer l'amélioration de la collaboration entre le FMI et le FSF sur l'élaboration de systèmes de préalerte pour déceler les lacunes du secteur financier et établir des interventions réglementaires.

Échéancier :

2009-2011

Priorité 2.2 : Efficacité de l'aide

Le gouvernement du Canada a pour priorité de veiller à ce que les dépenses au titre de l'aide aient un impact maximal sur le développement. À cet égard, le budget fédéral de 2007 énonçait un ambitieux programme visant à accroître l'efficacité de nos programmes d'aide au plan du coût, de l'approche et des résultats, ce qui comprend les initiatives multilatérales.

Innover dans la prestation d'aide technique par le FMI

Progrès notables

Pendant l'exercice 2008, le FMI a fourni près de 200 « années-personnes » (soit environ 52 000 jours ouvrables²²) d'aide technique aux pays membres, dont à peu près les trois quarts visaient des pays ayant un revenu faible ou se situant dans la moyenne inférieure. Des fonds externes ont servi à financer près de 60 % de l'aide technique fournie sur le terrain. Ces dernières années, le FMI a pris des mesures pour améliorer la gestion et la prestation de son aide technique afin de renforcer la prise en charge de ces services par les pays et de mieux harmoniser ses priorités en matière d'aide technique avec sa propre fonction de surveillance.

²² Une année-personne correspond à 260 jours ouvrables.



Le Canada estime que le FMI doit surtout tenir compte de son mandat central et de ses avantages comparatifs. De la même façon, nous croyons que le Fonds doit se concentrer sur les secteurs relevant de son mandat central dans ses activités d'aide technique. En outre, pour tous les efforts de formation, le Fonds doit établir avec la Banque mondiale une répartition du travail fondée sur l'efficacité au plan du coût et des champs de compétence, comme ce qui se fait par l'intermédiaire du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC). De même, l'amélioration de la capacité des pays membres de compiler, d'analyser et de présenter des ensembles de données économiques précises et solides constitue également un élément essentiel pour promouvoir de saines politiques monétaires et macroéconomiques et permettre une surveillance efficace du FMI.

Le rapport de 2007 énonçait l'engagement du gouvernement du Canada d'encourager le FMI à examiner et à mettre en œuvre en 2008 des solutions de formation novatrices pour combler les besoins d'une capacité technique accrue, notamment en mettant en place des programmes en fonction de la demande, des besoins et des moyens des pays. Le Canada a saisi l'occasion présentée par les discussions sur les compressions budgétaires qui ont eu lieu à l'hiver 2008 au Conseil d'administration et par les débats sur l'engagement des PFR qui ont eu lieu à l'été 2008 au Conseil d'administration pour transmettre ces messages.

De plus, en 2008, le Canada s'est affairé avec le FMI à mettre sur pied un nouveau centre d'aide technique, le CAPTAC-DR, qui comblera les besoins en conseils techniques du Costa Rica, de la République dominicaine, du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama. Ce centre prend appui sur la réussite du CARTAC – que le Canada finance et qu'il a grandement contribué à mettre sur pied. Le CAPTAC-DR ciblera ses efforts sur l'administration fiscale et douanière, sur les cadres de dépenses à moyen terme, sur les marchés monétaires et de la dette publique, sur la supervision du secteur financier ainsi que sur l'harmonisation régionale des statistiques fiscales et sur la balance des paiements. L'orientation stratégique du programme de travail du CAPTAC-DR sera assurée par un comité directeur formé de représentants des pays bénéficiaires, des donateurs, du FMI et d'autres institutions internationales participantes. En décembre 2008, le Canada s'est engagé à verser 5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la mise sur pied et le fonctionnement du CAPTAC-DR, ce qui en fait un des principaux bailleurs de fonds d'une initiative qui est également conforme à la Stratégie des Amériques du gouvernement.

Rationalisation et harmonisation stratégiques des fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Progrès relatifs

L'administration des fonds fiduciaires s'est révélée une activité centrale du Groupe de la Banque mondiale. Ces fonds sont devenus des sources de plus en plus importantes de financement du développement et de la coopération multilatérale. Le portefeuille de fonds fiduciaires de la Banque a progressé rapidement, les décaissements annuels étant passés de 1,9 G\$US en 2002 à 5,8 G\$US en 2007.

Le Canada estime qu'il importe de soumettre les fonds fiduciaires à une surveillance adéquate et de les harmoniser dûment avec le reste des travaux de la Banque. Nous félicitons la Banque des mesures qu'elle a prises dans cette optique, notamment à l'égard de son Cadre de gestion des fonds fiduciaires renouvelé, que le Conseil d'administration a approuvé à la fin de 2007 et qui vise :

- à mieux harmoniser les fonds fiduciaires avec les grandes priorités stratégiques et les stratégies nationales de la Banque;



- à assurer l'application uniforme des normes et des mesures de contrôle de la Banque ainsi que la surveillance améliorée de la mise en œuvre des programmes et de l'évaluation des résultats;
- à réaliser des gains d'efficacité pour réduire le coût d'administration de ces fonds et à recouvrer davantage de coûts, le cas échéant, pour ne pas faire augmenter de manière non soutenable les charges administratives globales de la Banque.

Des mesures ont déjà été prises, et les révisions connexes des politiques opérationnelles de la Banque ont été approuvées par le Conseil d'administration en juin 2008. La Banque devrait instaurer en 2009 une nouvelle politique pour changer la tarification qu'elle applique aux fonds fiduciaires et mener en 2009 ou en 2010 un examen complet du cadre de gestion renouvelé.

Le Groupe de la Banque mondiale a pris une autre mesure positive en 2008 lorsqu'il a inclus les fonds fiduciaires à l'appui de son propre programme de travail dans le cadre d'examen du budget administratif de la Banque. Le Canada attendait avec impatience une telle mesure étant donné que ces fonds requièrent une part importante des ressources administratives globales de la Banque.

Toutefois, le Canada considère que davantage de progrès auraient pu être réalisés concernant l'intégration de ces fonds fiduciaires aux délibérations budgétaires du Groupe de la Banque mondiale. Il encouragera donc la Banque à rationaliser davantage les fonds fiduciaires et à accroître leur harmonisation stratégique :

- en soulevant la question du soutien que ces fonds procurent au programme de travail de la Banque et de leur harmonisation avec sa stratégie à long terme plus vaste;
- en demandant l'assurance que ces fonds n'influent pas indûment sur le programme de travail ou la stratégie à long terme;
- en se penchant sur l'effet que la volatilité ou l'incertitude du niveau des contributions des donateurs peut avoir sur la capacité de la Banque à exécuter son programme de travail et sur les éventuelles mesures d'atténuation des risques de ce genre.

Progrès en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

■ Progrès notables

La Banque mondiale a assumé le rôle de chef de file du programme d'efficacité de l'aide et a coparrainé la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide adoptée en 2005 et le Plan d'action adopté à Accra dans le cadre du forum de haut niveau de 2008²³. Les forces centrales du Groupe de la Banque en matière de ressources financières, sa base des connaissances et la qualité de ses conseils en matière de politiques lui permettent de jouer un rôle central au plan de l'amélioration de l'harmonisation et de l'alignement au niveau des pays. Le Groupe œuvre également au niveau international pour aider à définir le programme d'efficacité de l'aide, pour recenser les pratiques exemplaires dans le domaine de l'aide et pour surveiller la mise en œuvre.

²³ Dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide adoptée en 2005 et du Plan d'action adopté à Accra en 2008, les partenaires du développement, y compris le Groupe de la Banque mondiale, se sont engagés à travailler sous la direction des pays hôtes à l'harmonisation des programmes et approches des donateurs au niveau des pays pour minimiser le fardeau administratif des pays en développement et à rendre compte de l'exécution des programmes et de la production de rapports sur les résultats du développement.



Le Canada est satisfait des travaux courants qui ont été menés sur la version provisoire du plan d'action sur l'efficacité de l'aide du Groupe de la Banque mondiale, qui fournit le détail des mesures à l'appui des cinq principes de la Déclaration de Paris (prise en charge, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle). Plus particulièrement, le plan d'action devrait obliger la Banque :

- à moderniser son cadre opérationnel pour accroître l'efficacité de l'aide;
- à assumer le rôle de chef de file de la gestion des partenariats au niveau international et au niveau des pays lorsqu'elle est la mieux placée pour ce faire;
- à renforcer la capacité des pays partenaires à se prendre en charge;
- à décentraliser les employés et le processus décisionnel afin de mieux combler les besoins des pays partenaires;
- à instaurer des mesures internes pour inciter les employés à travailler sur des mécanismes harmonisés et alignés au plan du budget, des échéanciers et de la reconnaissance, ainsi qu'à fournir des directives de gestion.

Le Canada fait bon accueil aux efforts d'accroissement de la coopération au sein du Groupe de la Banque mondiale et se réjouit tout particulièrement de la collaboration accrue entre l'IDA et la SFI. En 2008, la SFI s'est engagée à verser 1,75 G\$ pour soutenir l'IDA jusqu'en 2011, et un nouveau secrétariat de l'IDA et de la SFI a été mis sur pied afin de favoriser davantage la collaboration à l'échelle du Groupe de la Banque mondiale. Nous prévoyons aborder la coopération entre l'IDA et la SFI lors du prochain examen de miparcours de l'IDA.

Le Canada se réjouit également des efforts déployés pour accroître les partenariats avec les autres donateurs et organisations. En 2008, le Groupe de la Banque mondiale a lancé l'initiative d'harmonisation juridique de concert avec d'autres institutions financières internationales, des organismes d'aide bilatérale et des organismes des Nations Unies. Cette initiative vise à harmoniser et à rationaliser les outils juridiques et administratifs des différents donateurs et pays partenaires afin de supprimer certains des obstacles clés à des approches harmonisées. Elle vise en outre à réduire les coûts élevés de transaction imposés aux pays bénéficiaires et à accroître l'efficacité de l'aide.

Le Canada est bien conscient de l'importance des évaluations randomisées des impacts pour la conception et la sélection de programmes et de politiques efficaces et fondés sur des preuves. De manière semblable aux méthodes servant à évaluer l'efficacité des produits pharmaceutiques, ces évaluations des impacts répartissent de manière aléatoire un programme sur des groupes de contrôle et des groupes de traitement afin de connaître les effets d'interventions particulières. Le BIE du Groupe de la Banque mondiale constitue pour la Banque une solide assise aux fins de l'amélioration de l'efficacité de l'aide.



Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Exhorter le Groupe de la Banque mondiale à recourir davantage aux évaluations randomisées des impacts pour la prise de décisions concernant les politiques. Afin d'accroître la responsabilisation du Groupe de la Banque mondiale, le Canada l'exhortera à publier plus rapidement un plus grand nombre de ses évaluations.

Échéancier :

2009-2011

Nouvelle mesure à court terme :

Exhorter le Groupe de la Banque mondiale à instaurer une décentralisation significative des pouvoirs et du personnel pour qu'il puisse assumer son rôle essentiel dans la coordination des donateurs, notamment par l'entremise de sa gestion des fonds fiduciaires à donateurs multiples, au niveau des pays.

Échéancier :

2009

Ressources pour aider la capacité des pays bénéficiaires

Progrès notables

Le gouvernement du Canada considère favorablement les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale en 2008 pour aider les pays bénéficiaires à acquérir la capacité requise pour bien mesurer les résultats du développement grâce au Fonds fiduciaire du renforcement des capacités statistiques, à l'application des évaluations des politiques et des institutions nationales, ainsi qu'au recours aux systèmes des approvisionnements nationaux.

Au cours des discussions portant sur la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA15), le Canada a exhorté cette association à renforcer ses travaux au chapitre du développement de la capacité statistique pour faire en sorte que les résultats soient convenablement mesurés et que les données soient utilisées pour concevoir des politiques et des programmes. Dans son rapport des partenaires sur le soutien des statistiques de 2008, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a cité la Banque mondiale comme l'un des trois premiers fournisseurs de soutien financier au développement statistique.

Analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (AICVP)

Progrès limités

Les AICVP fournissent une évaluation de l'impact des réformes des politiques sur le bien-être ou le mieux-être de divers groupes d'intervenants, surtout ceux qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables. Bien que plus de 50 analyses s'assimilant à des AICVP aient été menées en 2008, peu de progrès ont été réalisés au plan de leur mise en œuvre dans les analyses du Groupe de la Banque en 2008.

En réponse à une demande formulée par le Conseil d'administration de la Banque mondiale, le Bureau indépendant d'évaluation mène actuellement une étude des AICVP. Le Canada surveillera de près la mise en œuvre des recommandations de cette évaluation.



Prochaines étapes

Mesure à moyen terme : Enjoindre la Banque mondiale d'utiliser, le cas échéant, les AICVP dans le cas des programmes qui obtiennent le soutien conjoint du Canada et du Groupe de la Banque mondiale. Veiller également à ce que la direction de la Banque mette en œuvre les recommandations de l'actuelle évaluation indépendante des AICVP.

Échéancier : 2009-2011

Priorité 2.3 : Innovation dans la participation du secteur privé au développement

À la Banque mondiale, le Canada est un ardent défenseur des initiatives novatrices qui tirent parti des points forts du secteur privé pour faire avancer le développement. Nous croyons que cette démarche est particulièrement importante au moment où la Banque examine son rôle dans la fourniture de biens publics mondiaux. L'ampleur du défi financier et technique que présentent bon nombre de ces enjeux dépasse la portée de l'intervention individuelle des gouvernements, et nous ne pouvons pas nous attendre à réussir si ce défi n'est pas également relevé sur les marchés.

Garanties de marché

Garantie de marché pour les infections à pneumocoques

Progrès notables

Une garantie de marché (GM) constitue un moyen novateur de protéger la vie des enfants les plus pauvres du monde en accélérant la disponibilité des vaccins dans les pays en développement. Ainsi, bien que les vaccins représentent un outil de développement extrêmement efficace au plan du coût, leurs fabricants investissent relativement peu dans la mise au point de vaccins contre les maladies prévalant dans les pays en développement, suivant l'opinion que ces pays n'auront pas les moyens suffisants d'en faire l'achat. En vertu de la GM, les donateurs mettent de côté des fonds pour garantir l'achat de vaccins une fois ces derniers mis au point, ce qui devrait inciter les fabricants à accélérer leurs efforts, car ils disposent alors d'une plus grande certitude de pouvoir recouvrer les coûts de la mise au point et de la commercialisation.

Le Canada a joué un rôle de premier plan pour transformer le modèle théorique prometteur de la GM en un programme fonctionnel. Travaillant de près avec la Banque mondiale, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et quelques autres donateurs, le Canada a participé activement à la conception et au financement de la GM pour la création de vaccins contre les infections pneumococques, une des premières causes de mortalité chez les enfants des pays en développement. Le Canada a aussi été le premier à s'engager à financer l'initiative, une annonce ayant été faite en ce sens lors du sommet du G8 tenu à Saint-Petersbourg en 2006, ce qui a incité d'autres donateurs à s'engager dans les mois qui ont suivi. Compte tenu de la contribution totale du Canada qui s'établit à 200 M\$US, les donateurs verseront 1,5 G\$US à cette initiative.



Le projet pilote de la GM devrait avoir pour effet de devancer de 13 ans, soit à 2010 plutôt qu'en 2023, l'introduction d'un vaccin antipneumococcique dans les pays en développement, ce qui permettrait de sauver environ 5,8 millions de vies d'ici 2030. Les vaccins antipneumococciques ont été choisis aux fins du projet pilote de la GM parce que les volets scientifiques et technologiques de vaccins antipneumococciques efficaces sont bien compris et qu'il existe de solides voies d'acheminement de vaccins efficaces aux pays à faible revenu. Le projet pilote de la GM vise à accélérer la disponibilité de ces vaccins dans les pays pauvres en fournissant des incitatifs financiers aux entreprises pour qu'elles augmentent la capacité de production ou qu'elles consacrent une plus grande part de cette capacité aux pays en développement peu de temps après que les nouveaux vaccins soient disponibles. Cette GM vise également à accélérer l'adoption des vaccins en assurant une offre de vaccins prévisibles grâce à des engagements pris auprès d'entreprises participantes de fournir à long terme et de manière durable les vaccins à faible prix.

Comptant parmi les principaux organismes de mise en œuvre, la Banque mondiale a abattu passablement de besogne cette dernière année pour faire progresser le projet pilote de la GM. Dans la mesure où le Conseil d'administration donnera son approbation, la Banque servira d'intermédiaire financier de la GM et, en cette capacité, elle agira comme agent de transmission des contributions futures des donateurs si un vaccin antipneumococcique satisfaisant pour les pays en développement devient disponible selon les modalités de la GM. Le Canada considère que l'offre de la GM sera alors plus crédible pour l'industrie de fabrication de vaccins et qu'elle contribuera à l'efficacité financière du mécanisme.

Garanties de marché

Les fonds des donateurs sont garantis sous réserve que les fabricants de vaccins respectent de rigoureux critères préétablis d'efficacité, de coût et de disponibilité; qu'il existe une demande pour les vaccins dans les pays en développement; et que le fabricant accepte de continuer de vendre les vaccins à un prix équitable à la portée des pays en développement, une fois épuisés les fonds des donateurs.

L'un des principaux avantages de la GM est que les donateurs ne versent une contribution qu'en cas de réussite. Les vaccins achetés aux termes de la GM devront respecter des critères rigoureux établis par un comité indépendant. Aucune somme au titre de la GM ne sera versée tant et aussi longtemps que le vaccin qui convient n'aura pas été mis au point.

Étendre le concept de garantie de marché

Progrès limités

Il a fallu plus de temps que prévu pour achever l'étape de la conception du projet pilote de la GM, et le lancement opérationnel de cette initiative devrait maintenant se faire au printemps 2009. Le Canada encouragera la Banque mondiale à se pencher sur d'autres mécanismes novateurs pour corriger les lacunes du marché dans les domaines du développement international en se fondant sur l'expérience et les enseignements tirés de la mise sur pied de ce projet pilote de la GM.



Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Préconiser l'utilisation accrue d'outils novateurs pour fournir des biens publics mondiaux (p. ex., garanties de marché, mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes).

Échéancier :

2009-2011

Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes (CCRIF)

Progrès notables

Le CCRIF fournit des paiements en espèces rapides et garantis lorsqu'une catastrophe naturelle survient dans un pays assuré. Un tel accès rapide aux fonds comble l'écart de liquidités après une catastrophe, finance la reprise au lendemain d'un désastre et donne aux gouvernements le temps de trouver des ressources supplémentaires pour la reconstruction à plus long terme.

Le Canada a participé à l'élaboration du CCRIF dès les premiers stades en travaillant activement à mettre au point, avec les pays des Caraïbes membres de son groupe, un mécanisme de financement conforme à leurs besoins. L'administrateur représentant le Canada au sein de la Banque a joué un rôle clé pour obtenir la participation unanime des pays des Caraïbes à ce mécanisme. Le Canada a aussi témoigné de son engagement envers le CCRIF en y versant 17,5 M\$US, ce qui fait de lui le plus important bailleur de fonds pour cette initiative, en plus d'encourager activement d'autres donateurs à suivre son exemple.

Puisque le CCRIF met en commun les risques de chacun des pays participants, le mécanisme abaisse d'environ 40 % le coût de l'assurance, offrant ainsi aux pays des Caraïbes une option que chacun d'eux n'aurait pas les moyens d'exercer. De plus, les cotisations que les donateurs versent au mécanisme permettent de réduire encore plus les primes versées (l'IDA a aussi accordé des fonds pour aider des pays comme la Dominique, la Grenade et Haïti à acquitter leurs primes). Depuis le 1^{er} juin 2008, le CCRIF a réduit ses primes de 10 %, ce qui rend l'assurance encore plus abordable. Les 16 pays signataires ont renouvelé leur participation au CCRIF, à compter du 1^{er} juin 2008. Les deux premiers décaissements du CCRIF ont montré l'efficacité du mécanisme : ils ont été versés 14 jours après la première catastrophe (tremblement de terre en 2007) et 23 jours après que l'ouragan Ike se soit abattu sur les Caraïbes.

Le CCRIF est cependant limité puisqu'il peut uniquement fournir de l'assurance contre les catastrophes naturelles et non contre les événements naturels qui surviennent beaucoup plus souvent, comme les crues subites. Au départ, le CCRIF visait à fournir une assurance contre des catastrophes qui surviennent, en moyenne, aux 20 ans. Les coûts et les primes tenaient compte de ce niveau de risque.

Le Canada encouragera la Banque et d'autres partenaires internationaux à envisager d'élargir la portée du CCRIF ou de le lier à d'autres initiatives semblables. À titre de projet pilote de mécanisme novateur de financement en cas de catastrophe, le CCRIF continuera d'évoluer au fil du temps à mesure que l'expérience sera acquise, que les besoins des pays membres seront précisés et les attentes, clarifiées. Le gouvernement du Canada se penchera sur d'éventuelles options d'assurance contre les risques et demandera des commentaires des partenaires faisant partie de son groupe lors de la réunion des ministres des Finances du Commonwealth.



Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Mettre à profit le leadership du Canada à titre de plus grand bailleur de fonds du CCRIF pour améliorer davantage ce mécanisme et préconiser l'expansion des mécanismes d'assurance en cas de fortes pluies et de risques agricoles.

Échéancier :

2009-2011

Engagement de la SFI dans les marchés limites

Progrès relatifs

La SFI représente le principal acteur multilatéral qui encourage l'expansion du secteur privé dans les pays en développement. Le Canada a réussi à encourager la Société à accélérer son engagement dans les pays limites (ceux qui sont les moins développés et ceux qui présentent les plus grands risques). L'engagement de la SFI dans les marchés limites n'a cessé de croître ces dernières années, et la SFI cherche actuellement à augmenter de 40 % à 50 % d'ici 2011 sa part des investissements et ses travaux consultatifs dans les pays desservis par l'IDA.

L'assurance de l'exécution d'une part importante des activités de la SFI dans les marchés limites ne saurait garantir des résultats de développement efficaces. Moins de la moitié des projets dans les régions d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient ont atteint ou dépassé les repères et normes de développement. En 2008, une évaluation indépendante des résultats de développement de la SFI a montré que la qualité des activités de la Société n'avait souvent pas été à la hauteur dans le cadre de projets exécutés en Asie et en Afrique puisque, outre les pénuries de capital, les entreprises de ces régions manquaient souvent de savoir-faire technique essentiel. Cette situation peut s'expliquer en partie par le contexte de risque opérationnel élevé dans lequel les investissements ont été faits.

Nouvelle priorité 2.4 : Ressources et facilités de financement

Au FMI

En dépit de la très grande liquidité du FMI, la crise financière mondiale et la récente augmentation des activités de prêt ont incité le directeur général du FMI et certains gouvernements membres du Fonds à demander une importante augmentation des ressources de financement. Dans le plan d'action de novembre 2008 de lutte contre la crise financière mondiale, les dirigeants du monde se sont engagés à déterminer si les ressources du FMI suffisaient à répondre à l'éventuelle demande et, au besoin, à déterminer comment les augmenter. Le Canada est d'avis que le FMI doit détenir des ressources satisfaisantes pour s'acquitter de son rôle en matière de prêt et inspirer confiance aux membres et aux marchés. Le Canada travaillera de concert avec ses partenaires du G20 et le FMI en 2009 pour veiller à ce que le Fonds dispose d'une liquidité satisfaisante, qu'il utilise des mécanismes souples et faciles à mettre en œuvre et qu'il préconise la transparence et la saine gouvernance.

Outre les ressources, le Fonds doit être doté d'un arsenal d'instruments de prêt rationnels et efficaces pour combler les besoins des membres. Le rapport de 2007 prévoyait que les réformes en matière de prêt du FMI commenceraient à occuper une place prépondérante dans un avenir rapproché et c'est effectivement ce qui se produit maintenant. De fait, une des mesures à court terme de la déclaration faite en novembre par les dirigeants du G20 porte sur l'adaptation des mécanismes de prêt de sorte qu'ils répondent de manière satisfaisante aux besoins des membres ainsi que sur la révision du rôle



de prêteur à la lumière d'une crise financière continue. Le FMI s'est activé en 2008 à fournir une aide plus ciblée et plus appropriée aux membres à faible revenu, mais certains prétendent que l'institution ne s'est pas encore dotée d'un cadre de financement efficace à l'appui des besoins d'économies de marché émergentes modernes qui pourraient être vulnérables aux crises financières internationales et aux problèmes de contagion. De l'avis du Canada, l'arsenal d'instruments de prêt du Fonds doit être rationalisé et suivre l'évolution des besoins diversifiés des pays membres et de l'économie mondialisée. Nous prônerons lors des réunions du FMI, non seulement des réformes appropriées des mécanismes de financement actuels, mais aussi un examen plus approfondi du rôle optimal de prêteur du FMI.

Prochaines étapes

**Nouvelle mesure
à court terme :**

S'engager au FMI à veiller à ce que le FMI dispose de ressources de financement suffisantes grâce à des mécanismes transparents et souples fournis en temps opportun.

Échéancier :

2009

**Nouvelle mesure
à court terme :**

Soutenir les efforts du FMI pour moderniser et rationaliser son ensemble d'instruments de prêt. Promouvoir chez les membres une vision commune du rôle de prêteur du Fonds dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui.

Échéancier :

2009

Au Groupe de la Banque mondiale

Tel que mentionné à la section précédente, les effets négatifs de la crise financière sur l'emploi et la croissance dans les pays en développement s'aggravent et menacent les gains acquis de haute lutte au chapitre du développement.

La Banque mondiale a un important rôle à jouer pour aider les pays en développement à composer avec la crise, tant sur le plan du financement que de la prestation de conseils. Pour sa part, le Canada doit assumer un rôle de premier plan pour assurer, de concert avec d'autres actionnaires, que le Groupe de la Banque mondiale (et d'autres institutions financières internationales) disposent de ressources suffisantes et des bons instruments d'intervention. Le Canada est membre actif du groupe de travail du G20 qui se penche sur ce dossier. Par l'entremise de ce groupe, de notre administrateur et de son bureau, le Canada déploiera des efforts pour que les instruments de la Banque mondiale soient assez souples et que cette dernière dispose d'assez de ressources pour aider les membres qui en ont besoin pendant le ralentissement de l'économie mondiale. Plus précisément, nous ferons porter nos efforts sur les points suivants : i) veiller à ce que la BIRD dispose de capitaux suffisants pour être en mesure de combler les besoins des membres à revenu moyen, ii) s'assurer que l'IDA puisse concentrer ses ressources au début des périodes tout en fournissant davantage de subventions aux pays exposés à des risques d'endettement et iii) veiller à ce que les mécanismes relatifs au secteur privé de la SFI qui tentent de maintenir les échanges commerciaux, les activités de prêt du secteur privé et le développement de l'infrastructure soient suffisamment capitalisés.



Prochaines étapes

Nouvelle mesure à court terme :

Travailler de concert avec les partenaires du G20 pour faire en sorte que la Banque mondiale dispose d'assez de ressources et d'instruments souples pour faire face à la crise financière.

Échéancier :

2009

3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

On ne peut surestimer les bienfaits réels d'une croissance économique soutenue et équitable pour la réduction de la pauvreté et le bien-être de la société. Le gouvernement du Canada poursuit donc un autre objectif important, celui de veiller à ce que la réduction de la pauvreté, la croissance et la stabilité macroéconomique que le FMI et la Banque mondiale contribuent à favoriser aujourd'hui aient des effets durables à long terme.

Pour ces deux institutions, il conviendra donc d'encourager les pays en développement à maintenir un niveau d'endettement viable et d'aider les États défaillants ou fragiles à revenir sur la voie d'un redressement durable. De plus, il ne peut pas y avoir de réduction généralisée de la pauvreté sans que la croissance soit équitable, y compris que les femmes soient à même de participer à l'économie. Enfin, les deux institutions ont un rôle à jouer pour aider les pays à mieux tenir compte des enjeux environnementaux dans la planification de leur développement.

Priorité 3.1 : Viabilité de l'endettement

Le FMI et la Banque mondiale ont contribué au premier plan à la réduction de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés du monde. Le Canada a également assumé un leadership à cet égard en évaluant sans cesse le Cadre de viabilité de la dette, qui surveille les emprunts et vise à empêcher les pays d'accumuler à nouveau une dette insoutenable, ainsi qu'en fournissant en permanence des commentaires constructifs sur ce cadre; en contribuant à l'amélioration du Système de notification de la dette, pour recueillir des données afin d'améliorer la transparence des activités de prêt et d'emprunt; et en créant la Politique d'emprunts non concessionnels, pour inciter davantage les pays à maintenir un niveau d'endettement viable. Toutefois, de nombreux pays sont encore exposés à de forts risques d'endettement, y compris nombre de ceux qui ont reçu un allègement général de la dette en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, et l'actuelle crise financière vient compliquer encore plus leurs progrès. Il est impératif que les banques de développement tout autant que les donateurs poursuivent leurs efforts pour veiller à ce que les pays à faible revenu disposent des outils et des conseils dont ils ont besoin pour garder leur endettement à des niveaux viables. Le Canada demeure fermement engagé envers ces efforts et continuera de soutenir les pays à faible revenu pour qu'ils atteignent leurs objectifs de développement à long terme.

Cadre de viabilité de la dette (CVD)

Progrès notables

Le Canada a continué de surveiller le CVD en participant à toutes les délibérations du Conseil d'administration sur le sujet. Nous avons discuté activement avec les créanciers et les débiteurs dans le but d'augmenter la transparence et la diffusion de renseignements sur les décisions de prêt et d'emprunt.



Pour réussir à prévenir un autre cycle « prêter et renoncer », le CVD doit absolument obtenir de tous les créanciers qu'ils respectent les nouvelles décisions en matière de prêt. Il convient de signaler que le Canada a soutenu les « Principes et Lignes directrices visant à promouvoir des pratiques viables dans les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public accordés aux pays à faible revenu » publiés en janvier 2008 par l'OCDE, par lesquels nous nous engageons à respecter les seuils minima de concessionnalité extraits du CVD dans le cadre de nos pratiques de prêt bilatérales. Le Canada devra cependant faire pression en faveur d'une plus grande conformité de tous les grands pays et des créanciers privés des pays à faible revenu pour veiller à ce que les nouveaux fonds soient fournis aux PFR conformément à la capacité de remboursement à long terme de ces pays.

Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Préconiser l'entière conformité de tous les participants au cadre conjoint de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.

Échéancier :

2009-2011

Capacité de gestion de la dette dans les pays à faible revenu

Progrès notables

En 2008, le Canada a continué de déployer des efforts afin d'améliorer la transparence des données sur les dettes et d'augmenter la capacité de gestion de la dette des pays à faible revenu, par l'entremise de sa participation à la nouvelle capacité de gestion de la dette dans les pays à faible revenu de la Banque mondiale et de son leadership de cette capacité. Cette dernière donne directement suite à nos demandes antérieures et prend appui sur les forces et les capacités particulières de la Banque. Elle vise à :

- améliorer la coordination entre ceux qui fournissent des services de renforcement de la capacité et les pays à faible revenu dans le besoin;
- appliquer l'outil d'évaluation du rendement de la gestion de la dette dans les pays à faible revenu afin de mesurer les progrès réalisés par ces derniers au plan du renforcement de la capacité;
- aider les pays à faible revenu à élaborer leur propre stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

La Banque est bien placée pour se concentrer sur ces domaines. Pour faire montre de son appui, le Canada a été l'un des premiers donateurs à s'engager à verser 2 M\$ de dollars sur deux ans à cette capacité et à devenir membre de son conseil de gouverneurs. Nous sommes confiants que cette capacité fera progresser la viabilité de la dette en fournissant aux pays à faible revenu les outils dont ils ont besoin pour améliorer la collecte de données sur la dette, pour établir des prévisions économiques plus exactes et pour maintenir des niveaux viables d'endettement.



Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Mettre à profit le leadership du Canada dans le cadre de la nouvelle capacité de gestion de la dette dans les pays à faible revenu, qui vise à renforcer la capacité des pays pauvres très endettés.

Échéancier :

2009-2011

Niveau de réendettement approprié après un allègement de la dette

Progrès relatifs

Le Canada a suggéré que la Banque élargisse la portée de la Politique d'emprunts non concessionnels pour tenir compte non seulement du taux d'accumulation de dettes non concessionnelles, mais également du taux de dettes concessionnelles (c'est-à-dire des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêt consentis par des pays donateurs et des organisations telles que l'IDA), lorsqu'elle évalue l'état d'endettement des clients de l'IDA. Bien que cette proposition n'ait pas été entérinée par tous les participants pour la période visée par la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA15), cette dernière a consenti à faire le point régulièrement sur son expérience au chapitre de cette politique, et le Canada continuera d'en surveiller l'efficacité et de demander que la Banque reconnaisse le rôle des prêts concessionnels dans la viabilité de la dette. Le Canada a également encouragé le FMI à cibler son intervention pendant la crise des denrées alimentaires et du carburant, étant donné les volets humanitaires des crises et la capacité de la Banque mondiale à fournir plus de financement concessionnel et de subventions aux pays aux prises avec des pénuries de denrées alimentaires et des factures nettement plus élevées au titre de l'importation de denrées alimentaires et de carburant.

Compte tenu des effets de l'actuelle crise financière et économique sur les pays à faible revenu, le Canada estime que l'IDA (et d'autres banques multilatérales de développement) devraient envisager l'augmentation des subventions versées aux pays les plus pauvres ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA pour qu'ils puissent investir dans la satisfaction des besoins de développement de base, comme la santé et l'éducation, sans compromettre la viabilité future de leur dette. Une telle approche fournit du financement conforme à la plupart des formes de financement d'aide au développement bilatérale.

Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme :

Promouvoir l'augmentation des niveaux de financement par subvention de l'IDA aux pays à faible revenu pour leur permettre de traverser la crise actuelle sans compromettre la viabilité de leur dette.

Échéancier :

2009-2011



Allégement de la dette multilatérale

Le Canada a été très actif au plan de l'élaboration et du financement de l'allégement de la dette grâce à l'IPTE et à l'IADM, qui dégagent des ressources permettant aux pays bénéficiaires de réorienter celles-ci vers des initiatives de réduction de la pauvreté. En vertu de ces programmes, le Canada a effacé des montants totalisant environ 1 G\$ que lui devaient des pays en développement depuis 2000, et il s'est engagé à fournir au FMI, à la Banque mondiale et au Fonds africain de développement (FAD) une somme de 2,5 G\$ sur 40 ans pour les dédommager des dettes qu'ils ont annulées.

En 2008, le Canada a dépassé son engagement traditionnel envers l'IADM, fournissant à l'IDA et au FAD un calendrier de paiement accéléré pour couvrir une plus grande part des coûts de cette initiative. L'engagement plus fort envers l'IADM procure des avantages appréciables à l'IDA et au FAD, étant donné que ces institutions sont confrontées à un manque à gagner au plan du financement des donateurs. Grâce au calendrier accéléré de paiements du Canada, les institutions pourront non seulement couvrir les coûts de l'allégement de la dette si les pays progressent à un rythme plus rapide que prévu, mais aussi augmenter immédiatement les prêts au titre de programmes qu'elles consentent aux pays à faible revenu.

Priorité 3.2 : États défaillants et fragiles

La réintégration efficace des États défaillants et fragiles au sein de l'économie mondiale constitue un autre grand défi pour la collectivité mondiale. Les États fragiles représentent plus de 14 % de la population mondiale, soit 870 millions de personnes; on estime que leur population représente 35 % des personnes vivant dans la pauvreté absolue, 46 % du nombre total d'enfants qui ne reçoivent pas une éducation de niveau primaire et 51 % des enfants qui décèdent chaque année avant d'atteindre l'âge de 5 ans. De plus, dans l'avenir, on s'attend à ce que la pauvreté se concentre de plus en plus dans ces États. Le Canada a donc préconisé un soutien multilatéral plus solide pour ces pays à titre de complément de ses grands programmes d'aide bilatérale dans des pays comme l'Afghanistan et Haïti.

Progrès au FMI

Progrès relatifs

Le rôle central du FMI dans les États défaillants et fragiles consiste à aider les autorités nationales à rétablir la stabilité macroéconomique et la croissance. À titre de mesure à moyen terme, le Canada s'est engagé, dans le rapport de 2007, à encourager le FMI à se concentrer sur ses principaux domaines d'expertise (notamment le soutien stratégique en vue d'assurer la stabilité macroéconomique et de faciliter la liquidation des arriérés, le cas échéant) et à adapter ses conseils stratégiques et ses méthodes d'intervention en fonction de la situation de chaque pays, tout en assurant une étroite coordination avec la Banque mondiale et d'autres organisations.

En 2008, le FMI a maintenu sa participation auprès des États fragiles afin d'améliorer la gestion et la stabilité économiques. Outre la prestation d'une aide d'urgence après conflit dans le cas de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau et du Liban, le FMI a continué de fournir de l'aide technique, des conseils en matière de politiques et du financement à de nombreux États fragiles par l'entremise de ses mécanismes ordinaires, ce qui comprend l'aide aux pays qui revêtent une importance particulière pour le Canada, comme l'Afghanistan et Haïti.



En outre, à la mi-mars 2008, les arriérés sur la dette du Libéria envers le FMI ont été liquidés, en grande partie grâce au Canada et au leadership du G7 dans l'obtention d'assurances financières suffisantes pour aider à couvrir les coûts de cette opération. Le Canada et d'autres pays du G7 se sont engagés à fournir un financement supérieur à celui qui était attendu d'eux. En tout, le Canada s'est engagé à verser 44 M\$CAN pour liquider les arriérés du Libéria envers des banques multilatérales de développement. Une fois ces arriérés liquidés, le pays a pu avoir accès à plus de 2,8 G\$US au titre de l'allègement de la dette fourni dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et à 147 M\$US dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

De plus, en avril 2008, le Conseil d'administration a examiné la participation du Fonds dans les États fragiles et les pays sortant d'un conflit. Il est ressorti de cet examen que, même si le Fonds participait d'une façon quelconque – surveillance, programmes surveillés par l'effectif, aide financière et renforcement de la capacité – dans presque tous les États fragiles, il n'appliquait pas de politique particulière et différente à leur égard (même si la stratégie à moyen terme du Fonds demande une plus grande souplesse au chapitre de la conception des programmes dans les États fragiles).

L'examen a permis de dresser une liste de changements recommandés pouvant être apportés à l'approche du Fonds pour la rendre mieux adaptée aux besoins des États fragiles. On a surtout recommandé une approche plus systématique et progressive pour améliorer l'uniformité de la participation du Fonds grâce à un cadre à moyen terme qui adapte explicitement les conseils stratégiques et la surveillance du Fonds, le renforcement de la capacité, l'émission de signaux et l'aide financière à la capacité en évolution du pays pour la formulation et la mise en œuvre de la politique macroéconomique et à son engagement envers la réforme.

Après une discussion préliminaire de l'examen et des propositions de politiques correspondantes par le Conseil d'administration, la direction du FMI a fait savoir qu'elle soumettrait au Conseil un document de suivi lorsqu'elle aura eu l'occasion de tenir compte des commentaires et des suggestions formulés par les administrateurs et de consulter les donateurs et les éventuels bénéficiaires du soutien du Fonds. Le Canada demeurera vigilant à cet égard.

Progrès à la Banque mondiale

Cadre de l'IDA pour les activités d'élimination des arriérés

■ Progrès notables

Le nouveau cadre de l'IDA pour les activités d'élimination des arriérés permet aux pays sortant d'un conflit d'éliminer systématiquement et rapidement leurs arriérés. Le Canada a versé sa quote-part intégrale à ce programme et continue d'en surveiller les progrès. En 2008, le Togo a recouru à ce programme pour éliminer nettement et rapidement ses arriérés, ce qui lui a permis de devenir admissible à un allègement de la dette de 674 M\$US en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Le Canada continuera de surveiller l'application du nouveau cadre de l'IDA pour les activités d'élimination des arriérés de manière que celles-ci soient exécutées en temps opportun tout en préservant les incitatifs pour que les pays mettent en place des réformes en vertu du procédé de l'IPPTE après l'élimination des arriérés.



Surveiller la réussite des améliorations apportées par l'IDA après les conflits

Progrès notables

Comme le précisait le rapport de l'an dernier, la Banque mondiale a pris passablement de mesures ces dernières années pour aider les États fragiles à relever leurs défis de développement particuliers. Le président Zoellick a défini les pays sortant d'un conflit et les États fragiles comme faisant partie de l'un des six thèmes stratégiques sur lesquels porteront les efforts du Groupe de la Banque en matière de soutien de l'objectif de mondialisation inclusive et durable. Avec le début de la période visée par l'IDA15, le Groupe de la Banque a apporté plusieurs grands changements à ses mécanismes de financement, de sorte qu'ils tiennent mieux compte des besoins particuliers des États fragiles, tant ceux qui sortent d'un conflit que ceux qui renouent avec l'IDA après une longue période d'inactivité. Les mesures prises ont permis à la Banque d'améliorer considérablement sa capacité de fournir un soutien financier tout au long de la période de reprise après un conflit.

Depuis 2007, la Banque mondiale a appliqué une nouvelle politique d'intervention en cas d'urgence qui lui a permis de fournir beaucoup plus rapidement du soutien aux projets de maintien de la paix et de stabilisation et d'intervenir rapidement après une catastrophe ou après un conflit. Près de 50 projets, dont la valeur avoisine 1 G\$, ont déjà été mis en place dans le cadre de cette politique. Dans l'ensemble, pendant l'exercice 2008, la Banque et la SFI se sont engagées à verser 3 G\$ à des États fragiles et à des pays sortant d'un conflit, comme l'Afghanistan, le Cambodge, le Kosovo, le Timor-Leste, le Togo, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Cisjordanie et la bande de Gaza et les îles Salomon.

Concernant les États fragiles qui ne sont pas aux prises avec un conflit mais qui renouent avec l'IDA après une longue période d'inactivité, les pays admissibles reçoivent pendant deux ans des affectations exceptionnelles et sont soumis à une période d'admissibilité progressive étalée sur trois ans, qui débouche sur le système régulier d'affectations fondées sur le rendement (AFR). Le Canada craint que ce mécanisme n'en fasse pas assez pour des pays, comme Haïti, qui peuvent ne pas avoir disposé d'assez de temps pour refaire suffisamment leur capacité à passer à des mécanismes d'AFR sans connaître de réduction marquée du financement de l'IDA. Les engagements dans les États fragiles sont de longue durée, comme en font foi les principes pour l'engagement des États fragiles du Comité d'aide au développement. Nous prévoyons soulever de nouveau la question dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA.

Prochaines étapes

Nouvelle mesure à moyen terme

Recourir à l'examen de mi-parcours de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA pour préconiser une plus longue période d'affectations exceptionnelles de la part de l'IDA pour les pays qui ne sortent pas d'un conflit mais qui renouent plutôt avec l'IDA après une longue période d'inactivité.

Échéancier :

2009-2011



Coordination du Groupe de la Banque mondiale avec les Nations Unies dans les États fragiles

Progrès notables

Le Canada a souvent fait part de sa préoccupation concernant la coordination restreinte entre le Groupe de la Banque mondiale et les Nations Unies en cas de crise et après les crises, ce qui compromet l'efficacité des programmes sur le terrain. En 2008, le Groupe de la Banque mondiale a mieux coordonné son action avec les Nations Unies dans les États fragiles :

- en mettant sur pied le Fonds de la Paix et de la Reconstruction de l'État pour remplacer deux anciens fonds, le Fonds après-conflit et le fonds fiduciaire de l'Initiative d'aide aux pays à faible revenu en difficulté;
- en rendant officielle une entente entre les Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale, soit le cadre de partenariat entre les Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale pour les situations de crise et après les crises, qui confirme l'engagement des deux parties à collaborer plus efficacement dans les pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles;
- en concluant un accord sur les principes fiduciaires (APF), qui devrait accélérer passablement les efforts conjoints lors des interventions en cas de crise ou d'urgence, car il définira mieux les procédés financiers sur le terrain et facilitera la collaboration relative aux mécanismes de financement.

En 2008, le Canada a versé 3,5 M\$ pour soutenir le volet II de la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction, un partenariat entre le Groupe de la Banque mondiale et les Nations Unies. Cette facilité vise principalement à aider les pays à revenu faible et moyen à améliorer leurs interventions lors de futures catastrophes naturelles (réduction du risque de catastrophes). Pour ce faire, elle leur fournit de l'aide technique et financière pour qu'ils intègrent des plans à leurs stratégies d'aide-pays et de réduction de la pauvreté, de manière à améliorer leur réaction aux catastrophes naturelles et leur état de préparation à ces dernières.

Priorité 3.3 : Égalité entre les sexes

Le Canada est un ardent défenseur des dossiers liés à l'égalité entre les sexes au Groupe de la Banque mondiale. Ce dernier a instauré des politiques de qualité sur l'égalité entre les sexes et sur le développement, mais leur mise en œuvre est inégale. Le Canada attend avec impatience la prochaine évaluation du Plan d'action pour la parité hommes-femmes de la Banque que mènera le Bureau indépendant d'évaluation et espère qu'elle servira concrètement à fournir des données pour les prochains programmes et politiques.

Manuel d'opérations du Groupe de la Banque mondiale – Intégration de l'égalité entre les sexes

Progrès relatifs

Le manuel d'opérations contient une directive qui prévoit la prise en compte du volet de la parité hommes-femmes lors de la préparation des stratégies d'aide-pays et, lorsqu'un objectif à cet égard est précisé, cette directive prévoit la surveillance et l'évaluation des progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats pertinents. Des évaluations du statut de la femme sont effectuées périodiquement à l'échelon des pays, mais elles semblent parfois avoir peu d'incidence sur les programmes réels sur le terrain. Le Canada estime qu'il serait utile de faire en sorte que la directive contenue dans le manuel d'opérations s'applique également, par exemple, aux crédits d'appui à la réduction de la pauvreté ou à d'autres programmes concrets de la Banque mondiale.



Prochaines étapes

Mesure à moyen terme : Encourager la Banque mondiale à mettre à jour son manuel d'opérations pour procéder à la pleine intégration d'objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans ses programmes concrets.

Échéancier : 2009-2011

Ressources budgétaires voulues pour affecter des spécialistes de l'égalité entre les sexes

■ *Progrès notables*

Le Plan d'action pour la parité hommes-femmes du Groupe de la Banque mondiale fournit des fonds servant à augmenter le temps que les employés accordent expressément aux travaux portant sur la parité hommes-femmes ainsi qu'à augmenter le nombre de spécialistes de l'égalité entre les sexes. Nous sommes d'avis que la mise en œuvre intégrale du Plan d'action, et plus particulièrement des mesures qu'il contient afin de fournir des opérations et de l'aide technique aux secteurs économiques, accroîtra l'efficacité de la Banque.

Toutefois, le Plan d'action est un programme qui doit prendre fin en 2011. Le Canada aimerait que l'élan imprimé par ce plan soit maintenu à long terme. Le gouvernement du Canada exhortera la Banque mondiale à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place les ressources requises, pour augmenter le nombre de spécialistes au besoin et pour donner des pouvoirs aux employés afin qu'ils puissent régler les questions liées à l'égalité entre les sexes dans l'exercice de leurs fonctions.

Collecte et analyse de statistiques non regroupées par sexe par le Groupe de la Banque mondiale

■ *Progrès notables*

Le Canada fait régulièrement valoir que les politiques, programmes et projets de la Banque devraient comprendre des résultats relatifs à la parité hommes-femmes. C'est particulièrement le cas de projets auxquels le Canada accorde du soutien financier par l'entremise de fonds fiduciaires. À titre d'exemple, nous sommes intervenus dernièrement pour assurer la prise en compte des résultats relatifs à la parité hommes-femmes dans la prochaine évaluation de l'aide-pays au sujet de la création d'emplois et de la croissances des revenus que mènera le Groupe de la Banque mondiale.

Dans le cadre du Projet « *Doing Business* » – Volet égalité entre les sexes, la SFI et la Banque mondiale recueillent des données leur permettant de cerner et de corriger les pratiques discriminatoires des régimes réglementaires de pays en développement, tant pour les femmes que pour les hommes. Le gouvernement du Canada juge important que la Banque recueille et suive les indicateurs de parité hommes-femmes non seulement en ce qui concerne les progrès généraux en vue l'atteinte de l'égalité entre les sexes, par exemple, les OMD3 visant l'égalité entre les sexes et le pouvoir économique des femmes, mais aussi au niveau des projets où l'incidence sur la parité hommes-femmes se fait le plus sentir. Ainsi, nous exhorterons la Banque mondiale à continuer d'inclure les résultats sur l'égalité entre les sexes dans ses programmes et de surveiller ses progrès à ce chapitre.



En outre, la SFI a cerné des indicateurs pour assurer le suivi des incidences sur la parité hommes-femmes de ses programmes dans le secteur privé et en a fait des éléments obligatoires de son système de suivi des résultats du développement. Le Canada surveillera de près les progrès de cette innovation.

Priorité 3.4 : Environnement

La croissance ne peut être durable si l'on ne réalise pas des progrès importants pour relever les défis environnementaux à l'échelle de la planète. Dans bien des pays en développement, on estime que les coûts associés à la dégradation de l'environnement représentent de 4 % à 8 % du produit intérieur brut par année. La dégradation des ressources naturelles – épuisement des sols, alimentation insuffisante en eau, recul rapide des forêts, effondrement des pêches – menace la santé de millions de gens. En outre, la pollution demeure un risque majeur pour la santé : on estime en effet qu'elle entraîne le décès de 6 millions de personnes par année dans les pays en développement, et que beaucoup plus de gens sont atteints de maladies liées à l'eau, à la pollution de l'air ambiant, à la pollution atmosphérique en milieu urbain et à l'exposition à des produits chimiques toxiques. La Banque mondiale et, dans une moins grande mesure, le FMI ont un rôle à jouer dans la lutte contre les menaces environnementales et les changements climatiques, ainsi que dans les mesures d'intervention à leur égard.

FMI : Comblent un créneau en matière de changements climatiques

■ Progrès notables

Le Canada s'est engagé dans le rapport de 2007 à appuyer les efforts du FMI pour accroître la capacité d'analyser les répercussions des changements climatiques sur les économies nationales, de concert avec la Banque mondiale, dans le but d'évaluer les réponses stratégiques pertinentes.

En 2008, deux publications du Fonds ont illustré les contributions de ce dernier aux défis soulevés par les changements climatiques. Plus tôt dans l'année, un exposé de principe traitant des répercussions financières des changements climatiques a été préparé pour le compte du Conseil d'administration. De plus, les *Perspectives de l'économie mondiale* du printemps 2008 consacrent un chapitre entier à la question et le Fonds y signale que les politiques d'atténuation des changements climatiques peuvent rapidement entraîner des conséquences macroéconomiques d'envergure. Le Fonds présente quelques enseignements sur la manière de réduire le coût des politiques d'atténuation, dont quelques options d'établissement du coût des émissions de carbone.

Le ministre des Finances s'est réjoui, dans les remarques qu'il a formulées au CMFI en avril 2008, des travaux que le Fonds a exécutés dernièrement concernant les changements climatiques. De l'avis du Canada, le FMI comble un important créneau. Nous continuons d'appuyer les prochains travaux qu'exécutera le FMI pour sensibiliser davantage les pays membres et pour leur fournir des conseils lorsque des problèmes environnementaux peuvent avoir une incidence marquée sur la croissance économique et le développement.



Banque mondiale : Changements climatiques et environnement

■ *Progrès notables*

Bien que des politiques internationales sur les changements climatiques soient négociées par l'entremise de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Banque mondiale contribue au premier plan au renforcement de la capacité d'adaptation et d'atténuation des pays en développement pour relever ce défi mondial urgent. Le Groupe de la Banque mondiale a donné suite en 2008 aux préoccupations croissantes entourant l'état de l'environnement mondial en préparant deux produits particuliers se rapportant aux changements climatiques.

Dans un premier temps, le Groupe de la Banque mondiale a élaboré un cadre stratégique d'engagement en matière de changements climatiques, le *Cadre stratégique pour le changement climatique et le développement*, qu'il a diffusé lors de l'assemblée annuelle de 2008 et que les gouverneurs de la Banque ont avalisé.

Le cadre stratégique s'articule autour de six axes d'intervention :

- Soutenir les actions concernant le climat dans les processus de développement déployés par les pays.
- Mobiliser des financements innovants et obtenus à des conditions privilégiées.
- Faciliter le développement de mécanismes financiers aux conditions du marché.
- Obtenir des ressources du secteur privé.
- Favoriser le développement et le déploiement accélérés de nouvelles technologies.
- Favoriser les efforts de recherche en matière de politiques, la production de connaissances et le développement des capacités.

Le Canada a largement soutenu le cadre stratégique, en particulier le fait que la Banque fasse jouer son influence mondiale pour mobiliser la volonté politique globale et lever les ressources financières considérables qui seront requises pour rendre opérationnelles les mesures proposées. Par son cadre, le Groupe de la Banque montre bien qu'il est en voie de devenir une institution mondiale de pointe en matière de changements climatiques et de développement.

Dans un deuxième temps, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé le 1^{er} juillet 2008 la création des fonds d'investissements climatiques (FIC), un effort de collaboration entre les banques multilatérales de développement et les pays pour combler l'écart de financement et d'apprentissage jusqu'à la conclusion d'un accord mondial sur les changements climatiques après 2012. Les FIC se composent de deux fonds : le Fonds pour les technologies propres, qui accélérera la transition vers un mode de croissance à faible intensité de carbone en recourant à des pratiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre rentables, et le Fonds stratégique pour le climat, qui fournira du financement permettant de mettre à l'essai de nouvelles approches grâce à une série de programmes de financement ciblés.

Lors du Sommet de la francophonie en octobre 2008, le premier ministre Harper a fait montre de leadership dans ce dossier lorsqu'il a annoncé que le Canada avait l'intention de contribuer 100 M\$ aux efforts internationaux qui aideront les pays en développement à s'adapter aux effets des changements climatiques. Une part importante de ces fonds sera acheminée par l'entremise de la Banque mondiale.



Le Canada est d'avis que les fonds d'investissements climatiques présentent une excellente occasion de prendre des mesures significatives en matière de changements climatiques. Conçus à titre de mesure provisoire de financement et de renforcement des connaissances sur les mesures pour le climat dans la collectivité mondiale, ils produiront des pratiques exemplaires qui alimenteront les négociations en vertu de la CCNUCC et la conclusion d'un accord international après 2012.

Prochaines étapes

**Nouvelle mesure
à moyen terme :**

Mettra à profit la position de grand donateur aux FIC du Canada pour faire valoir l'importance de la mesure du rendement et pour veiller à ce que les nouvelles initiatives de financement pour le climat soient assorties de cadres efficaces de surveillance et d'évaluation.

Échéancier :

2009-2011



Résumé des priorités du Canada de 2009 à 2011

Le tableau qui suit contient un résumé des mesures figurant dans le rapport de l'an dernier qui seront reportées à titre de mesures prioritaires de 2009 à 2011, ainsi que des nouvelles mesures qui ont été annoncées dans la section précédente.

Priorités du Canada à moyen terme de 2009 à 2011

1) Gouvernance et reddition de comptes

Priorité	Mesures à court terme (2009)	Mesures à moyen terme (2009-2011)
1.1 Réformes de la gouvernance Accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods grâce à une structure de gouvernance plus représentative.	Ratifier les accords de 2008 sur les réformes des quotes-parts et de la représentation au FMI, et exhorter les autres membres à faire de même.	Tenter d'augmenter la représentation et la participation des pays en développement et en transition, de manière à mieux tenir compte de l'évolution du poids économique dans l'économie mondiale et des contributions à l'IDA. Outre l'accroissement de la représentation et de la participation, le Canada préconisera que les grandes économies de marché émergentes assument une plus grande responsabilité en matière de financement des donateurs, y compris à l'IDA. Promouvoir les changements de la gouvernance du FMI qui accroissent sa légitimité, son efficacité et sa crédibilité.
1.2 Transparence Poursuivre sur la lancée des progrès réalisés en matière de transparence des institutions.	Inciter la Banque à accroître la transparence lors de l'examen de sa politique d'information en 2009, en préconisant l'abandon de la présente politique qui dresse la liste des genres de renseignements pouvant être communiqués en faveur d'une politique qui permet la communication de tous les renseignements, à l'exception de ceux figurant dans une liste restreinte d'exclusions.	



2) Efficacité des institutions

Priorité	Mesures à court terme (2009)	Mesures à moyen terme (2009-2011)
<p>2.1 Surveillance et prévention des crises par le FMI</p> <p>Soutenir les réformes qui ajouteront du « muscle » à la surveillance.</p>		<p>Poursuivre les efforts pour améliorer l'intégration de l'analyse du FMI sur l'évolution du système financier dans le rapport sur la stabilité financière dans le monde, à l'aide de l'évaluation des tendances de l'économie réelle présentée dans les <i>Perspectives de l'économie mondiale</i>. Appuyer les travaux du Fonds pour que cette analyse puisse être appliquée plus facilement aux travaux d'élaboration des politiques dans les pays membres.</p> <p>Soutenir une meilleure collaboration entre le FMI et le FSF relativement aux systèmes de préalerte des lacunes du secteur financier et à la détermination des interventions réglementaires.</p> <p>Continuer d'inciter les autres membres du FMI à mener des examens du PESF et à en publier les résultats. Favoriser une meilleure intégration des résultats du PESF aux examens des économies membres menés au titre de l'article IV du FMI et demander la publication obligatoire des examens au titre de l'article IV, ce qui accroîtra l'utilité de ces exercices annuels de surveillance.</p>
<p>2.2 Efficacité de l'aide</p> <p>Veiller à ce que les ressources du FMI et du Groupe de la Banque mondiale aient un impact maximal sur le développement.</p>	<p>Inciter le Groupe de la Banque mondiale à décentraliser dûment les pouvoirs et les employés afin d'assumer son rôle essentiel de coordonnateur des donateurs, notamment par l'entremise de la gestion des fonds fiduciaires à donateurs multiples au niveau des pays.</p>	<p>Exhorter le Groupe de la Banque mondiale à utiliser davantage les évaluations randomisées des impacts pour influencer sur les décisions stratégiques. Pour améliorer la reddition de comptes du Groupe, inciter ce dernier à publier un plus grand nombre d'évaluations de programmes en temps utile.</p>



2) Efficacité des institutions *(suite)*

Priorité	Mesures à court terme (2009)	Mesures à moyen terme (2009-2011)
2.3 Innovation dans la participation du secteur privé au développement	Continuer d'appuyer de nouvelles façons novatrices de promouvoir la participation du secteur privé.	Préconiser un plus grand recours aux outils novateurs pour fournir des biens publics mondiaux (p. ex., GM, CCRIF). Faire valoir la position de leadership du Canada en tant que plus grand donateur du CCRIF afin d'améliorer davantage ce mécanisme et exercer des pressions relatives à des facilités d'assurance élargies à l'égard d'éléments comme les fortes pluies et le risque agricole.
2.4 Ressources et facilités de financement (NOUVEAU)	Collaborer avec les partenaires du G20 dans le but de doter la Banque mondiale de ressources et d'instruments assez souples pour donner suite à la crise financière. Faire valoir au FMI la nécessité que le FMI dispose de ressources de financement satisfaisantes grâce à des mécanismes transparents et souples fournis en temps opportun. Soutenir les efforts du FMI pour moderniser et rationaliser ses mécanismes de financement. Diriger les efforts internationaux d'établissement d'une vue commune du rôle de prêteur du Fonds dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui.	



3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

Priorité	Mesures à court terme (2009)	Mesures à moyen terme (2009-2011)
3.1 Viabilité de l'endettement Éviter un autre cycle « prêter et renoncer ».		<p>Exhorter tous les participants à respecter pleinement le cadre conjoint de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.</p> <p>Faire valoir le rôle de chef de file du Canada dans le cadre de la nouvelle facilité de gestion de la dette de la Banque à l'intention des pays à faible revenu pour renforcer la capacité des pays pauvres très endettés.</p> <p>Promouvoir l'augmentation des niveaux de financement par subvention de l'IDA aux pays à faible revenu pour qu'ils puissent traverser l'actuelle crise sans compromettre la viabilité de leur dette.</p>
3.2 États défailants et fragiles Améliorer les outils pour aider les États fragiles.		<p>Recourir à l'examen de mi-parcours de l'IDA15 pour préconiser une plus longue période d'affectations exceptionnelles de l'IDA aux pays qui ne sont pas aux prises avec un conflit, mais qui renouent plutôt avec l'IDA après une longue période d'inactivité.</p>
3.3 Égalité entre les sexes Mettre en œuvre l'intégration réelle d'objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans toutes les opérations.		<p>Encourager la Banque mondiale à mettre à jour son manuel d'opérations pour procéder à la pleine intégration d'objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans ses programmes.</p>
3.4 Environnement Établir des liens entre le développement et l'environnement d'une manière conforme aux mandats centraux des institutions de Bretton Woods.		<p>Mettre à profit la position de grand donateur aux fonds d'investissements climatiques du Canada pour souligner l'importance de la mesure du rendement et pour veiller à ce que les nouvelles initiatives de financement pour les changements climatiques instaurent des cadres efficaces de surveillance et d'évaluation.</p>



Annexe 1

Déclarations préparées à l'intention du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, États-Unis Le 12 avril 2008

La présente réunion se tient en une période d'incertitude grandissante au sujet de l'économie mondiale et de nos perspectives collectives à court terme. Ce contexte dans lequel s'insèrent nos échanges d'aujourd'hui met en relief l'importance de l'efficacité du Fonds monétaire international (FMI), pour que celui-ci puisse cerner les facteurs de vulnérabilité économique éventuels grâce à ses mécanismes de surveillance, aider les États membres à mettre en œuvre de saines politiques au moyen du renforcement de ses capacités et, au besoin, aider les États membres traversant une crise par l'octroi de prêts. Après tout, le Fonds a été créé pour promouvoir la coopération monétaire internationale nécessaire afin de favoriser et de sauvegarder ce bien public qu'est la stabilité économique internationale et, ce faisant, la prospérité à l'échelle mondiale.

Il est donc encourageant que notre réunion se tienne dans une période de grands progrès pour le FMI en tant qu'institution. Je suis heureux de représenter mon groupe de pays pour cette importante réunion et, au nom du Canada et du groupe, je tiens à remercier sincèrement le directeur général Dominique Strauss-Kahn de son solide leadership, y compris au titre des mesures qui ont été adoptées depuis son arrivée l'automne dernier en vue de rendre le FMI davantage légitime, crédible et efficace.

Le récent accord visant à moderniser le système de quotes-parts du FMI est un événement historique en ce sens qu'il tient compte de l'importance croissante d'un nouveau groupe de pays au sein de l'économie mondiale. Il s'agit là d'une entente susceptible de ranimer l'esprit de coopération internationale sur lequel le Fonds a été bâti. Les progrès importants qui ont marqué la mise à jour de la structure des droits de vote du Fonds constitueront l'une des principales assises de notre progression vis-à-vis d'autres réformes. J'estime en outre que nous pouvons aller de l'avant avec l'assurance que l'accord sur les quotes-parts peut revitaliser la confiance des États membres dans l'importance de l'institution et sa légitimité.

Perspectives mondiales

Depuis notre réunion de l'automne, les perspectives économiques mondiales ont connu une détérioration. Ce qui a débuté comme un effondrement du marché des prêts hypothécaires américains à risque s'est propagé à un vaste éventail de marchés et d'instruments financiers. On constate, jusqu'à ce jour du moins, une nette différence entre la turbulence des marchés financiers et l'économie réelle. Des indices montrent toutefois que la croissance économique dans un certain nombre de grandes économies ralentit, sous l'effet d'une plus grande rareté du financement mis à la disposition des ménages et des entreprises.



De même, les marchés émergents ont été beaucoup moins touchés jusqu'ici, ce qui reflète en partie l'amélioration de leurs cadres stratégiques dans les dernières années. Dans l'économie mondialisée et intégrée au sein de laquelle nous évoluons, toutefois, aucun pays ne peut être entièrement isolé de l'instabilité des marchés internationaux. Les bouleversements actuels constituent un problème mondial, et le Canada, à titre d'économie ouverte ayant de solides liens avec le reste du monde, n'est pas davantage isolé des retombées défavorables du ralentissement de la croissance observé ailleurs.

Parallèlement, des décideurs des quatre coins du globe ont réagi à ces développements avec souplesse et détermination. Les conditions monétaires ont été assouplies dans un grand nombre de pays afin de soutenir la croissance. Des liquidités ont été dégagées afin de faciliter le fonctionnement des marchés financiers, y compris, dans certains cas, au moyen de mécanismes novateurs. De plus, dans certains pays, des mécanismes de stimulation financière ont été ajoutés à l'équation, de façon à stimuler la demande face aux difficultés à court terme sans pour autant compromettre la viabilité financière à plus long terme. Ensemble, ces interventions soutiendront la confiance, elles renforceront la demande globale et elles faciliteront les rajustements à apporter. Pourtant, à mesure que les décideurs essaient de surmonter cette période de bouleversements financiers, ils sont aussi confrontés au défi des tensions inflationnistes qui ont augmenté sous l'effet de la hausse marquée des prix des aliments et du pétrole dans la dernière année.

Évolution au Canada

La croissance de l'économie canadienne a été solide pendant la majeure partie de 2007, atteignant plus de 3½ % en moyenne (annualisée) dans les trois premiers trimestres. Elle a ralenti plus récemment, et le produit intérieur brut (PIB) réel n'a augmenté que de 0,8 % dans le dernier trimestre de 2007, en raison de la baisse des exportations attribuable au ralentissement de l'économie américaine et à l'appréciation du dollar canadien. Pour l'ensemble de 2007, l'économie canadienne a affiché un taux de croissance de 2,7 %, soit un léger fléchissement par rapport aux 2,8 % observés en 2006.

Malgré le ralentissement de la croissance globale, la demande intérieure finale reste élevée et demeure le principal facteur de croissance. Sous l'effet d'une solide progression des dépenses de consommation et des investissements des entreprises, la demande intérieure finale a augmenté de 4,3 % en 2007, un léger recul suivant l'augmentation marquée de 4,7 % en 2006. Les gains importants au titre du revenu des particuliers, la très forte croissance de l'emploi et le maintien de faibles taux d'intérêt, parallèlement aux allègements fiscaux et à la solidité des données monétaires et financières fondamentales du Canada, continuent d'appuyer l'économie canadienne. Le FMI prévoit que la croissance au Canada se fixera à 1,3 % en 2008, et qu'elle grimpera à 1,9 % en 2009.

Les tensions inflationnistes demeurent bien contenues. Le total de l'inflation selon les prix à la consommation a chuté sous la fourchette-cible de 2 % fixée par la Banque du Canada en février après s'être situé, la majeure partie de l'année dernière, un peu au-dessus de ce niveau, tandis que l'inflation de base s'est maintenue en moyenne à environ 1,6 % dans les six derniers mois. La Banque du Canada a abaissé son taux directeur de 100 points de base cumulatifs depuis décembre 2007 et elle a signalé « qu'il faudra probablement encore augmenter le degré de détente monétaire dans un proche avenir afin de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande mondiales et d'atteindre la cible d'inflation de 2 % à moyen terme. »

La position financière du Canada demeure solidement ancrée. Pour l'ensemble des administrations publiques, l'excédent budgétaire du Canada s'est chiffré à 1,3 % du PIB en 2007, et le solde devrait demeurer excédentaire en 2008 et en 2009. Par opposition, le Groupe des Sept (G7) dans son ensemble devrait accuser un déficit moyen d'environ 2,6 % du PIB pendant la même période.



Le Canada affiche aussi un très solide bilan pour ce qui de la réduction de la dette. En pourcentage du PIB, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques a aussi diminué de façon soutenue, passant d'un sommet de près de 71 % en 1995 à environ 23 % en 2007. Nous allons maintenir le cap. Le gouvernement vise à ramener la dette nette de l'ensemble des administrations publiques, déjà la moins élevée des pays du G7 depuis 2004, à zéro d'ici 2021. Ce cadre responsable d'intendance financière constitue la pierre angulaire du plan économique du gouvernement du Canada. Il a permis à celui-ci de faire face à la récente période d'incertitude économique en position de force. Les mesures adoptées par le gouvernement dans l'*Énoncé économique* d'octobre 2007 procurent des allègements fiscaux supplémentaires de plus de 12 milliards de dollars cette année. Avec les mesures adoptées par le gouvernement depuis 2006, des allègements fiscaux supplémentaires de 21 milliards – soit 1,4 % de l'économie canadienne – sont offerts aux entreprises et aux particuliers au Canada cette année.

Évolution en Irlande et dans les Caraïbes

L'économie irlandaise a affiché une autre solide performance en 2007. La croissance du PIB réel a dépassé les 5 %, et la position budgétaire est demeurée légèrement excédentaire, tandis que l'inflation a atteint en moyenne 2,7 %. Toutefois, à mesure que l'année progressait, la turbulence des marchés financiers mondiaux, le long ralentissement prévu dans le secteur de la construction au pays et le renforcement de l'euro par rapport au dollar américain et à la livre sterling ont commencé à affaiblir la croissance, et les risques négatifs sont devenus prééminents. Pour 2008, les perspectives de croissance s'établissent à environ 2,5 %, mais à titre de petite économie largement mondialisée, l'Irlande est particulièrement vulnérable à une détérioration continue de la conjoncture économique mondiale. Après de nombreuses années extrêmement dynamiques, le marché du logement et de l'immobilier connaît un fort ralentissement, et les prix des maisons baissent de façon modeste. Cette période de rajustement apportera un meilleur équilibre entre la demande et l'offre à plus long terme, ainsi qu'une reprise prévue en 2009. La tendance bien établie d'équilibre budgétaire ou de léger excédent sera interrompue en 2008, alors qu'un déficit qui dépassera 1 % du PIB est à prévoir. Le chômage devrait grimper à environ 5,5 % et la migration intérieure devrait sensiblement ralentir. Comme dans de nombreux autres pays, l'augmentation des prix des aliments et du pétrole a un effet sur l'inflation : sur la base européenne harmonisée, les prix à la consommation augmentent d'environ 3,5 % d'une année sur l'autre, et ils devraient légèrement dépasser en moyenne 2,5 % au cours de l'année.

Même si, comme ailleurs dans le monde, l'année 2008 sera assez difficile pour l'économie de l'Irlande, les facteurs fondamentaux demeurent solides, et de nombreuses années d'application de politiques microéconomiques et macroéconomiques devraient atténuer les effets du repli mondial actuel et placer l'économie dans une position favorable en prévision de la reprise attendue en 2009.

Pour les pays des Caraïbes que je représente au sein du Comité, l'année 2007 a encore comporté son lot de défis, surtout en raison de chocs exogènes défavorables. La croissance est demeurée vigoureuse, même si le taux d'expansion de l'économie a modéré sous l'effet du ralentissement des activités liées à la tenue du championnat mondial de cricket et de dommages liés à des catastrophes naturelles dans le secteur agricole dans un certain nombre de pays. La région a été confrontée à de hauts niveaux d'inflation en raison des prix élevés et croissants du pétrole et des denrées de base, et de chocs sur l'approvisionnement alimentaire attribuables à des événements météorologiques. L'atténuation de l'incidence de l'inflation élevée et croissante et la protection des personnes pauvres et vulnérables demeurent également d'importants défis stratégiques. Pendant l'année, un certain nombre de pays ont dû engager des coûts financiers et sociaux supplémentaires en raison des répercussions des ouragans, des inondations et des séismes. Le poids de la dette reste un défi de taille pour beaucoup de pays, mais comme les gouvernements des Caraïbes maintiennent leur ferme engagement de réduction de la dette, les efforts de consolidation budgétaire se poursuivent. Dans le contexte de la turbulence des marchés



financiers, des perspectives d'un ralentissement persistant de l'économie mondiale et de la contraction de l'économie des États-Unis, qui sont le principal partenaire commercial des Caraïbes, les risques négatifs sont réels pour la région des Caraïbes, et ils renforcent la nécessité de faire avancer le processus de réforme et le mouvement d'intégration régionale.

Compte tenu de la vulnérabilité des Caraïbes aux catastrophes naturelles, nous sommes heureux de constater qu'en fonction des enseignements tirés de la récente expérience du mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes, le mécanisme offre désormais des franchises moins élevées, une réduction des primes et une indemnité minimale qui correspond à la prime annuelle versée. En outre, afin de mieux satisfaire aux besoins de la région, on explore, grâce à ce mécanisme, de nouveaux secteurs de protection éventuelle liés aux inondations et aux pertes agricoles. Entre-temps, les efforts des gouvernements des Caraïbes en matière d'atténuation des catastrophes et de préparation à celles-ci se poursuivent. Compte tenu de la dépendance de la région à ses zones côtières pour le tourisme, la pêche, le logement et le transport, l'un des défis actuels des Caraïbes est lié au réchauffement de la planète et à l'élévation du niveau des océans qui résultera des changements climatiques.

Réforme du FMI

L'incertitude économique qui règne actuellement à l'échelle mondiale, qui dépasse clairement les frontières nationales, nous rappelle pourquoi nous avons besoin d'institutions économiques et financières internationales solides et efficaces. Le rôle du FMI, qui consiste à offrir une tribune aux fins de la coopération monétaire internationale, explique bien pourquoi le Canada et tous les pays que je représente accordent une grande priorité au renforcement continu de l'institution. Le Fonds doit pouvoir s'acquitter de son rôle de base qui consiste à soutenir la stabilité monétaire et financière sur la scène internationale. Il ne peut y parvenir qu'en étant perçu comme une institution légitime, crédible et efficace. Les réformes que nous poursuivons vont au cœur des mesures primordiales à adopter.

Légitimité : refonte des quotes-parts et de la représentation

La légitimité tient en grande partie à un aspect : les quotes-parts et la représentation. Pour que le Fonds soit reconnu comme une institution légitime, il doit se doter d'une structure de gouvernance moderne et représentative. Je suis donc heureux de rapporter qu'après 18 mois d'efforts soutenus, nous en sommes arrivés à un consensus au sujet d'une nouvelle formule de quotes-parts et de la voie à suivre en vue de la refonte des quotes-parts et de la représentation. Cette entente a nécessité un compromis politique de la part de toutes les parties. Elle mérite l'appui indéfectible du Comité monétaire et financier international, et elle peut ranimer l'esprit de coopération internationale sur lequel le Fonds a été bâti.

La nouvelle formule des quotes-parts dresse un portrait beaucoup plus exact de la représentation des différents États membres au sein de l'économie mondiale. Les quotes-parts calculées et réelles des économies émergentes dynamiques augmenteront, reflétant en cela leur influence croissante dans notre monde en évolution. Parallèlement, en triplant les votes de base, la proposition vise non seulement à préserver la part de vote des pays à faible revenu, mais elle l'augmente. Comme les votes de base correspondront désormais à un pourcentage fixe du total des votes, ces pays bénéficieront d'augmentations automatiques des votes de base dans le cadre des éventuelles réharmonisations des droits de vote, ce qui les aidera à maintenir une représentation suffisante au sein du Fonds. Afin d'augmenter davantage la part des votes des pays en développement, plusieurs pays avancés, y compris un État membre du groupe de pays que je représente, ont volontairement accepté de se priver d'une grande part de leurs augmentations. J'applaudis aux efforts de ces pays qui affichent ainsi leur grand sens du compromis.



Même si les votes de plus de 120 pays augmentent, la réforme, en raison de sa nature, se traduit par des pertes pour certains pays. En fait, le Canada est l'un des États membres dont la part de votes diminue le plus. Néanmoins, nous continuons d'appuyer l'entente sur la refonte des quotes-parts et de la représentation : même si le Canada a affiché une solide performance économique, bon nombre d'économies émergentes connaissent une croissance encore plus rapide. Il est donc normal que leurs parts de votes augmentent par rapport aux nôtres.

Plus fondamentalement, cette entente sur les quotes-parts est dans l'intérêt du Canada. À titre de pays dont la prospérité est intimement liée à l'évolution de la situation à l'extérieur de nos frontières, nous profitons de la légitimité et de l'efficacité accrues du FMI, et du fait qu'il peut mieux s'acquitter de son mandat qui consiste à soutenir la prospérité de l'économie mondiale. À cet égard, la nouvelle formule représente le début d'un processus dynamique continu : la croissance économique future sera reconnue au moyen de quotes-parts et de droits de vote accrus, de même que les quotes-parts réduites de certains pays pourront être éventuellement regagnées à mesure qu'augmentera le poids qu'ils exercent au sein de l'économie mondiale.

Efficacité : réformes de la surveillance

Il est clair qu'une institution qui est reconnue comme étant légitime sera plus efficace dans ses opérations et dans ses rapports avec les États membres. Pour le FMI, cette reconnaissance a des répercussions réelles sur sa surveillance, car l'efficacité de cette dernière est intimement liée à la volonté des États membres d'accepter ses conseils stratégiques.

Les bouleversements financiers actuels soulignent à quel point les marchés financiers sont intégrés. Il existe un besoin clair de surveillance efficace des risques mondiaux et des déséquilibres stratégiques qui peuvent amplifier ces risques. La forte capacité d'analyse du FMI et sa composition quasi universelle signifient qu'il est aussi bien placé pour jouer un rôle important en proposant des tribunes de discussion sur les moyens de relever les défis qui exigeraient une action concertée des gouvernements nationaux. Il est essentiel de s'entendre sur une déclaration des priorités de surveillance, bénéficiant d'un vaste appui, afin d'assurer une responsabilité à l'égard d'une surveillance ciblée, équilibrée et efficace du Fonds. L'objectif fondamental doit consister à ranimer l'esprit de coopération en établissant un consensus parmi tous les États membres du Fonds au sujet du rôle de surveillance à adopter pour aider les gouvernements à composer avec les défis de l'économie mondiale intégrée du XXI^e siècle.

À cet égard, nous appuyons la vision du directeur général qui prévoit de recentrer le FMI, en accordant la priorité à une surveillance plus étroite, considérant que le FMI a un rôle unique à jouer, en plus de son avantage comparatif, pour établir des liens entre l'évolution du secteur financier et l'économie réelle. En fait, le FMI a aussi adopté des mesures qui ont été très bien accueillies dans la dernière année afin d'accroître l'efficacité de ses activités de surveillance.

La Décision de 2007 sur la surveillance bilatérale des politiques des États membres a établi des politiques modernes qui régissent la façon dont le FMI assure la surveillance de ses États membres, et elle a précisé l'interprétation des obligations existantes des États membres pour ce qui est de la politique du taux de change. Cette décision favorisera la focalisation, l'uniformité et la franchise des examens au titre de l'article IV. Le défi consiste à faire fond sur ces progrès, surtout au moyen de l'analyse des retombées transfrontalières des politiques économiques nationales. Cela est particulièrement pertinent dans le contexte actuel.



Crédibilité : les affaires financières du FMI

Enfin, le FMI en tant qu'institution financière doit disposer d'assises stables pour être en mesure de jouer un rôle crédible au sein de l'architecture financière internationale. Une saine position budgétaire sera garante de la stabilité et de l'indépendance de ses opérations, et aidera le Fonds à réagir rapidement et efficacement en période d'incertitude.

Sachant cela, notre objectif opérationnel a toujours été de procéder à des réformes budgétaires viables qui améliorent le rapport coût-efficacité au FMI et lui permettent de concentrer ses extrants sur les principaux points forts de l'institution et d'appliquer de saines pratiques de gouvernance financière. La récente approbation par le Conseil d'administration du budget à moyen terme pour 2009-2011, qui met en œuvre d'importantes compressions des dépenses administratives, constitue un jalon crucial. Le budget oriente comme il se doit les extrants, les dépenses et les activités du FMI en vue de concrétiser une vision de l'institution à titre d'acteur clé dans la surveillance des liens entre le secteur financier et l'économie en général.

J'applaudis au leadership affiché par les administrateurs qui ont accepté de réduire leur propre budget en harmonie avec les compressions globales des dépenses administratives du FMI. Cette preuve de l'engagement du Conseil en matière de coût-efficacité est cruciale pour assurer la légitimité de l'exercice; elle signale aux membres du personnel du Fonds que le Conseil est prêt à partager le fardeau qui consiste à installer le FMI sur une solide assise financière.

Je suis aussi encouragé par le fait que les États membres montrent la voie à suivre au sujet des mesures à adopter pour que le Fonds dispose d'un modèle de revenus viable pour l'avenir. Au chapitre des revenus, le groupe de pays que je représente appuie la vente d'une partie des réserves d'or du FMI, pourvu que le tout soit fait en évitant de perturber les marchés mondiaux de l'or. Nous appuyons aussi les autres recommandations du rapport Crocket actuellement à l'étude par le Conseil d'administration en vue d'être incorporées au nouveau modèle de revenus.

Ensemble, nous avons réalisé de grands progrès au chapitre des affaires financières du FMI. Il reste toutefois un travail crucial à faire, y compris la ratification législative par de nombreux États membres des amendements qui devront être apportés aux Statuts du FMI afin de soutenir des réformes qui produiront des revenus. J'ai confiance que nous saurons y arriver très bientôt. Il est important que chacun des États membres du Fonds contribue au succès des réformes budgétaires et financières du FMI.



Le travail du FMI dans les pays à faible revenu

Le groupe de pays que je représente appuie le travail du FMI dans les pays à faible revenu, travail qui vise à promouvoir la stabilité macroéconomique, la croissance durable et la gestion efficace de la dette.

Dette soutenable

La communauté du développement international a fait d'énormes progrès dans la dernière décennie en faveur de la réduction de la dette. Pour l'avenir, j'estime qu'il est essentiel que les bénéficiaires d'un allègement de la dette maintiennent le cap d'une gestion financière durable à long terme. Notre objectif final en ce qui concerne la soutenabilité de la dette consiste à prévenir un retour aux cycles d'emprunt et d'effacement de la dette du passé, et à faire en sorte que les avantages éventuels de l'effacement de la dette puissent être réalisés et avoir un effet durable. Pour ce faire, la priorité du FMI doit consister à aider les pays à faible revenu à éviter les emprunts excessifs, tout en encourageant les États créanciers à octroyer un financement qui tienne compte des plans de développement de l'État emprunteur, ainsi que des exigences de concessionnalité du FMI ou des résultats de la plus récente analyse de soutenabilité de la dette du FMI/Banque mondiale.

Le FMI et la Banque mondiale ont collaboré efficacement jusqu'ici, y compris dans l'élaboration d'un cadre de soutenabilité de la dette visant à démontrer une surveillance accrue et à prévenir la reconstitution d'une dette insoutenable. Cependant, comme bon nombre de pays demeurent à risque élevé d'endettement et continuent d'accumuler une dette à des niveaux insoutenables, il y a lieu pour le Fonds de resserrer sa collaboration avec la Banque. Par exemple, les institutions de Bretton Woods doivent jouer un plus grand rôle pour que les États emprunteurs aient accès aux outils de renforcement des capacités nécessaires pour une gestion financière efficace.

Les perspectives de réduction de la vulnérabilité des pays à l'accumulation d'une dette extérieure excessive seront améliorées si ces pays sont capables d'emprunter suivant des modalités intéressantes sur les marchés locaux. J'invite donc le FMI (en collaboration avec la Banque mondiale) à appuyer les efforts en cours pour aider les pays à développer leurs propres marchés obligataires, en assurant et en maintenant la stabilité macroéconomique, en mettant en œuvre les politiques de gestion de la dette qui s'imposent, et en mettant sur pied de solides régimes de réglementation et une saine infrastructure de marchés.

Changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est d'une importance cruciale pour notre mieux-être collectif futur. Je suis heureux de constater que le FMI a récemment annoncé qu'il mènera des recherches afin d'évaluer les aspects financiers des mesures d'atténuation des changements climatiques, y compris en précisant les interventions qui s'imposent sur le plan des finances publiques, en évaluant certains des enjeux économiques qui entourent le choix des politiques d'atténuation et en déterminant l'impact des politiques relatives aux changements climatiques sur les principales fonctions du FMI. En fait, ces enjeux semblent très pertinents pour le Fonds. Le FMI doit améliorer sa capacité d'analyse des effets des changements climatiques sur les économies nationales, en coordination avec la Banque mondiale, en vue de déterminer les interventions stratégiques à adopter.



Washington, États-Unis

Le 11 octobre 2008

Au nom du Canada, de l'Irlande et des pays des Caraïbes que je représente, je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau président du Comité monétaire et financier international (CMFI). La vaste expérience de M. Boutros-Ghali rehaussera grandement le travail du Comité.

Le CMFI se réunit aujourd'hui alors que la situation économique et financière internationale connaît un degré d'incertitude sans égal depuis un demi-siècle. Pratiquement aucun pays n'est à l'abri des risques engendrés par la tourmente qui secoue les marchés financiers mondiaux, et presque tous sont confrontés à de sérieuses perturbations en raison des fortes augmentations et de la volatilité que nous avons pu observer dans les prix des produits de base. Les États-Unis ont pris de nombreuses mesures pour faire face à leur crise financière, notamment en adoptant un plan d'ensemble en vue de racheter des actifs en difficulté. Les autorités européennes ont aussi pris des mesures énergiques pour soutenir le secteur financier. Néanmoins, les marchés financiers demeurent extrêmement tendus, et les effets se font sentir à l'échelle mondiale. En ces temps difficiles, il est essentiel que nous puissions compter sur un FMI bien en selle, qui travaille en partenariat avec ses membres pour aider à promouvoir la croissance et la stabilité de l'économie mondiale en menant ses activités de surveillance, en donnant des conseils sur la politique publique et, au besoin, en offrant une aide financière à ses membres qui éprouvent des problèmes financiers et de balance des paiements.

Je profite de cette occasion pour féliciter le directeur général, M. Strauss-Kahn, et ses collaborateurs pour le travail acharné qu'ils ont entrepris en vue de moderniser le Fonds. Le nouveau cadre budgétaire viable que le directeur général est en train de mettre en place traite d'une vaste gamme de questions importantes, telles que le développement d'une approche plus stratégique pour les interventions du Fonds dans les pays à faible revenu; les modifications de la Facilité de protection contre les chocs exogènes; l'achèvement de l'examen triennal de la surveillance; et la mise en place de la première Déclaration des priorités de surveillance. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, je suis convaincu que le leadership de M. Strauss-Kahn continuera de nous mobiliser et d'instaurer un climat propice au succès.

Perspectives mondiales

L'économie mondiale continue d'être malmenée par les chocs attribuables à l'agitation qui touche de nombreuses composantes du système financier international, ainsi que par la hausse des prix des produits de base dont dépend le niveau de vie des gens. Même si beaucoup d'économies ont remarquablement bien résisté à ces chocs jusqu'ici, force est bien de constater que nous vivons actuellement une période de grande incertitude. La croissance a nettement ralenti dans les grandes économies avancées et, même si les marchés émergents resteront le principal vecteur d'expansion de l'économie mondiale, le rythme de leur propre croissance devrait aussi ralentir. Il importe donc de plus en plus que les pays unissent leurs efforts pour promouvoir le rétablissement de la stabilité et de la croissance vigoureuse et soutenue de l'économie mondiale.

Les décideurs ont pris des mesures énergiques afin de contenir la crise financière. Face aux tensions exceptionnelles pesant sur le système financier international, les autorités des États-Unis, d'Europe et d'ailleurs ont réagi avec une énergie et un esprit novateur dignes de mention dans le but de soutenir la stabilité financière et de rétablir le bon fonctionnement des marchés du crédit. Au Canada, il est heureux que notre système financier ne soit pas affaibli par la valeur élevée des actifs en difficulté.



Nos secteurs des banques et des assurances demeurent bien capitalisés, et notre système financier est solide. Nous ne sommes toutefois pas à l'abri des difficultés financières auxquelles les marchés mondiaux sont en proie. Je suis demeuré en contact étroit avec mes homologues des autres grandes économies et, ensemble, nous sommes prêts à prendre toutes les mesures requises afin de stabiliser la situation.

Les principales banques centrales ont pris des mesures coordonnées de grande envergure pour soulager la crise mondiale des liquidités. Nous devons veiller à ce que nos mesures continuent d'être coordonnées pour faire face à des turbulences prolongées sur les marchés financiers. Je crois que les ministres des Finances devraient se réunir à nouveau dans les semaines à venir pour garantir un progrès continu à ce chapitre. Le gouvernement du Canada appuie aussi la proposition du président Sarkozy de tenir un sommet des dirigeants pour revoir les mesures visant à renforcer le système financier international.

Les autorités de réglementation et de surveillance, notamment le Forum sur la stabilité financière, ont déjà fait beaucoup de travail utile en vue de renforcer la solidité à long terme du système financier international. La poursuite de ces travaux constitue une priorité essentielle. Nous devrions soutenir une poursuite accélérée de la mise en œuvre des recommandations du Forum sur la stabilité financière, notamment en ce qui a trait à un mécanisme central de compensation pour les dérivés de crédit hors bourse, à des normes de comptabilisation et de divulgation pour les activités hors bilan et les risques connexes, ainsi qu'à un ensemble de principes internationaux visant l'assurance-dépôts. Évidemment, à ce chapitre, nous n'en sommes qu'aux premiers pas. Le FMI doit jouer un rôle crucial dans les initiatives visant à mettre au point de saines mesures de réglementation internationale afin de combler les lacunes du système financier mises au jour par la crise actuelle, en mettant à contribution les perspectives uniques qu'offre sa composition quasi universelle.

De nombreux pays sont maintenant mieux placés pour affronter ces chocs grâce aux améliorations déjà apportées aux cadres de politique publique. À l'instar d'autres pays, le Canada a pris les mesures nécessaires, ces dernières années, afin d'assainir les finances publiques. Cela nous a donné la marge de manœuvre requise pour réagir aux signes d'essoufflement de la croissance en accordant en temps utile des stimulants financiers, tout en préservant l'équilibre budgétaire. Même si l'inflation globale a augmenté dans le monde entier en raison de la hausse des prix du pétrole et des produits de base, le regain de crédibilité des banques centrales, qui ont adopté de solides cadres de politique publique, a généralement fait en sorte que les attentes de maîtrise de l'inflation demeurent bien ancrées. Par contre, les signes de montée de l'inflation sont plus inquiétants dans plusieurs économies de marché émergentes, qui sont nombreuses à sacrifier en partie l'indépendance de leur politique monétaire en limitant la souplesse de leurs monnaies.

Les décideurs doivent continuer de prendre les mesures qui s'imposent. La réunion d'aujourd'hui procure au Comité une excellente occasion de faire le point sur la situation et de mettre en commun les perspectives et les expériences de ses membres en ce qui concerne, d'une part, les défis de politique publique qui pèsent sur leurs économies respectives et, d'autre part, le rôle du FMI pour soutenir la croissance et la stabilité.



Situation au Canada

La croissance économique est en baisse de régime au Canada depuis la fin de 2007 en raison du ralentissement aux États-Unis qui, combiné à l'appréciation du dollar canadien, a nettement fait baisser les exportations canadiennes. En revanche, à cause de l'appréciation du dollar et de la hausse des prix des produits de base, les consommateurs et les entreprises du Canada ont profité d'une hausse des revenus réels et des bénéfices. Par conséquent, la demande intérieure poursuit une saine progression au Canada, malgré le ralentissement de la croissance générale. De plus, les assises économiques du Canada demeurent solides : l'emploi a continué de progresser cette année; le taux de chômage demeure près de son plus bas niveau en 33 ans; le secteur financier reste vigoureux et bien capitalisé; la situation financière des consommateurs, des entreprises et des administrations publiques est saine; et l'inflation de base demeure faible et stable. Le FMI prévoit que le Canada affichera une croissance de 0,7 % en 2008 et de 1,2 % en 2009.

L'inflation de base se limitait à 1,7 % en août 2008, en dépit d'une légère hausse récente du taux d'inflation global. L'inflation totale selon l'indice des prix à la consommation a atteint 3,5 % en août, comparativement au récent plancher de 1,4 % atteint en mars 2008, les prix de l'énergie et des aliments ayant augmenté dans la foulée de la forte hausse des cours mondiaux plus tôt cette année. Le 8 octobre, la Banque du Canada s'est jointe aux autres grandes banques centrales qui ont réduit simultanément leurs taux directeurs de 50 points de base, en ramenant son taux à 2,5 %. Cette mesure fournira un soutien opportun à l'économie canadienne.

La position financière du Canada demeure solide. En fait, le Canada reste en tête du G7 à ce chapitre. D'après les perspectives de l'automne du FMI, pour l'ensemble des administrations publiques, l'excédent budgétaire du Canada s'est chiffré à 1,4 % du PIB en 2007, et le solde devrait demeurer excédentaire en 2008 et en 2009. Le Canada affiche aussi un très solide bilan en matière de réduction de la dette. En pourcentage du PIB, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques a diminué de façon soutenue, passant d'un sommet de près de 71 % en 1995 à environ 23 % en 2007, et nous allons maintenir le cap.

Situation en Irlande et dans les Caraïbes

Permettez-moi maintenant d'aborder l'évolution de l'économie et les priorités de politique publique de l'Irlande et des pays des Caraïbes que je représente au Comité.

L'économie de l'Irlande a connu une année difficile, en raison des tensions prolongées sur les marchés financiers internationaux, des prix plus élevés des produits de base et de l'effet de ces chocs sur les partenaires commerciaux. Le PIB sera probablement en recul cette année, le chômage augmente, et l'inflation reste relativement élevée mais devrait fléchir au début de 2009. L'ajustement de la production du secteur de la construction résidentielle freine aussi beaucoup l'économie. Une fois que la construction résidentielle sera revenue à un niveau plus viable, on peut anticiper une reprise de la croissance du PIB à moyen terme. Le gouvernement a récemment promulgué une loi garantissant tous les dépôts et les emprunts de six banques et sociétés de construction appartenant à des intérêts irlandais. Cette mesure vise à offrir sécurité et stabilité au secteur financier.



Comme les revenus fiscaux ont été inférieurs aux projections, surtout à cause de l'essoufflement du marché immobilier, des pressions ont commencé à s'exercer sur les finances publiques. Pour corriger la situation, le gouvernement a devancé au mardi 14 octobre le budget qu'il comptait déposer en décembre. Ce budget contiendra des mesures afin de rétablir l'équilibre en priorisant les dépenses selon la nouvelle réalité et de faire en sorte que l'économie irlandaise soit aussi bien placée que possible pour retrouver le chemin de la croissance, dès que la situation internationale s'améliorera. L'Irlande est en meilleure posture que la plupart des économies pour relever les défis de l'heure : sa dette publique est modeste, sa main-d'œuvre est jeune et scolarisée, et le fardeau fiscal des travailleurs et des entreprises est léger. Le gouvernement est déterminé à continuer de privilégier l'investissement public dans l'infrastructure économique de base. À l'heure actuelle, les investissements publics représentent quelque 6 % du PIB, soit environ le double de la moyenne de l'Union européenne.

Afin de protéger les perspectives de croissance de l'économie irlandaise, il faut renforcer la compétitivité, stimuler les exportations et améliorer la productivité. Le maintien d'un fardeau fiscal réduit aidera à accroître le potentiel de production en stimulant l'investissement du secteur privé et en encourageant une plus forte participation au marché du travail.

La situation des Caraïbes est très difficile, car les décideurs ont à faire des choix pénibles pour préserver la stabilité et les perspectives de croissance économique dans la région. Les principaux défis qu'ils ont maintenant à relever sont la progression de l'inflation et l'intensification des tensions inflationnistes attribuable à la montée en flèche des prix du pétrole et des produits de base. Les hausses de prix ont creusé les déficits déjà importants de la balance courante et aggravé les pressions sur les ressources financières limitées. Les gouvernements ont pris des mesures inévitables pour atténuer l'impact de la situation sur les pauvres et les groupes vulnérables, mais ces mesures ont exacerbé les problèmes qu'une situation financière fragile et une dette élevée constituent pour ces pays.

Les tempêtes tropicales et les ouragans qui se sont succédé récemment, causant d'importants dégâts matériels et de nombreuses pertes de vie dans les Caraïbes, témoignent de la vulnérabilité de la région face aux désastres naturels. Outre la poursuite des efforts d'adaptation et d'atténuation, le rôle de la mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF) témoigne de la détermination de la région à gérer de façon proactive les risques de catastrophe et à réduire les risques financiers associés aux désastres naturels. Nous appuyons vivement les efforts de la Banque mondiale, de la CCRIF et des gouvernements des Caraïbes en vue de mettre au point des produits complémentaires afin d'étendre la protection aux inondations.

Malgré la détérioration de l'environnement extérieur et les chocs intérieurs, les Caraïbes s'en sont assez bien tirées, leur économie demeurant relativement performante. La croissance a été modérément vigoureuse, surtout grâce à la progression des secteurs du tourisme, de la construction et des services, et la région continue d'attirer d'importants investissements directs étrangers. Cela illustre les avantages des politiques intérieures et des réformes structurelles énergiques mises en place au fil des ans, ainsi que du renforcement des cadres de surveillance et de réglementation financières. Les décideurs sont résolus à poursuivre les réformes et à accroître la résistance de la région. Dans ce contexte, les institutions financières internationales et les pays donateurs conservent un rôle déterminant. Nous soulignons le travail du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC), qui demeure essentiel au soutien des efforts de la région.



Rôle du FMI dans les pays à faible revenu

Au nom des pays que je représente, je veux souligner le travail effectué récemment par le personnel et les dirigeants du Fonds afin de répondre aux besoins particuliers des pays à faible revenu en définissant une approche globale pour les interventions du FMI dans ces pays. La stabilité macroéconomique et financière est essentielle à la croissance économique, à la réduction de pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi le travail du Fonds est si important et doit demeurer ciblé et efficace, surtout dans le contexte d'une plus grande rigueur budgétaire. Il sera donc essentiel d'éviter le retour à un endettement insoutenable pour les pays qui ont franchi les étapes du programme d'allègement de la dette, et de prévenir un tel endettement pour les autres pays à faible revenu. Pour que le FMI assure l'efficacité de ses activités dans les pays à faible revenu, la cohésion de ses efforts avec ceux des autres institutions et des partenaires du développement est cruciale, et elle devrait être encore renforcée dans toute la mesure du possible.

Réforme du FMI

L'évolution récente des marchés économiques et financiers mondiaux montre que la croissance et la stabilité ne sont pas des faits acquis mais exigent plutôt un ferme engagement à appliquer des politiques saines et à mettre en œuvre des cadres solides pour la coopération internationale.

La communauté internationale doit unir ses efforts pour minimiser les risques potentiels et pour atténuer les effets négatifs des risques qui se matérialisent. Pour sa part, le FMI est au centre d'une architecture internationale que le Canada soutient depuis quelque 60 ans. Son objectif fondamental est de promouvoir la stabilité économique et financière internationale. Or, dans la conjoncture actuelle, sa légitimité, sa crédibilité et son efficacité dépendront largement du degré auquel il pourra amener ses membres à collaborer afin de régler les problèmes qu'ils ont en commun.

Grâce aux mesures qu'il a prises depuis un an pour rehausser la qualité de sa surveillance, la souplesse de ses facilités de crédit ainsi que la légitimité de ses mécanismes de gouvernance, le FMI est mieux outillé pour remplir son mandat. Pourtant, dans notre monde riche en défis, ni les pays ni le FMI ne peuvent rester immobiles. Il nous faut plutôt chercher à accroître sans cesse notre capacité d'assurer la croissance, la stabilité et la prospérité des populations du globe.

Réformes axées sur la gouvernance

À notre dernière rencontre, nous nous sommes réjouis de l'issue des discussions sur une nouvelle formule d'établissement des quotes-parts, qui rehausse sans contester la légitimité du FMI. Or, la question des quotes-parts et de la représentation n'est qu'un aspect d'un programme plus vaste de réformes de la gouvernance du FMI.

Le rapport d'avril 2008 du Bureau indépendant d'évaluation met en lumière les grands dossiers à traiter. Il faut notamment renforcer le rôle stratégique du CMFI, donner un plus grand poids stratégique au Conseil d'administration tout en clarifiant son rôle de supervision, et préciser les mécanismes de reddition de comptes par le directeur général et le personnel du Fonds. J'ajoute que nous devons faire d'autres progrès pour rendre plus ouvert le processus de sélection des dirigeants des institutions financières internationales. À mon avis, toutes ces questions sont pertinentes et, une fois qu'elles seront réglées, la légitimité et l'efficacité de notre institution seront rehaussées.



De façon plus générale, je suis heureux de voir que le Conseil d'administration et le directeur général se sont engagés à améliorer la gouvernance du Fonds, grâce à la création d'un groupe de travail formé d'administrateurs et à la nomination par le directeur général, en septembre, d'un comité formé de personnalités éminentes. Des universitaires et des groupes de la société civile participeront aussi à l'élaboration d'un consensus. Notre comité et l'ensemble des membres doivent aussi aborder les questions de gouvernance en suspens, notamment les moyens de renforcer la participation des membres et de faire en sorte que le Fonds rende mieux compte de la qualité de son travail.

Réformes axées sur la surveillance

La surveillance est au cœur du mandat du FMI consistant à promouvoir la stabilité mondiale, et d'importantes innovations ont été apportées à ce chapitre. L'évolution récente des marchés financiers mondiaux souligne la justesse de la vision du directeur général pour le FMI, soit celle d'un centre d'excellence international sur les liens entre le système financier et l'économie réelle. Il sera primordial de continuer à renforcer la capacité d'analyse du FMI dans ce domaine et à améliorer la façon dont il communique son analyse des changements macrofinanciers aux décideurs et au public.

En juin de l'an dernier, le Fonds a adopté la Décision de 2007 sur la surveillance bilatérale des politiques des États membres, afin de rendre ses activités de surveillance plus efficaces. Depuis, nous avons observé un meilleur ciblage des consultations au titre de l'article IV, bien que l'objectif primordial de rehausser la franchise des rapports de surveillance ne soit pas encore atteint. Le moment est maintenant venu d'appuyer la mise en œuvre intégrale de la Décision de 2007, y compris le recours à des consultations spéciales pour garantir l'obtention de résultats concrets.

À ce propos, je suis très heureux de constater que le Conseil d'administration vient d'approuver la première Déclaration des priorités de surveillance (DPS), ce que le Comité réclamait depuis le printemps de 2006. À mon avis, la nouvelle DPS est un complément important de la Décision de 2007 : elle permet de cibler la surveillance du FMI sur les questions les plus urgentes, de favoriser un plus large consensus parmi les membres sur les grands risques économiques et la nécessité de les atténuer, et d'améliorer la reddition de comptes par le FMI sur les résultats de ses activités de surveillance. Il importe que nous exploitions pleinement le potentiel de la DPS. Le CMFI devrait examiner annuellement la progression de sa mise en œuvre et débattre de l'évolution des priorités de surveillance en prévision de la prochaine DPS, dans trois ans.

La DPS ne représente qu'un volet d'un débat plus large qu'il faut tenir en vue de rétablir l'appui de la communauté internationale à la responsabilité collective et aux mesures visant à contenir les menaces pour la stabilité. Je suis encouragé de voir que le FMI a renforcé sa coopération avec le Forum sur la stabilité financière au cours de l'année écoulée; à mon avis, le Fonds devrait examiner de plus près comment il peut promouvoir une collaboration plus étroite avec d'autres institutions et groupes internationaux. L'économie mondiale du XXI^e siècle, où tous les pays sont interreliés, exige que les membres du FMI collaborent, au sein du Fonds et d'autres organisations, afin de préserver les avantages de la mondialisation et de promouvoir la croissance et la stabilité.



Examen du rôle et des instruments de soutien financier

L'examen des instruments de crédit du Fonds qui vient d'être entrepris tombe à point nommé. Depuis la mise en place de ces mécanismes, l'économie mondiale a tellement changé que de simples modifications de détail ne sauraient suffire à doter le FMI d'une gamme moderne et adéquate de facilités de crédit. Bien que certains éléments aient déjà été modifiés, comme la Facilité de protection contre les chocs exogènes, il faut réaliser des travaux essentiels pour garantir la cohésion et l'efficacité de tous les instruments. De façon plus fondamentale, le Fonds devrait examiner dans quel contexte chaque instrument de crédit a été créé, afin d'évaluer s'il répond toujours aux défis actuels.

Conclusion

À mon avis, deux observations manifestes résument le contexte de cette 18^e réunion du CMFI. Premièrement, compte tenu des énormes défis financiers et des risques économiques persistants auxquels nous sommes confrontés, il est plus important que jamais que le FMI soit fort et efficace. Deuxièmement, comme les membres ont profité de la période calme qui s'est terminée récemment pour apporter des améliorations sans précédent aux mécanismes de gouvernance du Fonds, nous devons maintenant utiliser cet élan et cette légitimité accrue pour doter pleinement le FMI d'un cadre de surveillance renforcé et d'un rôle de bailleur de fonds plus moderne. Je compte poursuivre et mener à bien ces objectifs communs avec mes collègues du CMFI.



Annexe 2

Déclarations préparées à l'intention du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, États-Unis

Le 13 avril 2008

La conjoncture économique mondiale a été au cœur de plusieurs échanges ce week-end et elle est aussi extrêmement pertinente à notre discussion sur le programme de développement. Les risques présents dans l'économie mondiale mettent en relief l'importance d'optimiser nos ressources pour le développement de manière à appuyer les plus vulnérables et à réaliser de grands progrès en vue d'atteindre nos objectifs de développement.

La solidité et l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale sont directement liées à ces progrès et, au nom des pays que je représente, j'aimerais remercier le président Zoellick et son équipe de direction des efforts continus qu'ils déploient dans d'importants dossiers. Cela inclut leurs travaux relatifs à la reconstitution de ressources de l'Association internationale de développement (IDA), les orientations stratégiques à long terme de la Banque, les options visant à donner plus de poids aux pays en développement et les stratégies visant à assurer la solidité de la position financière de la Banque à l'avenir.

J'aimerais aussi remercier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) de leur travail de sensibilisation et d'appel à l'aide pour les questions de développement qui constituent une préoccupation croissante, y compris les effets de l'augmentation des prix des aliments et du pétrole et de la récente période de turbulence des marchés financiers sur les plus pauvres, les défis particuliers auxquels sont confrontés les États fragiles, et l'interconnexion entre les changements climatiques et le développement. Nos échanges de ce week-end nous aideront à mieux comprendre ces défis importants et comment nous pouvons nous y attaquer.

Quinzième reconstitution de l'IDA

La conclusion de la Quinzième reconstitution de ressources de l'IDA (IDA15) en décembre a constitué un jalon important. Le succès remarquable de la reconstitution illustre clairement la confiance exprimée par les donateurs envers l'institution.

Pour sa part, l'Irlande a accueilli l'une des réunions d'IDA15 à Dublin en novembre 2007, et elle a ensuite pris l'engagement de remettre 90 millions d'euros à l'IDA dans les trois prochaines années. Cet engagement représente une augmentation de 29 % par rapport à la contribution de 70 millions d'euros de l'Irlande à la Quatorzième reconstitution de l'IDA. L'Irlande appuie fortement les rôles de véhicule d'acheminement de l'aide aux pays les plus pauvres et d'acteur clé de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement qu'occupe l'IDA.



Le Canada a également apporté une importante contribution à la reconstitution, en s'engageant à fournir 1,3 milliard de dollars canadiens sur les trois prochaines années, soit une augmentation de 25 % par rapport à sa contribution de 1,05 milliard à la Quatorzième reconstitution de l'IDA. Cet engagement montre que le Canada estime que les contributions à l'IDA constituent une bonne utilisation des fonds consentis, et il reconnaît les améliorations importantes qui seront apportées par l'IDA afin de renforcer son appui aux États fragiles, à la viabilité de la dette et aux résultats et à l'efficacité.

Orientations stratégiques

Nous applaudissons aux efforts déployés par le président Zoellick afin de renouveler les orientations stratégiques de la Banque au moyen de l'adoption des six thèmes stratégiques. La définition des plans de la Banque sous chaque thème sera nécessairement continue et itérative, étant donné que le contexte du développement continuera d'évoluer et que des leçons seront tirées à mesure que la Banque avancera. Cependant, il faut établir clairement, dès le début, ce que la Banque essaie de réaliser au moyen de ces changements graduels. Nous estimons que l'un des objectifs importants consiste à procéder à un examen approfondi du modèle opérationnel de la Banque, y compris en répertoriant les secteurs où elle devrait laisser d'autres institutions assumer le leadership, en fonction de leurs avantages comparatifs, ou les secteurs où ses résultats ne sont pas concluants. Le Groupe d'évaluation indépendante peut avoir un important rôle à jouer à cet égard.

Nous soulignons l'importance particulière du thème du programme du savoir, étant donné qu'il est essentiel pour nous de continuer à étoffer notre compréhension de la façon d'améliorer la pratique du développement. Dans cette optique, le gouvernement du Canada a appuyé activement la recherche de solutions de développement novatrices. Le Canada a travaillé en très étroite collaboration avec d'autres donateurs, la Banque mondiale, l'Alliance GAVI et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin de mettre en œuvre le mécanisme de garantie de marché (GM). Nous estimons qu'il sera important de soutenir les connaissances et les ressources financières de la Banque afin d'assurer la réussite de l'initiative, et nous sommes impatients d'explorer une autre GM de vaccins, dans la foulée du succès des travaux de conception de la GM relative aux vaccins contre le pneumocoque.

Plus tôt cette année, le gouvernement du Canada a aussi annoncé la mise sur pied d'un fonds d'innovation pour le développement qui vise à favoriser les découvertes scientifiques en matière de santé à l'échelle mondiale et dans d'autres secteurs de préoccupation pour les pays en développement. L'acquisition de nouvelles connaissances qui permettraient de découvrir de nouveaux médicaments ou d'améliorer la qualité de l'eau potable ou les techniques agricoles pourrait grandement améliorer la vie de millions de personnes dans les pays en développement.

Réformes au chapitre des voix et de la représentation

Pour que la Banque mondiale conserve sa pertinence et sa légitimité, il est crucial que ses activités continuent d'évoluer de façon à refléter la transformation du contexte mondial. À cet égard, il est important que la structure de gouvernance de la Banque facilite la participation des pays en développement, étant donné que leurs points de vue sont particulièrement importants pour assurer l'optimisation des ressources affectées à l'aide et pour concentrer l'attention sur les problèmes émergents.



Nous appuyons donc fortement les efforts déployés par la Banque pour accroître le poids relatif et la représentation des pays en développement. Je constate que le Canada a assumé un rôle de premier plan dans la réforme des quotes-parts du FMI, et qu'il appuiera de la même façon les efforts visant à accroître le poids des pays en développement à la Banque mondiale.

Compte tenu de l'éventail plus vaste d'options de réforme présentées à la Banque mondiale, les actionnaires devront établir quelle série de réformes permettrait le mieux à la Banque de réaliser son objectif de devenir une institution de développement plus efficace et plus réceptive. Nous estimons que les options visant à améliorer les processus décisionnels au niveau opérationnel seront particulièrement importantes, étant donné qu'elles peuvent avoir une incidence plus directe sur le poids exercé par les pays en développement en comparaison de changements apportés à la répartition des actions et des voix.

Enfin, nous insistons sur la nécessité d'établir un processus clair de consultation des actionnaires et de prise de décisions afin d'assurer que les points de vue de tous les pays en développement soient pris en considération dans la formulation d'une série de réformes.

Viabilité du financement

Un autre défi crucial, pour la Banque et ses membres, consistera à assurer la bonne santé financière à long terme de l'institution. Il sera particulièrement important de tenir compte des perspectives financières de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) dans l'actuel contexte mondial de faibles taux d'intérêt. Nous invitons la Banque et son conseil d'administration à continuer d'explorer des options en vue d'optimiser l'utilisation des capitaux de la BIRD de manière à ce qu'elle conserve une position financièrement viable et sa capacité de contribuer, à même ses revenus nets, à d'autres importantes initiatives de développement.

Augmentation des prix des aliments et du pétrole

Dans le cadre de nos discussions d'aujourd'hui, nous avons examiné l'augmentation des prix mondiaux des aliments et du pétrole, qui est devenue une grande préoccupation sur le plan du développement. Comme signalé dans le *Rapport de suivi mondial*, les prix moyens des aliments ont augmenté de 15 % dans la dernière année, et les prix du pétrole ont triplé, en dollars américains, dans les cinq dernières années. Le maintien de prix élevés pour ces biens essentiels entraînerait probablement de graves répercussions sur les couches de la population les plus vulnérables.

Dans cette optique, il sera très important de pouvoir compter sur l'appui des institutions de Bretton Woods. La Facilité de protection contre les chocs exogènes du FMI peut apporter un soutien au titre de la balance de paiements aux pays confrontés à d'importantes augmentations des prix de leurs principales importations. De même, la Banque mondiale et les banques régionales de développement peuvent travailler de concert au financement de programmes afin d'atténuer les répercussions que subiraient les plus pauvres et d'aider les pays à appliquer des politiques qui réduiront leur vulnérabilité à ces augmentations de prix au moyen de la croissance du secteur agricole, de l'efficacité énergétique et de la diversification. Nous constatons que la BIRD a récemment amélioré son option de tirage différé afférente aux prêts à l'appui des politiques de développement afin de mieux aider les pays en cas d'événements défavorables comme les chocs de prix.



États fragiles

Les États fragiles présentent aussi un important défi sur le plan du développement. Comme 35 % des pauvres à l'échelle mondiale sont concentrés dans les États fragiles – une proportion qui continuera d'augmenter – il sera crucial que des efforts concertés soient déployés par la communauté internationale afin de réduire la pauvreté et de favoriser une croissance soutenue dans ces pays. Des interventions fructueuses permettront non seulement d'améliorer la vie de la population de ces pays, mais elles contribueront aussi à préserver la stabilité dans les régions avoisinantes.

Le gouvernement du Canada a fait des États fragiles un point de mire de ses efforts d'aide bilatérale, en instaurant d'importants programmes dans des pays comme l'Afghanistan, le Soudan et Haïti. Dans le cadre de ces efforts, le Canada a fourni un appui par l'entremise d'un certain nombre de fonds en fiducie de la Banque mondiale, y compris le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, dans lequel les contributions canadiennes totalisent 466 millions de dollars canadiens jusqu'ici. Grâce à ce fonds et à d'autres mécanismes, la Banque mondiale continue d'apporter une solide contribution à la coordination des efforts des donateurs en Afghanistan, ainsi qu'aux efforts de lutte contre la corruption et contre la contrebande de narcotiques.

La Banque mondiale a sensiblement amélioré son appui aux États fragiles dans les dernières années, y compris par l'instauration de subventions de l'IDA et l'octroi de fonds exceptionnels aux pays qui se relèvent d'un conflit, en intensifiant sa présence sur le terrain, et en appliquant un système d'intervention rapide. Nous sommes très heureux des améliorations additionnelles dont il a été convenu lors de la Quinzième reconstitution de l'IDA, y compris l'augmentation du financement exceptionnel et le cadre d'annulation de l'arriéré des pays en situation d'après-conflit. Le FMI peut avoir un important rôle complémentaire à jouer pour aider ces États à rétablir et à maintenir une stabilité macroéconomique qui soit soutenue par une solide gestion financière.

Les États fragiles présentent un milieu particulièrement difficile pour les travailleurs du domaine du développement. Il sera essentiel d'assurer une étroite coordination entre la Banque mondiale, le FMI, les Nations Unies, les institutions régionales et d'autres organisations. Dans cette optique, nous appuyons la Banque dans l'engagement d'harmonisation de ses efforts avec les principes organisationnels établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et nous invitons les donateurs à adopter des mécanismes pangouvernementaux cohérents de résolution des problèmes des États fragiles.

Changements climatiques

Les changements climatiques constituent un autre problème crucial faisant obstacle au développement, et la Banque mondiale a un important rôle à jouer pour que ce défi puisse être relevé. Nous observons que les changements climatiques devraient constituer un défi particulier pour les pays les moins avancés et pour les petits États insulaires en développement. Le pouvoir rassembleur de la Banque constitue un précieux atout afin de réunir les marchés émergents, les pays en développement, les pays industrialisés et le secteur privé aux fins de l'adoption d'une démarche collective. À cet égard, les parties devront relever d'importants défis de façon continue, y compris ceux de déterminer quels doivent être les rôles et les responsabilités de chacun, et comment instaurer de nouveaux programmes et de nouveaux mécanismes de financement sans ajouter à la complexité du régime d'aide et sans faire double emploi avec les efforts déjà déployés.

En ce qui a trait au rôle précis de la Banque, celle-ci est bien placée pour aider ses clients à s'orienter vers un développement à faibles émissions de carbone et à adopter les mesures d'adaptation qui s'imposent. Comme première étape, la Banque peut aider les pays à intégrer les enjeux des



changements climatiques dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Comme de nombreux donateurs harmonisent leurs activités avec ces stratégies de réduction de la pauvreté, il y a de fortes possibilités d'accroître le financement des efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux changements.

La Banque a aussi un rôle à jouer pour établir des mesures de partage des risques de plus large portée afin d'aider les pays en développement à composer avec l'effet de la variabilité accrue du climat. On en a vu un bon exemple avec le lancement récent de la mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF), à laquelle le Canada a contribué 20 millions de dollars canadiens, et l'Irlande, 2,4 millions de dollars américains. Un autre exemple réside dans la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction, qui vise à accroître la capacité de prévention des catastrophes et de protection civile à l'échelle locale dans les pays en développement. Les leçons retenues de ces initiatives pourront éclairer la conception d'autres mesures d'adaptation.

Enfin, la Banque peut aussi faciliter l'adoption de technologies énergétiques propres en tirant profit de ses ressources et des fonds des banques régionales de développement, des fonds carbone et d'autres sources.

Égalité entre les sexes

La Banque a un rôle crucial à jouer pour faire avancer l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes à l'échelle mondiale. Le plan d'action de la Banque mondiale en la matière, qui s'intitule *Gender Equality as Smart Economics*, constitue un jalon crucial pour la reconnaissance du lien qui existe entre l'égalité entre les sexes et la croissance économique. Nous sommes particulièrement heureux de constater qu'aux termes de ce plan d'action, la Banque établit actuellement des indicateurs d'égalité entre les sexes qui pourront être incorporés aux rapports *Doing Business*. Nous considérons qu'il est essentiel que la Banque fasse le nécessaire pour intégrer à ses opérations les préoccupations relatives à l'égalité entre les sexes, et nous invitons instamment la Banque à consacrer les ressources humaines et financières qui s'imposent à la réalisation de cet objectif.

Criminalité et violence

L'aggravation de la sous-performance des hommes et de la marginalisation économique et sociale des jeunes hommes constitue un grave problème auquel il faut s'attaquer pour réaliser des progrès en matière de développement. Il s'agit d'importants facteurs sous-jacents de l'augmentation de la criminalité et de la violence, dans les Caraïbes et ailleurs dans le monde, laquelle nuit aux efforts déployés afin d'améliorer la gouvernance, le climat d'investissement et l'intégration régionale.

Le rapport sur la criminalité et la violence dans les Caraïbes rendu public en mai dernier par la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente des données étonnantes qui montrent à quel point cet enjeu est lié de façon intrinsèque au développement. Par exemple, des estimations révèlent qu'une réduction du tiers du taux d'homicide dans les Caraïbes pourrait plus que doubler le taux de croissance économique par habitant dans la région.

Nous applaudissons aux efforts de la Banque visant à mettre en relief ce défi et à le relever, et nous invitons les pays à profiter de son savoir-faire dans ce domaine. En outre, nous invitons la Banque et les donateurs bilatéraux, y compris par l'entremise des fonds fiduciaires conjoints, à se pencher sur les moyens de soutenir les programmes conçus pour s'attaquer aux grandes difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes hommes.



Washington, États-Unis Le 12 octobre 2008

À mesure qu'augmente l'incertitude de la conjoncture économique mondiale, et compte tenu de la diminution des perspectives de croissance mondiale, de la multiplication des turbulences au sein du marché financier et de la croissance des pressions inflationnistes, il devient d'autant plus nécessaire de faire montre d'une coopération internationale solide. À cet égard, une institution mondiale crédible, efficace et légitime comme la Banque mondiale, qui est en mesure d'appuyer et de soutenir cette coopération, constitue un outil exceptionnel.

La Banque mondiale possède deux grandes qualités qui sont de la plus haute pertinence dans la présente situation.

La première de ces qualités est le haut niveau de conseils et de financement qu'elle peut offrir aux pays en développement pour les aider en cette période d'incertitude. On se souviendra que les taux de croissance relativement élevés affichés par les pays en développement ces dernières années appartiennent à une période de faible inflation, d'accès international aux capitaux et de forte demande; cependant, il sera plus difficile de maintenir la croissance et de se rapprocher des objectifs de développement dans la conjoncture actuelle.

Les effets de la turbulence économique actuelle commencent peut-être déjà à se faire sentir dans les marchés émergents et, au cours des prochains mois, ils pourraient toucher les pays à faible revenu, dont plusieurs subissent depuis quelques mois déjà les contrecoups de la flambée des prix des denrées alimentaires et des combustibles. Au cours de l'actuelle période d'incertitude, la Banque mondiale peut aider les pays en développement à composer avec certaines des répercussions, notamment par la protection des segments les plus vulnérables de la population et par les efforts permanents visant à mettre en place des cadres institutionnels et réglementaires robustes afin que ces pays puissent accroître leur résilience dans l'avenir.

La deuxième grande qualité de la Banque mondiale consiste en sa capacité de rassembler la communauté internationale pour s'attaquer aux problèmes mondiaux. À titre d'exemple, citons sa réaction à la hausse des prix des aliments et des combustibles survenue au cours des derniers mois – elle a été au cœur même de l'effort de sensibilisation internationale à la question ainsi que l'un des catalyseurs de l'intervention collective. Nous aimerions féliciter le président Zoellick et son personnel pour la qualité de leur travail et la vigueur de leur leadership en réponse à ce problème aussi complexe qu'urgent.

Les changements climatiques sont un autre dossier mondial dans lequel la Banque joue un rôle de premier plan : en effet, elle aide à approfondir notre compréhension des effets des changements climatiques sur le développement, elle favorise le dialogue international sur les mesures appropriées à prendre et elle élabore un cadre stratégique pour la guider dans ses interventions opérationnelles et ses interactions avec les acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux.

Ces qualités ont fait de la Banque mondiale un atout important de la communauté internationale tant à titre de partenaire du développement que de facilitateur mondial. Toutefois, sa capacité de jouer ces rôles dans l'avenir dépendra dans une large mesure du degré de crédibilité et de légitimité qu'elle conservera. Pour maintenir sa capacité de chef de file, la Banque doit préserver toute sa crédibilité en qualité de *partenaire* du développement qui respecte les priorités de développement de ses pays



clients, et maintenir toute sa légitimité à titre d'institution *mondiale* au sein de laquelle les pays en développement, les pays dont l'économie est en transition et les pays développés sont tous correctement représentés. Voilà pourquoi l'exercice de réforme de la représentation et de la répartition des voix de la Banque est si important pour la réussite continue de celle-ci.

Prix des aliments et des combustibles

Les prix mondiaux élevés des aliments et des combustibles continuent d'être un sujet d'inquiétude critique pour le développement, et nous félicitons la Banque et le FMI qui ont rapidement attiré l'attention sur la crise et contribué à la placer au premier plan des priorités internationales.

Cette crise nécessite une intervention rapide et efficace. À cet égard, nous sommes heureux de la rapidité avec laquelle la Banque s'est exécutée pour faciliter une réaction coordonnée et multidimensionnelle. Puisqu'elle tient des bureaux dans plus d'une centaine de pays, la Banque est bien positionnée pour intégrer directement les interventions concernant la crise alimentaire à ses programmes existants dans les pays visés, en s'ajustant aux priorités de ces pays et en harmonisant ses efforts avec les mesures prises par d'autres donateurs.

De même, nous sommes heureux de la promptitude avec laquelle le Fonds a agi pour fournir des conseils, du soutien technique et, dans certains cas, du financement par l'entremise des programmes de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Nous nous réjouissons des réformes apportées récemment à la Facilité de protection contre les chocs exogènes pour en faire un outil plus efficace d'intervention de crise.

En ce qui concerne nos membres des petits États insulaires, dont bon nombre font partie de la catégorie des pays à revenu moyen lourdement endettés, nous remarquons que la montée des prix des aliments et des combustibles aggravera sans nul doute leur niveau d'endettement et exacerbera davantage les problèmes sociaux. Nous prions instamment la Banque d'examiner les options qui s'offrent à ces États vulnérables, en particulier sous les aspects suivants : l'analyse de leur endettement et des recours possibles; l'appui à leurs interventions face aux prix croissants des aliments et de l'énergie; et le soutien à l'accès aux ressources des donateurs.

Il faut agir, mais pas uniquement pour atténuer les effets immédiats de la crise alimentaire actuelle. Comme on l'a fait remarquer au cours de la récente rencontre de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, il est peu probable que le premier de ces objectifs, celui de réduire de moitié la prévalence de la faim, soit atteint d'ici 2015. Par conséquent, la sécurité alimentaire constitue un problème sérieux et persistant qu'il ne faudra pas oublier une fois que la crise ne figurera plus en tête des priorités internationales. Pour illustrer l'ampleur du défi à relever, mentionnons que l'on prévoit que la production alimentaire de l'Afrique subsaharienne devra doubler, voire tripler, au cours des prochaines années pour satisfaire la demande locale.

Dans ce contexte, nous encourageons la Banque mondiale à se concentrer sur des investissements visant à promouvoir des formes durables de production agricole, particulièrement celles qui seraient utiles aux petits cultivateurs, lesquels ont le plus besoin d'aide. Il est particulièrement critique de s'assurer que les programmes sont conçus de telle manière qu'ils soient équitables et qu'ils comblent les besoins des personnes les plus vulnérables, qui sont souvent des femmes et de jeunes filles. Un autre volet clé de la solution sera de favoriser l'innovation pour accroître la productivité agricole, y compris par des partenariats public-privé.



Accra et Doha

Nous sommes présentement dans une année importante en ce qui a trait aux grandes initiatives de développement concernant l'efficacité de l'aide et le financement du développement. Ces initiatives constituent deux autres exemples de dialogue international au cours duquel la Banque mondiale a un important rôle à jouer à titre de partenaire du développement et d'institution mondiale.

Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui a eu lieu en septembre à Accra, au Ghana, constituait un suivi à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement adoptée en 2005. La Banque mondiale a été un important participant à cet effort, car elle a aidé à dresser l'ordre du jour, à relever les pratiques exemplaires, à surveiller la mise en œuvre et à mener par l'exemple. Nous félicitons la Banque pour les progrès qu'elle a réalisés jusqu'ici, particulièrement sur les plans de la décentralisation du personnel et de la prise de décisions, ainsi que pour l'élaboration d'un nouveau plan d'action dans des domaines où elle doit intensifier les efforts. Plus précisément, nous attendons avec impatience la conclusion d'un accord entre la Banque mondiale et les Nations Unies visant à faciliter et à accélérer la collaboration dans le contexte des situations d'États fragiles ou sortant d'un conflit. Nous attendons aussi le soutien de la Banque mondiale à la mise en œuvre du nouveau plan d'action adopté à Accra.

Une conférence internationale sur le financement du développement aura lieu à Doha en novembre afin de passer en revue la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de 2002. Ici, un des principaux défis des pays en développement est d'aligner les diverses sources de financement, y compris les ressources nationales, l'aide et l'allégement de la dette, sur un ensemble commun d'objectifs de développement et, à cette fin, il est essentiel d'avoir de solides stratégies de développement formulées par les pays visés. Nous demandons instamment à la Banque mondiale et au FMI de continuer à collaborer avec leurs pays clients et avec d'autres partenaires et parties prenantes, afin de promouvoir et de renforcer les stratégies formulées par les pays et leur utilisation à titre de plateforme pour coordonner les efforts. La Banque mondiale aura aussi un important rôle de soutien à jouer pour veiller à ce que les résultats de la conférence de Doha aillent dans le sens d'un équilibre entre les responsabilités et engagements respectifs tant des pays donateurs que des pays en développement.

Réforme de la Banque mondiale

Un autre élément important du Consensus de Monterrey a été l'engagement pris par le FMI et la Banque mondiale d'accroître la participation des pays en développement ou en transition à leurs processus de prise de décisions. Il s'agit d'un important objectif et nous sommes satisfaits de l'entente sur les quotes-parts et la représentation au FMI conclue au printemps dernier. Dans le même ordre d'idées, nous sommes heureux des discussions et du travail réalisé jusqu'ici dans le cadre de l'exercice de réforme de la Banque mondiale sur la représentation et la participation, et nous continuerons à soutenir ces efforts et à y participer.

Les rajustements visant à augmenter le nombre de voix et la participation des pays en développement ou en transition, de même que l'ajout d'un siège pour l'Afrique au Conseil d'administration, sont des éléments importants de la réforme de la représentation, et nous avons hâte à la conclusion d'ententes sur ces options. Nous estimons qu'il est tout aussi important d'apporter d'autres mesures pour améliorer la convergence et la communication au sein du Conseil d'administration et, à cet égard, nous attendons avec impatience le moment où la direction et le Conseil d'administration de la Banque mondiale élaboreront un ensemble de réformes précises. En outre, nous sommes satisfaits des mesures



prises par la Banque pour améliorer la représentation des pays en développement et des pays en transition à son travail opérationnel, notamment la nomination d'un plus grand nombre de ressortissants des pays en développement à des postes de haute direction et la décentralisation de ses activités. Nous encourageons la Banque à continuer d'explorer ce qui peut encore se faire à ce chapitre.

La mobilisation accrue des pays en développement ou en transition dans les processus de prise de décisions de la Banque mondiale produira de nombreux avantages. La participation stable de tous les membres au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration constituera la toile de fond de l'amélioration de la Banque au chapitre de sa fonction de plateforme pour appuyer le dialogue et les interventions collectives concernant les questions mondiales. La Banque peut aider à améliorer la conception de nouvelles stratégies et de nouveaux instruments sectoriels à mesure que les pays en développement ou en transition apporteront à la table de discussion les leçons retenues des programmes exécutés chez eux. Finalement, la voix accrue accordée aux pays clients de la Banque sur le plan opérationnel contribuera à la réussite des programmes de prêts en faisant en sorte que les projets soient correctement adaptés au contexte de chacun des pays et que les administrations gouvernementales aient un véritable sentiment de contrôle et de responsabilisation à l'égard de ces projets.

Un système multilatéral fort constitue un atout formidable pour la communauté internationale, particulièrement en période d'incertitude économique, quand le dialogue et la coopération revêtent une importance toute particulière. À titre de facilitateur mondial et de partenaire important du développement, la Banque mondiale joue un grand rôle à cet égard et nous continuons d'appuyer son travail.



Annexe 3

Communiqués de 2008 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis Le 12 avril 2008

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa dix-septième réunion à Washington le 12 avril 2008 sous la présidence de M. Tommaso Padoa-Schioppa, Ministre de l'économie et des finances de l'Italie.
2. Le Comité s'est réuni alors qu'un climat d'incertitude inhabituel pèse sur l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers. Il souligne que les difficultés auxquelles se heurte l'économie mondiale ont une dimension globale qui requiert une action vigoureuse et une étroite coopération entre les pays membres. Le Comité est convaincu que les réformes cruciales approuvées récemment par le Conseil d'administration du FMI, y compris le recentrage stratégique des activités de l'institution sur ses missions fondamentales en fonction de son avantage comparatif, permettront de renforcer le rôle que joue le FMI en concourant à la stabilité financière mondiale et à la coopération monétaire internationale et en servant avec efficacité l'ensemble des pays membres au moment critique que nous vivons actuellement.

L'économie mondiale et les marchés financiers – perspectives, risques et ripostes

3. Le Comité note que l'instabilité financière mondiale s'est accentuée depuis sa dernière réunion. La croissance économique mondiale a ralenti et ses perspectives pour 2008 et 2009 se sont dégradées. Les risques tiennent aux événements qui continuent de se dérouler sur les marchés financiers et à la possibilité d'une aggravation de l'évolution des cycles de l'immobilier et du crédit. Les risques inflationnistes – découlant surtout de la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des autres produits de base – se sont aussi aggravés. Le Comité convient que les décideurs doivent continuer de s'efforcer de surmonter la crise financière et de soutenir l'activité tout en veillant à ce que l'inflation reste maîtrisée. S'il est vrai que chaque pays se trouve dans une situation particulière, il n'en reste pas moins qu'une action cohérente doit être menée en tenant dûment compte des interactions entre pays.
4. Dans les pays avancés, la politique monétaire doit continuer à viser la stabilité des prix à moyen terme tout en réagissant avec souplesse aux signes de ralentissement plus prononcé et durable de l'activité. La politique budgétaire peut aussi jouer un rôle anticyclique utile. Aux États-Unis, l'assouplissement temporaire de la politique budgétaire aidera à contrer les risques baissiers qui pèsent sur la croissance. Les autres pays avancés ont traversé aussi des turbulences financières, et leurs taux de croissance ont diminué; il y aurait lieu de laisser jouer pleinement les stabilisateurs automatiques lorsque leur utilisation est compatible avec les objectifs budgétaires à moyen terme. De nouveaux progrès doivent aussi être accomplis dans plusieurs domaines : préserver le processus de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme aux États-Unis; réformer les marchés des produits et du travail en Europe; poursuivre les réformes structurelles, y compris le rééquilibrage des finances publiques, au Japon; remédier aux goulets d'étranglement de l'offre dans les pays exportateurs de pétrole; et engager des réformes pour stimuler la consommation intérieure dans les pays émergents d'Asie, tout en assouplissant les taux de change dans plusieurs pays qui affichent des excédents.



5. Le Comité salue les mesures prises par les banques centrales des pays avancés pour fournir des liquidités afin de relâcher les tensions sur les marchés interbancaires et il prône une vigilance continue pour faire face aux turbulences financières. Si les grandes institutions financières continuent d'agir rapidement pour déclarer leurs pertes et réparer leurs bilans en levant des capitaux lorsque c'est nécessaire et en mobilisant des financements à moyen terme, elles contribueront à rétablir la confiance. Le Comité estime que les travaux engagés dans plusieurs enceintes pour répondre aux turbulences financières et en tirer les leçons sont indispensables pour renforcer la stabilité du système financier mondial et consolider les cadres de contrôle et de réglementation. À cet égard, il salue les travaux du FMI dans ces domaines, notamment le rapport sur la stabilité financière dans le monde et le rapport du FMI sur les turbulences financières récentes (évaluation initiale, leçons à en tirer et conséquences pour la surveillance exercée par le FMI). Le Comité souligne que la poursuite d'une collaboration étroite entre le FMI et le Forum de stabilité financière (FSF), la Banque des règlements internationaux, les organismes de normalisation et les autorités nationales sera essentielle pour garantir que les leçons de la crise profitent effectivement à tous et que les mesures convenues sont rapidement suivies d'effet. Dans ce contexte, le Comité accueille favorablement les recommandations faites par le FSF et demande à ce qu'elles soient mises en œuvre dans les meilleurs délais ; il souligne aussi l'importance du renforcement du rôle de surveillance financière du FMI, notamment dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier, et de sa capacité à identifier les risques à l'avenir. Le Comité examinera les progrès réalisés dans ces domaines lors de sa prochaine réunion.

6. Jusqu'à présent, les marchés émergents et les pays en développement ont continué à enregistrer une croissance économique vigoureuse et à faire preuve de résilience face à la crise financière en cours, bien que leurs perspectives de croissance se soient modérées et que les risques d'inflation aient augmenté. Pour de nombreux pays, la maîtrise de l'inflation et l'élimination des facteurs de vulnérabilité restent au tout premier rang des priorités. D'autres pays peuvent disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour réagir à une nouvelle dégradation de l'environnement extérieur par des politiques monétaires et budgétaires anticycliques sans remettre en cause les progrès réalisés sur la voie de la stabilisation. Les pays exportateurs de matières premières qui sont exposés au risque d'amples fluctuations des cours devraient continuer à diversifier leur économie. Le Comité note qu'un certain nombre de pays en développement, et notamment de pays à faible revenu, sont confrontés à une forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, qui a un impact particulièrement marqué sur les catégories les plus pauvres de la population. Le Comité invite instamment le FMI à s'employer, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, à mettre en œuvre une réponse intégrée en conjuguant conseils de politique économique et soutien financier.

7. Le Comité réaffirme son ferme soutien en faveur d'une conclusion rapide et ambitieuse des négociations commerciales multilatérales de Doha.

8. Le Comité observe que les fonds souverains jouent un rôle croissant dans le système monétaire et financier international et présentent divers avantages économiques et financiers – y compris l'effet stabilisateur qu'ils exercent sur les marchés financiers –, mais qu'ils lancent aussi plusieurs défis aux autorités. Le Comité se félicite que le FMI ait pris l'initiative de collaborer avec les fonds souverains, en tant qu'animateur et coordinateur, pour mettre au point un ensemble de bonnes pratiques d'ici à l'Assemblée annuelle de 2008. Il souligne que la mise au point de ces bonnes pratiques devrait être fondée sur la collaboration et le volontariat, et aller de pair avec les travaux effectués à l'OCDE et ailleurs sur la définition de bonnes pratiques à l'intention des pays recevant des investissements des fonds souverains. Le Comité prendra connaissance avec intérêt de l'avancement des travaux dans ces domaines lors de sa prochaine réunion.



Réformes et programme d'action du FMI

9. Le Comité se félicite de l'accord conclu au Conseil d'administration sur l'ensemble de réformes des quotes-parts et de la représentation, qui apporte une contribution importante au renforcement de la crédibilité et de la légitimité du FMI, conformément aux objectifs énoncés lors de l'Assemblée annuelle de Singapour en 2006. Le Comité espère que les Gouverneurs approuveront les réformes des quotes-parts et de la représentation d'ici au 28 avril 2008, et que les pays membres acceptent le projet d'amendement des statuts du FMI dans les meilleurs délais afin que les réformes des quotes-parts et de la représentation puissent prendre effet. L'ensemble de réformes est ouvert sur l'avenir, puisque le Conseil d'administration est appelé à recommander de nouveaux réalignements des quotes-parts relatives des pays membres dans le cadre des futures révisions générales des quotes-parts, qui ont lieu tous les cinq ans, de façon à ce que les quotes-parts relatives des pays membres reflètent de façon adéquate leur poids dans l'économie mondiale. Ces réalignements devraient entraîner une augmentation des quotes-parts relatives des économies dynamiques, donc de la part des marchés émergents et des pays en développement dans leur ensemble. Le Comité attend également du Conseil d'administration qu'il poursuive ses travaux sur les éléments de la nouvelle formule des quotes-parts qui peuvent être améliorés avant que la formule soit utilisée à nouveau.

10. Le Comité avalise l'accord conclu au Conseil d'administration sur un nouveau modèle de financement et une nouvelle enveloppe budgétaire à moyen terme, qui aideront à donner au FMI une assise financière viable. Le nouveau cadre budgétaire, qui réduit les dépenses nettes de 13½ % en termes réels sur les trois prochaines années, et le nouveau modèle de financement mettent en place un processus budgétaire intégré et renforcé pour assurer une discipline financière durable et une allocation des ressources qui traduise le recentrage des priorités stratégiques du FMI. Le Comité recommande vivement aux Gouverneurs d'apporter un soutien sans réserve au nouveau modèle de financement en approuvant le projet d'amendement des statuts du FMI d'ici au 5 mai 2008. Il appelle tous les pays membres à s'efforcer de mener à bien dans les meilleurs délais le processus législatif nécessaire pour que le nouveau modèle entre en vigueur, y compris la création d'un fonds alimenté par les profits d'une vente d'or strictement limitée dans le cadre de l'accord des banques centrales. En s'appuyant sur des sources de revenu plus diversifiées et plus stables, le nouveau modèle tient dûment compte du fait que de nombreuses activités du FMI correspondent à la prestation d'un bien public. Le Comité approuve les sauvegardes adoptées pour garantir que le remboursement au FMI des dépenses administratives du Compte de fiducie FRPC-FCE n'aboutisse pas à priver ce compte des moyens d'accorder des prêts concessionnels suffisants. Le Comité souhaite que soit mise en place une comptabilité globale des coûts des activités du FMI. Il encourage le Conseil d'administration à poursuivre sa réflexion sur les modalités d'une politique d'investissement répondant à l'extension des pouvoirs du FMI en matière de placements, avec une approche passive de l'investissement consistant à suivre de près les indices de référence les plus utilisés; la mise en œuvre du nouveau cadre d'établissement du taux de base des commissions; l'examen du rôle et de l'adéquation des soldes de précaution; la nécessité d'une politique des dividendes; et l'achèvement de l'examen des commissions et échéances des facilités du FMI d'ici à l'Assemblée annuelle de 2008.

11. Le Comité convient que le recentrage et le repositionnement des activités du FMI dans tous les domaines couverts par son mandat devraient reposer sur le principe de l'avantage comparatif.

12. Conformément à la décision de 2007 sur la surveillance, la surveillance bilatérale restera au cœur des activités du FMI et demeurera un élément essentiel de la surveillance multilatérale et régionale. Le Comité soutient les efforts engagés par le FMI pour affiner l'analyse du secteur financier, des liens macrofinanciers, des taux de change et des effets secondaires; approfondir les travaux entrepris pour recenser et traiter les risques pesant sur la stabilité financière, en étroite coopération avec d'autres



institutions; étendre les analyses de vulnérabilité aux économies avancées; et mieux intégrer les perspectives mondiales et internationales aux activités de surveillance bilatérale. Il attend avec intérêt des mesures visant à mieux cibler la surveillance et à en raccourcir les délais, tout en préservant la qualité de la surveillance bilatérale. Des aspects opérationnels clés de l'application de la décision de 2007 sur la surveillance seront précisés au sein du Conseil d'administration, et la prochaine revue triennale de la surveillance examinera les questions stratégiques relatives au recentrage de la surveillance. Le Comité encourage le Conseil à envisager de faire une première déclaration sur les objectifs et les priorités de la surveillance avant la prochaine Assemblée annuelle.

13. Le renforcement des relations du FMI avec les marchés émergents se concentrera sur les défis auxquels ils sont spécifiquement confrontés sous l'effet de l'intégration financière mondiale, de l'interdépendance des pays et de la volatilité des mouvements de capitaux. Conscient que les marchés émergents et les pays en développement ne sont pas à l'abri d'une aggravation des difficultés des marchés financiers, le Comité encourage le Conseil d'administration à envisager le relèvement du niveau d'accès normal aux ressources du FMI et la poursuite des efforts consacrés à la création d'une ligne financière permettant de prévenir efficacement les crises. Il prend note de la décision du Directeur général de soumettre sans tarder ces questions au Conseil d'administration. Le Comité examinera avec intérêt les progrès accomplis à sa prochaine réunion.

14. Le Comité soutient le maintien de relations étroites entre le FMI et les pays membres à faible revenu. Cela sera réalisé en recentrant les activités de l'institution sur les questions de stabilité macroéconomique et financière et en aidant les pays à faible revenu à relever les défis posés par la viabilité de la dette, les entrées de capitaux et la volatilité des prix des matières premières. Les travaux se poursuivront aussi sur la possibilité d'améliorer l'action du FMI dans les pays victimes de chocs qui ont un effet sur leur balance des paiements, notamment par le biais de la Facilité de protection contre les chocs exogènes et d'autres instruments existants; les pays dont la situation est fragile; et les pays sortant d'un conflit. Des gains d'efficacité seront obtenus grâce à une coopération plus étroite et plus efficace entre le FMI et la Banque mondiale et à une répartition plus précise de leurs responsabilités respectives, ainsi que par la simplification des opérations et des procédures. Le Comité appelle le FMI à mettre au point une approche structurée des modalités de soumission des demandes de financement aux bailleurs de fonds et encourage les pays membres à accroître leurs contributions financières pour permettre au FMI de continuer à bonifier l'aide d'urgence et le renforcement des capacités au profit des pays à faible revenu.

15. Le Comité estime que les activités de formation et d'assistance technique du FMI doivent continuer de jouer un rôle majeur dans l'assistance accordée aux pays membres pour les aider à renforcer leurs capacités dans les domaines de compétences fondamentaux de l'institution. Il attend avec intérêt la mise en œuvre de mesures qui permettront, dans un contexte de ressources limitées, d'accroître l'efficacité des activités d'assistance technique en les hiérarchisant mieux et en les axant davantage sur les résultats, grâce, par exemple, à un système éventuel de commissions progressives. Le Comité, enfin, soutient aussi les initiatives engagées pour promouvoir le financement des activités d'assistance technique et de formation du FMI par des ressources extérieures.

Autres questions

16. Le Comité recommande aux membres d'approuver l'amendement aux Statuts du FMI prévoyant une allocation exceptionnelle de DTS.

17. La prochaine réunion du CMFI aura lieu le 11 octobre 2008 à Washington.



Washington, États-Unis

Le 11 octobre 2008

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa dix-huitième réunion à Washington le 11 octobre 2008, sous la présidence de M. Youssef Boutros-Ghali, Ministre des finances de l'Égypte. Le Comité souhaite la bienvenue à M. Boutros-Ghali, qui préside le CMFI pour la première fois. Le Comité exprime sa profonde gratitude à M. Tommaso Padoa-Schioppa pour le rôle inestimable qu'il a joué en tant que Président du Comité en assurant l'adhésion des pays membres aux réformes indispensables engagées au FMI et il lui adresse ses meilleurs vœux.

2. Hier, 10 octobre, le G-7 s'est réuni et a adopté le plan d'action suivant :

- Adopter des mesures décisives et utiliser tous les outils à notre disposition pour appuyer les institutions financières ayant une importance systémique et ainsi prévenir leur faillite.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour débloquer les marchés monétaires et du crédit et veiller à ce que les banques et les autres institutions financières aient un large accès aux liquidités et au financement.
- Veiller à ce que nos banques et autres grands intermédiaires financiers, au besoin, puissent mobiliser, auprès de sources publiques et privées, des capitaux en quantité suffisante pour rétablir la confiance et pouvoir continuer à octroyer des prêts aux ménages et aux entreprises.
- Faire en sorte que nos programmes nationaux respectifs de garantie et d'assurance des dépôts soient solides et cohérents, de façon que les déposants individuels puissent continuer d'avoir l'assurance que leurs dépôts sont en sécurité.
- Adopter des mesures, s'il y a lieu, pour relancer les marchés secondaires des prêts hypothécaires et autres actifs titrisés. Il faut pour cela que les actifs soient valorisés de manière exacte et fassent l'objet d'informations transparentes, et que des normes comptables de qualité soient appliquées de façon cohérente.

Ces mesures devront être adoptées de façon à protéger les contribuables et à éviter les effets qui pourraient nuire à d'autres pays. Nous appliquerons les politiques macroéconomiques nécessaires, s'il y a lieu. Nous appuyons entièrement le rôle crucial que doit jouer le FMI pour aider les pays touchés par ces bouleversements. Nous accélérerons la mise en œuvre complète des recommandations du Forum de stabilité financière et nous nous engageons à répondre au besoin impérieux de réforme du système financier. Nous renforcerons encore notre collaboration et travaillerons avec d'autres parties pour concrétiser ce plan.

3. Aujourd'hui, le Comité monétaire et financier international a exprimé son ferme soutien en faveur de ces engagements.

4. Le Comité est conscient que, compte tenu de la profondeur et du caractère systémique de la crise, les autorités doivent être exceptionnellement vigilantes, coordonner leurs actions et être prêtes à prendre des mesures énergiques. Il souligne que le FMI a pour mission essentielle d'encourager la coopération multilatérale indispensable pour rétablir et préserver la stabilité monétaire et financière internationale. Le Comité considère que, en faisant usage de ses procédures d'urgence, le FMI est prêt à mettre rapidement à disposition des ressources substantielles pour aider les pays membres à couvrir leurs besoins de financement. Le Comité demande que le FMI continue d'intensifier ses contacts avec les pays membres pour examiner et mettre au point avec eux des ripostes vigoureuses à la crise.



5. En outre, le Comité note que de nombreux pays émergents, qui ont mené des politiques saines ces dernières années, pourraient subir les retombées de la crise financière. La conjoncture financière mondiale difficile ainsi que le niveau élevé des cours des produits alimentaires et énergétiques ajoutent aux difficultés qu'éprouvent les pays émergents et en développement à préserver la stabilité macroéconomique, soutenir la croissance et faire reculer la pauvreté. Pour toutes ces raisons, il est extrêmement important que les pays avancés et les pays émergents coordonnent leurs actions dans un esprit de collaboration.

6. Le Comité demande au FMI, compte tenu de son caractère universel, de son expertise fondamentale en matière macrofinancière, et de la mission qui est la sienne de promouvoir la stabilité financière internationale, de prendre la tête des efforts, dans le cadre de ses attributions propres, visant à identifier les enseignements que les pouvoirs publics doivent tirer de la crise actuelle et à recommander des actions efficaces pour rétablir la confiance et la stabilité. Il invite le FMI à axer le dialogue sur cette question et à renforcer la coopération avec le Forum de stabilité financière, le G20 et les autres parties intéressées, de manière à mettre à profit un large éventail de points de vue dans un cadre participatif. Le Comité demande au FMI d'engager cette initiative immédiatement et de lui faire rapport au plus tard lors de sa prochaine réunion.

7. La prochaine réunion ordinaire du CMFI se tiendra à Washington le 25 avril 2009. On trouvera en annexe un résumé des autres principaux points examinés par le Comité.

Pièce jointe

Soutien de la croissance et enjeux mondiaux

1. Le Comité insiste sur le fait que les politiques macroéconomiques des pays avancés doivent apporter une impulsion essentielle face au risque de repli prononcé de l'activité économique, tandis que la confiance se rétablit dans le système financier. Étant donné que les cours des matières premières refluent après avoir atteint des niveaux record et que l'activité économique devrait ralentir dans de nombreux pays, les décideurs devraient envisager les actions les plus appropriées en fonction de la situation de leur pays. Le Comité salue les mesures monétaires prises récemment de façon coordonnée par plusieurs banques centrales. Dans plusieurs pays, la politique budgétaire est venue apporter un soutien opportun à l'activité économique. Les initiatives budgétaires envisagées devront tenir compte des objectifs de consolidation à moyen terme et, lorsqu'elles seront mises en œuvre, chercher à régler en priorité les problèmes financiers. Si les priorités de la politique macroéconomique varient considérablement en fonction du pays émergent ou en développement considéré, le Comité note que nombre d'entre eux craignent avant tout un ralentissement prononcé de l'activité sous l'effet des tensions financières et de l'atonie des marchés d'exportation. Le Comité demande au FMI de se tenir prêt à aider les pays membres à préparer en temps utile des ripostes adéquates et efficaces pour atténuer les retombées négatives de la crise financière.

2. Le Comité craint que les progrès accomplis par les pays à faible revenu en matière de stabilité macroéconomique, de stimulation de la croissance et de réduction de la pauvreté ne soient fragilisés par la conjoncture mondiale défavorable. Beaucoup d'entre eux, en particulier en Afrique subsaharienne, ont été durement éprouvés par la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants. Le Comité exhorte les pays à faible revenu à intensifier leurs efforts d'ajustement, sachant qu'un surcroît d'aide des bailleurs de fonds, en particulier sous forme de dons, devrait limiter les effets sur les revenus réels et la pauvreté. Il se félicite des termes dans lesquels le FMI a défini son rôle dans les pays à faible revenu et il considère que le FMI doit continuer à jouer son rôle dans les domaines qui relèvent de ses compétences fondamentales. Le Comité salue la réforme de la Facilité de protection contre les chocs exogènes, qui permet un accès plus rapide et plus adéquat à ses ressources.



3. Le Comité note les difficultés qu'engendre dans de nombreux pays la hausse des prix des produits de base, même si les cours des denrées alimentaires et des carburants ont reculé par rapport à leurs records récents. Il recommande de répercuter les variations des cours internationaux des denrées alimentaires et des carburants sur les marchés intérieurs, tout en prenant des mesures ciblées et en mettant en place des dispositifs de protection en faveur des pauvres, en fonction de la situation propre à chaque pays.

4. Compte tenu des risques qui pèsent sur la croissance économique mondiale, il n'a jamais été aussi important que maintenant de développer le multilatéralisme dans les échanges commerciaux internationaux. Le Comité appelle donc les pays membres à résister à la montée du protectionnisme et réaffirme qu'il soutient vigoureusement une conclusion rapide et ambitieuse du cycle de négociations commerciales de Doha pour le développement.

5. Le Comité souligne qu'il reste important d'éviter des déséquilibres mondiaux. La stratégie multilatérale mise en place pour corriger ces déséquilibres reste d'actualité, même si à court terme il faudra se concentrer sur la stabilisation des marchés financiers.

Faire avancer le programme du FMI en matière de surveillance

6. Le Comité souligne le rôle essentiel de la surveillance exercée par le FMI, qui met en garde contre les risques de manière claire, aide les pays membres à comprendre l'interdépendance de leurs économies, et encourage des réactions cohérentes des pouvoirs publics à l'échelle mondiale. Le Comité prend note de la conclusion de l'examen triennal de la surveillance et souscrit à la première déclaration du FMI sur ses priorités en matière de surveillance. Il appelle tous les pays membres à collaborer ensemble et avec le FMI pour atteindre les objectifs économiques et opérationnels qui y sont énoncés. Le Comité appelle le FMI à continuer de renforcer les mécanismes de mise en garde rapide contre les risques et les facteurs de vulnérabilité, notamment en améliorant la liaison avec le secteur financier, ainsi que l'analyse des liens macrofinanciers et des scénarios, et en appliquant son analyse de vulnérabilité aux pays avancés. Ces risques et facteurs de vulnérabilité devraient être communiqués de manière concise, rigoureuse et en temps voulu, notamment à l'aide d'une amélioration du rapport sur les Perspectives économiques mondiales et du Rapport sur la stabilité financière dans le monde. Il conviendrait aussi de remodeler le programme d'évaluation du secteur financier pour mieux l'intégrer à la mission de surveillance de l'institution et y inclure les perspectives régionales. Le Comité attend avec intérêt que le Directeur général l'informe régulièrement des progrès accomplis en ce qui concerne les priorités de la surveillance.

Repenser le rôle de prêteur du FMI

7. Le Comité souligne que les concours financiers du FMI sont importants pour donner confiance aux pays membres – sous réserve de garde-fous adéquats – en les aidant à faire face aux problèmes posés par la mondialisation en général et à la crise financière actuelle en particulier. Le Comité insiste sur le fait que le FMI est prêt à mettre pleinement à profit la souplesse inhérente à ses instruments de prêt, notamment dans les procédures d'urgence et les dispositions prévoyant un accès exceptionnel. Toutefois, il convient de passer en revue ces instruments, qui devront peut-être être adaptés aux besoins en pleine évolution des pays membres. Le Comité note avec intérêt l'examen en cours du rôle de prêteur du FMI et souscrit à la poursuite des travaux dans les cinq domaines suivants : i) examiner le cadre analytique des prêts du FMI et sa cohérence, notamment les possibilités de simplification des instruments de prêts et d'innovation, et explorer de nouvelles modalités de prêt; ii) mettre en place un instrument de liquidité; iii) réexaminer la conditionnalité; iv) passer en revue les mécanismes de prêt pour les pays membres à faible revenu; et v) rehausser les limites d'accès aux ressources du FMI



et réexaminer les conditions de financement. Le Comité engage le Conseil d'administration à faire avancer ces travaux promptement. Il recommande vivement que des décisions soient prises rapidement sur les questions où il y a un consensus solide et une urgence particulière, par exemple la mise en place d'un instrument de liquidité, et d'ici l'Assemblée annuelle de 2009 sur l'ensemble de ces questions.

Principes de Santiago – Principes et pratiques généralement reconnus pour les fonds souverains

8. Le Comité note avec intérêt l'établissement des principes de Santiago par le Groupe de travail international sur les fonds souverains. Ces principes sont le résultat d'une collaboration entre fonds souverains de pays avancés, émergents et en développement, qui ont cherché à mettre en place un cadre global permettant de mieux comprendre leurs activités. Leur adoption sans contrainte marque une solide adhésion à ces principes, et leur application devrait renforcer le rôle stabilisateur joué par les fonds souverains sur les marchés financiers, et contribuer à préserver la libre circulation des investissements internationaux. Le Comité note avec satisfaction que le Groupe de travail international a l'intention d'étudier la mise en place d'un groupe permanent qui examinerait périodiquement ces principes et explorerait les possibilités de collecter et de diffuser des données agrégées sur les activités des fonds souverains. Il souligne que la poursuite du soutien du FMI, si nécessaire, devra être compatible avec les contraintes budgétaires. Le Comité insiste aussi sur le fait qu'il importe pour les pays bénéficiaires de traiter de manière claire et non discriminatoire les investissements des fonds souverains. Il attend avec intérêt l'achèvement des travaux de l'OCDE dans ce domaine et encourage la poursuite du dialogue et de la coordination entre l'OCDE et les fonds souverains.

Autres questions

9. Le Comité se félicite de l'approbation par le Conseil des gouverneurs de la résolution sur la réforme des quotes-parts et de la représentation, notamment l'amendement des Statuts du FMI qui renforcera la représentation et la participation dans l'institution. Il note qu'il s'agit d'une première étape importante vers un réalignement des quotes-parts et des parts de voix des pays membres. Ces réalignements devraient entraîner une augmentation des quotes-parts des économies dynamiques et donc de la part des pays émergents et des pays en développement dans son ensemble. Le Comité attend avec intérêt aussi la poursuite des travaux du Conseil d'administration sur des éléments de la nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui peuvent être améliorés avant que la formule soit utilisée de nouveau. En outre, le Comité accueille avec satisfaction l'approbation de l'amendement qui élargit le pouvoir d'investissement du FMI dans le cadre du nouveau mode de financement de l'institution. Il appelle tous les pays membres à prendre rapidement les mesures législatives nationales qui sont nécessaires pour rendre effectifs la réforme des quotes-parts et de la représentation, ainsi que le nouveau mode de financement du FMI.

10. Le Comité recommande que les pays membres acceptent l'amendement des Statuts qui prévoit une allocation spéciale de DTS à caractère exceptionnel.

11. Le Comité note avec intérêt la réévaluation en cours de la gouvernance du FMI. Il s'agit du suivi par le Conseil d'administration de l'évaluation de la gouvernance de l'institution par le BIE, des travaux du comité de personnalités éminentes sur la réforme de la gouvernance du FMI, présidé par M. Trevor Manuel, ainsi que de la contribution de la société civile et d'autres parties intéressées. Le Comité souligne que les réformes de la gouvernance exigeront des efforts conjoints et la collaboration de tous les organes du FMI. Il attend avec intérêt de recevoir un rapport intérimaire lors de sa prochaine réunion.



Annexe

Priorités de la surveillance pour le fond monétaire international, 2008-2011

Dans l'exercice de son mandat, qui consiste à promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale, le FMI conduira sa mission, jusqu'à 2011, en fonction des priorités suivantes :

Priorités économiques

L'économie mondiale aborde une période de graves difficultés financières et de croissance plus faible et doit s'attaquer aux problèmes complexes que posent les mouvements brusques des prix des produits de base et les déséquilibres mondiaux. Les objectifs ci-après, qui sont étroitement liés les uns aux autres, seront essentiels en vue du rétablissement d'un environnement international plus propice à une croissance non inflationniste durable.

- Résoudre les difficultés des marchés financiers. Restaurer la stabilité et réduire au minimum l'impact négatif de la crise actuelle des marchés financiers sur l'économie réelle.
- Renforcer le système financier mondial en améliorant la réglementation et le contrôle dans les cadres nationaux et au plan international, et notamment sur les grandes places financières, et en évitant d'exposer les pays importateurs de capitaux, notamment les pays à faible revenu, à des risques excessifs.
- S'ajuster aux variations brutales des prix des produits de base. Répondre aux fluctuations des prix des produits de base par des mesures appropriées sur le plan intérieur et cohérentes à l'échelle mondiale, en s'appliquant surtout à endiguer les pressions inflationnistes en phase de boom économique et à réduire au minimum les risques qui pourraient se faire jour lorsque les prix chutent.
- Favoriser une réduction ordonnée des déséquilibres mondiaux tout en limitant autant qu'il est possible les répercussions négatives réelles et financières.

En coordination avec les autres institutions financières internationales, le FMI doit favoriser une compréhension commune des forces et des liens qui sont à l'origine de ces problèmes; il doit aussi tirer, des expériences différentes de chacun, des leçons pouvant être partagées avec tous les pays membres, les alerter à l'avance, et de façon claire, en cas de risques pour la stabilité économique et financière mondiale, et les conseiller sur la meilleure façon d'utiliser la politique économique – dans les domaines de la monnaie, des finances publiques, des changes et du secteur financier – pour atteindre ces objectifs.



Priorités opérationnelles

- Évaluation des risques. Affiner les instruments nécessaires au fonctionnement d'un système d'alerte avancée capable de donner des signaux clairs aux pays membres. Les principaux risques pesant sur les projections de référence (y compris, le cas échéant, ceux, très coûteux, liés aux variations extrêmes des rendements de certains placements) et leurs conséquences pour la politique économique devraient faire plus systématiquement l'objet d'analyses approfondies.
- Surveillance du secteur financier et liens entre l'économie réelle et l'économie financière. Améliorer l'analyse de la stabilité financière, et notamment les outils utilisés pour établir un diagnostic en la matière, approfondir notre connaissance des liens existant notamment entre les marchés et les établissements financiers, et veiller à ce que ces questions reçoivent une attention suffisante dans les rapports de surveillance.
- Perspective multilatérale. La surveillance bilatérale doit pouvoir s'appuyer systématiquement sur l'analyse des répercussions internes, mais aussi externes (le cas échéant) et sur les résultats d'études comparatives entre pays (lorsqu'ils peuvent être utiles).
- Analyse des taux de change et risques pesant sur la stabilité externe. Dans le cadre du renforcement de l'analyse de la stabilité externe, intégrer une analyse plus claire et plus robuste des taux de change étayée par des méthodes perfectionnées, dans l'évaluation de l'ajustement des politiques économiques.

Le Conseil d'administration du FMI a arrêté les priorités susmentionnées, qui devraient favoriser la collaboration multilatérale et guider la Direction et les services du FMI dans l'exercice de la surveillance. Ces priorités s'inscrivent dans un horizon triennal, mais pourraient être révisées si les circonstances l'exigent. Elles guideront le travail du FMI dans le cadre de la surveillance défini par ses Statuts et par les décisions du Conseil dans ce domaine, et notamment par la décision de 2007 sur la surveillance bilatérale. En outre, nos domaines de compétence traditionnels (tels que la politique budgétaire et l'analyse de viabilité de la dette) et les questions spécifiques à tel ou tel pays membre ne doivent pas être négligés.

Il appartient au Conseil d'administration de conduire, de guider et d'évaluer la surveillance afin d'assurer que ces priorités sont atteintes. La Direction et les services du FMI sont responsables de la mise en œuvre des priorités opérationnelles, sous réserve que les pays membres leur apportent leur coopération comme ils s'y engagent dans les Statuts du FMI. Pour favoriser les progrès sur le front des priorités économiques, il appartient à la Direction et aux services du FMI de fournir des analyses franches et pertinentes, et de communiquer efficacement sur ces questions. Le Directeur général rendra compte : i) à intervalles réguliers, des initiatives prises pour concrétiser ces priorités et des résultats visibles qu'elles auront donnés et, ii) lors du prochain examen triennal de la surveillance, des progrès accomplis pour mener à bien ces tâches prioritaires, de la contribution de la Direction et des services du FMI aux résultats obtenus et, le cas échéant, des facteurs qui s'y seront opposés.



Annexe 4

Communiqués de 2008 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis Le 13 avril 2008

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui dimanche 13 avril 2008 à Washington.
2. Nous approuvons l'objectif global du Groupe de la Banque mondiale, qui est de contribuer à une mondialisation solidaire et viable – pour vaincre la pauvreté et promouvoir la croissance dans le respect de l'environnement. Nous nous félicitons du processus lancé pour élargir et préciser le cadre stratégique axé sur les résultats, et nous nous réjouissons à la perspective d'examiner la progression des travaux lors de notre prochaine réunion. À cet égard, nous attendons avec intérêt de voir les résultats de l'examen stratégique du capital de la BIRD et les progrès accomplis en vue d'affecter ce capital de manière plus efficace pour contribuer au développement. Nous insistons de nouveau sur l'importance des efforts destinés à renforcer les synergies entre les différentes institutions du Groupe de la Banque mondiale tout en poursuivant leur décentralisation. Nous avons accordé une attention particulière, dans nos débats, au rôle du Groupe de la Banque mondiale dans les pays les plus pauvres et dans les États en situation précaire et sortant d'un conflit.
3. Nous avons examiné les progrès accomplis en direction des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) tels que décrits dans le cinquième Rapport de suivi mondial. Le monde est sur la trajectoire requise pour réduire de moitié la proportion de la population vivant dans la pauvreté, grâce à une croissance solide et durable. Toutefois, les résultats varient selon les pays et les secteurs. Bien que leur croissance se soit accélérée, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne seront pas en mesure d'atteindre les ODM. Le maintien d'une croissance durable, plus solide et plus équitable reste une condition indispensable à une réduction plus efficace de la pauvreté. Nous prions instamment les bailleurs de fonds, notamment le Groupe de la Banque mondiale, d'accroître leur appui aux priorités de développement formulées par les pays les plus pauvres. L'année 2008, qui marque le milieu de la période fixée pour atteindre les ODM, sera cruciale si l'on veut imprimer l'élan nécessaire à leur réalisation.
4. Des progrès ont été accomplis en direction des ODM dans le domaine du développement humain, mais le risque de ne pas les atteindre est beaucoup plus grand qu'en ce qui concerne la pauvreté monétaire. Nous demandons un élargissement de l'accès aux services de santé et d'éducation, ainsi qu'une amélioration de leur qualité et de leur efficacité dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et nous prônons la poursuite d'interventions publiques prenant en compte les liens étroits qui existent entre les résultats au plan de la santé et de l'éducation, la nutrition, l'eau et l'assainissement et des facteurs environnementaux comme la pollution et les changements climatiques. Le problème de la malnutrition est encore aggravé par la hausse des prix alimentaires. Nous accueillons favorablement les progrès accomplis à ce jour dans le cadre du plan d'action du Groupe de la Banque mondiale pour la parité hommes-femmes et nous insistons sur la nécessité de faire de la promotion des filles et de la démarginalisation économique des femmes des éléments centraux du développement.



5. Si les perspectives mondiales se sont assombries, les économies émergentes et en développement sont jusqu'à présent moins affectées par l'évolution de la situation sur les marchés des capitaux. Le niveau élevé des cours des produits de base a des effets variables sur les pays, selon que ces derniers sont des importateurs ou des exportateurs nets. Mais, à l'intérieur des frontières de tous les pays en développement, d'importants groupes de populations pauvres sont durement touchés par la cherté des aliments et de l'énergie. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de répondre aux pays en développement sollicitant des conseils sur la manière de gérer les revenus tirés des ressources naturelles et de se tenir prêts à fournir dans les meilleurs délais des conseils sur l'action à mener ainsi qu'un soutien financier aux pays vulnérables exposés à des chocs, tels que la hausse des prix alimentaires et énergétiques. Nous notons avec satisfaction l'appel lancé par le Président de la Banque mondiale à la communauté internationale pour lutter contre la faim et la malnutrition en mettant en place une « nouvelle donne pour la politique alimentaire mondiale », qui allie la fourniture d'une assistance immédiate et des efforts axés sur le moyen et le long terme pour stimuler la productivité agricole dans les pays en développement. Nous prions instamment les bailleurs de fonds d'apporter l'appui nécessaire au Programme alimentaire mondial pour lui permettre de venir immédiatement en aide aux pays les plus durement touchés par le niveau élevé des prix alimentaires et nous encourageons le Groupe de la Banque à renforcer son action dans le secteur agricole.

6. Les États en situation précaire et sortant d'un conflit posent des problèmes particuliers. Nous demandons à la Banque, dans le cadre de sa mission, de faire mieux comprendre les interactions entre précarité et conflits et les approches stratégiques et opérationnelles qui peuvent donner de bons résultats. Nous insistons sur l'importance d'une étroite collaboration entre le Groupe de la Banque mondiale et ses partenaires internationaux et locaux pour assurer un appui économique productif durant les phases transitoires de rétablissement de la paix, aux fins du renforcement des institutions et des réformes de la gouvernance, du développement du secteur privé et de la réalisation de progrès en direction des ODM. Une approche souple, une présence accrue de la Banque sur le terrain et des appuis techniques et financiers novateurs et rapides sont autant de facteurs essentiels au succès de cette démarche. Les pays en développement ont aussi un rôle à jouer par le biais du commerce, de l'intégration régionale et de la coopération Sud-Sud.

7. Il demeure essentiel d'accroître le volume et l'efficacité de l'aide. Nous nous félicitons de l'heureuse conclusion de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA; la contribution des donateurs a augmenté de 36 % et cet accomplissement sans précédent portera l'enveloppe globale à plus de 40 milliards de dollars. Nous demandons à l'IDA de continuer de jouer son rôle crucial de plateforme face à l'évolution de l'architecture de l'aide. De nombreux pays ont bénéficié d'un allègement de leur dette et ont amélioré l'efficacité avec laquelle ils utilisent l'APD. On peut toutefois craindre que la progression des volumes d'aide globaux ne corresponde pas aux engagements existants. Nous sommes donc convenus qu'il est urgent de donner une suite concrète aux engagements pris au titre de l'aide internationale, et nous prions instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait de tenir leurs promesses notamment de doubler l'aide à l'Afrique subsaharienne d'ici 2010. Il importe de faire plus pour appliquer les principes de l'efficacité de l'aide présentés dans la Déclaration de Paris, en particulier en mettant davantage l'accent sur les résultats. Cela est d'autant plus important que l'architecture de l'aide internationale est de plus en plus diversifiée et de plus en plus complexe, si l'on considère l'augmentation du nombre de bailleurs de fonds, les possibilités d'un accroissement des montants mais aussi de la fragmentation de l'aide, et le recours accru à l'affectation des fonds par le biais de mécanismes verticaux. Nous prenons note de la contribution de la coopération Sud-Sud à la mobilisation des ressources et à l'apport des connaissances nécessaires au développement. Nous enjoignons tous les bailleurs d'aide au développement de se conformer au modèle centré sur le pays afin d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'aide, et de respecter le cadre d'évaluation du niveau d'endettement tolérable, qui devrait faire l'objet d'un suivi régulier. Nous attendons avec intérêt le Forum de haut niveau d'Accra pour faire avancer ce dossier.



8. Nous appuyons vigoureusement l'intensification décisive des efforts déployés en vue de parvenir à un accord sur un ambitieux programme propice à la croissance dans le cadre des négociations multilatérales de Doha, qui favorise l'accès aux marchés. Nous insistons sur la nécessité d'intégrer le commerce et la compétitivité dans les stratégies de développement nationales, tout en accroissant l'appui accordé au titre de l'Aide à la facilitation des échanges, notamment en soutenant les actions menées par les pays pour renforcer la logistique commerciale et assurer un accès compétitif aux services, qui jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la compétitivité des pays pauvres et leur aptitude à tirer parti des opportunités commerciales.

9. Nous notons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale en faveur des pays à revenu intermédiaire, et nous nous félicitons des changements introduits récemment et des innovations en cours dans les produits financiers et les instruments de prêt du Groupe de la Banque mondiale. Nous engageons vivement la Banque à s'appuyer davantage sur les systèmes nationaux lorsque les circonstances s'y prêtent, à simplifier davantage les modalités d'utilisation de ses services, et à réduire encore le coût non financier de ses prestations, sans compromettre les mesures essentielles de protection environnementale et sociale.

10. Nous constatons avec satisfaction l'avancée régulière de la mise en œuvre de la stratégie visant à promouvoir la gouvernance et à lutter contre la corruption. Nous attendons avec intérêt l'application intégrale des recommandations du rapport Volcker visant à renforcer la transparence et la gouvernance interne, l'intégrité des projets, l'efficacité de la lutte contre la corruption, la coopération avec les partenaires et la prise en compte des leçons de l'expérience.

11. Nous accueillons avec satisfaction la Note de synthèse et d'information qui a été préparée sur la définition d'un cadre d'action stratégique concernant le changement climatique et le développement pour le Groupe de la Banque mondiale. Nous soulignons qu'il importe que le Groupe de la Banque mondiale s'attaque aux problèmes posés par le changement climatique dans le contexte global de sa mission fondamentale qui est de promouvoir la croissance économique et de faire reculer la pauvreté. Nous soulignons également que les effets du changement climatique se font sentir dans de nombreux secteurs, d'où la nécessité d'une approche plurisectorielle intégrée. Nous reconnaissons l'importance du rôle catalytique que le Groupe de la Banque mondiale peut jouer pour promouvoir une architecture financière qui facilite la riposte aux changements climatiques, ainsi que son expérience des financements générés par le marché du carbone. Nous demandons que le Cadre d'action stratégique analyse de manière plus approfondie les besoins de financement supplémentaire pour faire face aux changements climatiques, la mobilisation des financements du secteur privé, ainsi que les complémentarités entre les nouveaux mécanismes de financement et ceux qui existent déjà. Nous insistons sur le fait que les ressources financières nécessaires pour faire face aux changements climatiques doivent venir s'ajouter à celles actuellement fournies au titre de l'APD. Compte tenu du rôle de premier plan joué par la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), nous demandons également que le Cadre d'action stratégique définisse de manière plus précise le rôle envisagé pour le Groupe de la Banque mondiale et la répartition des tâches avec les institutions des Nations Unies et les autres principaux acteurs internationaux, y compris le secteur privé. Reconnaisant que l'accès à l'énergie reste un déterminant essentiel du développement, nous soutenons les objectifs du Groupe de la Banque mondiale qui visent à promouvoir le recours à des sources d'énergies renouvelables et à des technologies propres, à encourager les transferts de technologie et à soutenir la recherche-développement. Nous prenons acte des travaux en cours concernant la conception, la structure de gouvernance et le financement des nouveaux fonds



d'investissement climatique, tels que le Fonds pour les technologies non polluantes, face au défi posé par le changement climatique. Nous notons avec satisfaction les consultations en cours visant à définir un cadre d'action stratégique qui tienne compte des besoins des clients, et nous attendons avec intérêt d'en examiner les conclusions à notre prochaine réunion.

12. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Directeur général sur la réforme des quotes-parts et de la voix au FMI. Nous encourageons la Banque à faire avancer les dossiers concernant tous les aspects de la voix et de la participation, en gardant à l'esprit le caractère distinct de la mission de développement de l'institution et l'importance du renforcement de la voix et de la participation pour tous les pays en développement ou en transition du Groupe de la Banque mondiale. Nous appelons de nos vœux des consultations qui associent tous les actionnaires, et nous attendons avec intérêt des suggestions concrètes de la part des Administrateurs de la Banque d'ici notre prochaine réunion, en vue de parvenir à un consensus sur une proposition d'ensemble avant les Réunions de printemps de 2009.

13. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 12 octobre 2008.

Washington, États-Unis

Le 12 octobre 2008

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui, dimanche 12 octobre 2008, à Washington.

2. Nous sommes préoccupés par l'impact de la tempête qui sévit sur les marchés financiers mondiaux et des prix toujours élevés des combustibles et des denrées alimentaires. Nous nous félicitons de l'engagement pris par les pays membres de définir un ensemble de mesures concertées pour rétablir la stabilité financière et le fonctionnement harmonieux des marchés du crédit. Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI doivent participer aux efforts déployés pour faire face à ces problèmes cruciaux, en particulier à leur impact sur les pays en développement, et tirer les leçons des crises actuelles. Il sera essentiel de continuer de privilégier la promotion d'une croissance durable, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Nous nous félicitons du nouvel engagement pris par les dirigeants mondiaux de promouvoir les ODM lors de la récente réunion de haut niveau des Nations Unies (ONU), et nous rappelons à quel point il sera important de forger un partenariat mondial renforcé à l'occasion de la *Conférence sur le financement du développement*, qui aura lieu le mois prochain à Doha.

3. Les pays en développement et en transition pourraient subir les graves conséquences de tout resserrement prolongé du crédit ou de tout ralentissement persistant de l'économie mondiale. Les prix des combustibles et des aliments de base restent élevés, ce qui a pour effet de pousser les taux d'inflation à la hausse dans de nombreux pays et d'aggraver les inégalités de revenus. Ces évolutions compromettent les progrès en direction des ODM, en particulier les objectifs qui ont trait à la pauvreté et au développement humain. Le renchérissement des denrées alimentaires et de l'énergie provoque également des problèmes de balance des paiements, particulièrement graves dans les pays à faible revenu importateurs d'énergie qui, pour beaucoup, se trouvent en Afrique. Nous apprécions pleinement le fait que les gouvernements sont confrontés à des problèmes difficiles, notamment pour faire face aux effets redistributifs des chocs liés aux prix des produits de base et pour protéger les groupes les plus vulnérables en leur fournissant une assistance soigneusement ciblée, pour juguler l'inflation et pour gérer les chocs sans compromettre les finances publiques et la croissance.



4. Nous sommes conscients du rôle important joué par les pays en développement et en transition dans l'économie mondiale, et nous demandons aux membres de la communauté internationale, notamment le Groupe de la Banque mondiale et le FMI, de coordonner leur action pour aider les pays en développement et en transition à conforter leur économie et poursuivre leur croissance, et à protéger les groupes de population les plus vulnérables des effets à court et moyen terme des crises actuelles, en utilisant toute la gamme de leurs ressources financières, d'analyse et d'assistance technique, et en leur fournissant des conseils. Les pays les plus pauvres, dont les sources de recettes budgétaires sont limitées, seront particulièrement tributaires de flux prévisibles et rapides d'aide publique au développement (APD). À cet égard, nous insistons sur le fait qu'il est encore plus important, dans le contexte actuel, que les bailleurs de fonds honorent les engagements qu'ils ont pris au titre de l'APD. Nous nous réjouissons particulièrement de la forte hausse du montant global des engagements du Groupe de la Banque mondiale en faveur de pays membres durant l'exercice 08. Nous notons avec satisfaction la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec l'ONU et d'autres partenaires, en particulier l'*Équipe spéciale de haut niveau de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire*. En réponse à l'appel lancé par le président Zoellick en faveur d'une *Nouvelle donne pour la politique alimentaire mondiale*, nous appuyons la fourniture d'un financement accéléré par le biais du *Mécanisme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale*, ainsi que les efforts menés en parallèle par le Groupe de la Banque pour fortement accroître son aide financière et analytique dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Nous constatons avec satisfaction les progrès accomplis dans la préparation de l'initiative pour l'*énergie au service des pauvres* et nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à finaliser cette proposition avec l'aide des donateurs. Cette initiative permettra de fournir une assistance rapide pour financer des filets de protection sociale et appuyer des projets visant à réduire la vulnérabilité à plus long terme des pays mal équipés pour faire face à des prix des combustibles élevés et volatils. Nous nous félicitons également de l'utilisation par le FMI de la *Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance* (FRPC) pour répondre aux besoins de ses États membres, et aussi de la récente réforme de la *Facilité de protection contre les chocs exogènes* qui facilite l'octroi d'une aide concessionnelle plus rapide en cas de chocs.

5. La nécessité de faire face à ces nouvelles difficultés d'envergure mondiale vient s'ajouter à la liste, déjà longue, des problèmes cruciaux auxquels est confrontée la communauté internationale. Il s'agit, notamment, de relever les défis concrétisés par les ODM et de fournir les financements nécessaires à la réalisation de ces objectifs de manière transparente et responsable. Les volumes d'APD doivent correspondre aux engagements pris et nous demandons aux États membres d'honorer pleinement ces derniers. Nous insistons également sur le fait que le développement est aussi financé par des ressources intérieures. Nous appelons à continuer : de préserver la viabilité des initiatives d'allègement de la dette et d'honorer pleinement les engagements pris à ce titre; d'examiner les questions relatives aux biens publics mondiaux, y compris le changement climatique; d'appuyer les systèmes de prestation de services de santé dans les pays en développement et de lutter contre des fléaux planétaires comme le VIH/SIDA; de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes; et de préserver et promouvoir un système de marchés internationaux ouverts, notamment en menant à terme le *Cycle des négociations de Doha* et en accroissant l'aide à la facilitation des échanges. C'est dans les pays touchés par un conflit ou fragilisés, dans lesquels ces problèmes se posent avec une acuité particulière, que nous devons nous efforcer davantage de collaborer, de partager nos connaissances et de fournir des ressources adéquates en temps opportun. Nous prions instamment la Banque d'intensifier ses efforts de manière à intervenir avec souplesse et efficacité dans les États fragiles et sortant d'un conflit, et nous nous félicitons de la prochaine signature de l'*Accord que s'apprêtent à conclure les Nations Unies et la Banque mondiale pour définir le cadre et les principes fiduciaires des interventions en situation de crise et d'urgence*. Cette liste rappelle à quel point il est important de renforcer la coopération internationale et le multilatéralisme pour s'attaquer efficacement à des problèmes communs.



6. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de l'adoption d'un solide *plan d'action* dans le cadre du *Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide* tenu à Accra – par un large éventail de partenaires, dont certains ont établi des rapports de coopération Sud-Sud. Nous notons en particulier l'engagement renouvelé : de faire preuve de responsabilité mutuelle; d'encourager l'adhésion des pays grâce au développement des capacités et au renforcement des institutions et à un recours accru à des systèmes nationaux renforcés; d'optimiser l'emploi des ressources; de promouvoir la transparence et la prévisibilité de l'aide et des conditions y afférentes; et de réduire la fragmentation de l'aide. Nous exhortons les partenaires de développement, notamment le Groupe de la Banque mondiale, à formuler des programmes pour mettre en œuvre le plan d'action d'Accra, et nous attendons avec intérêt de recevoir le plan d'action de la Banque avant notre prochaine réunion.

7. Nous prions la Banque d'examiner sans tarder les implications des nouveaux défis mondiaux pour sa stratégie et ses opérations, et de formuler des objectifs et des mesures détaillées. Nous demandons à la direction et aux administrateurs de collaborer pour renforcer les synergies au sein du Groupe et de faire de la Banque une organisation plus efficace, plus souple, décentralisée et à l'écoute de ses clients. Nous attendons avec intérêt d'examiner les progrès accomplis à cet égard. Nous encourageons la Banque à mener à terme son examen stratégique du capital de la BIRD.

8. Nous avons examiné et accueilli favorablement le cadre stratégique pour le Groupe de la Banque mondiale concernant le *développement et le changement climatique*. Ce cadre témoigne des vastes consultations tenues avec les pays membres et d'autres parties prenantes. Il fournit une base sur laquelle le Groupe de la Banque mondiale peut s'appuyer pour s'acquitter de sa mission fondamentale qui est de promouvoir la croissance économique et de réduire la pauvreté aux niveaux mondial, régional et national, dans le contexte des défis soulevés par le changement climatique. Tout en rappelant la primauté du processus de négociation de la CCNUCC, et compte tenu du *Plan d'action de Bali*, nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à appuyer des actions ayant trait au climat dans le cadre de processus de développement intégrés et pilotés par les pays, et de fournir aux pays membres l'appui dont ils ont besoin pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets, et renforcer leurs capacités. Conscients de la très grande insuffisance des ressources financières pouvant être consacrées au changement climatique, nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à renforcer ses efforts de mobilisation de fonds, notamment en facilitant l'accès à des financements concessionnels additionnels, en veillant à la complémentarité de cet appui avec d'autres mécanismes de financement (tels que le *Fonds pour l'environnement mondial* et le *Fonds d'adaptation*), en appuyant la création de mécanismes de financement basés sur le marché, en faisant appel au secteur privé et en exploitant les possibilités d'innover. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à jouer un rôle actif en appuyant le développement et le déploiement de technologies propres et à l'épreuve du changement climatique, et en facilitant les transferts de technologies et de R-D pertinentes. Dans ce contexte, nous nous félicitons du récent lancement des *Fonds d'investissement climatique* (FIC), et notamment du *Fonds pour les technologies propres* et du *Fonds climatique d'investissement stratégique*, qui est un premier pas dans la bonne direction et nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale d'accroître l'attention portée à la mobilisation de ressources pour l'adaptation.



9. Le programme de réformes proposé par les Administrateurs de la Banque, qui vise à renforcer la voix et la participation de tous les pays en développement et en transition dans les structures de gouvernance et les activités du Groupe de la Banque mondiale, traite des nombreux aspects de la voix et de la participation à la lumière du Consensus de Monterrey. Il s'agit là d'un premier pas important dans le processus de réforme globale qui est en cours. Ce programme énonce des mesures concrètes à prendre à brève échéance et témoigne de la détermination à poursuivre l'action engagée. Un siège supplémentaire pour l'Afrique subsaharienne sera créé au Conseil de la Banque. La part des voix globalement détenue à la BIRD et à l'IDA par les pays en développement et en transition sera accrue, l'accent étant mis plus particulièrement sur les petits membres. La poursuite de l'ajustement des parts de capital sera examinée par le Conseil dans le cadre d'un examen important de la répartition du capital de la Banque qui définira les principes et les critères devant régir cette répartition et formulera des propositions à cet effet. Cet examen tiendra compte de l'évolution du poids de chaque membre dans l'économie mondiale, ainsi que d'autres critères qui reflètent la spécificité de la mission de développement du Groupe de la Banque mondiale, dans l'optique d'une évolution progressive vers une répartition équitable des droits de vote entre pays membres développés et pays membres en développement. Le Conseil formulera des propositions avant les Réunions de printemps 2010, et au plus tard avant les Assemblées annuelles de la même année, en vue de parvenir à un consensus sur l'ajustement de la répartition du capital lors de la réunion suivante. Il est largement admis que la procédure de sélection du Président de la Banque doit se fonder sur le mérite et être transparente, que tous les membres du Conseil doivent avoir la possibilité de proposer des candidatures, et que le Conseil doit examiner toutes les candidatures de manière transparente. En outre, la direction de la Banque s'est engagée à poursuivre les efforts déployés pour accroître la diversité des effectifs et du personnel d'encadrement et décentraliser la prise de décision. Nous demandons aux Conseils et à la direction du Groupe de la Banque mondiale de faire rapidement le nécessaire pour mettre en œuvre la première étape convenue. Nous attendons avec intérêt des rapports périodiques sur les progrès accomplis et de futures propositions en vue d'une modification ultérieure de la répartition du capital de la Banque dans le cadre d'une réforme globale.

10. Nous accueillons avec satisfaction la poursuite des travaux menés par le Conseil pour examiner et renforcer la structure de gouvernance interne de la Banque mondiale.

11. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 26 avril 2009.



Annexe 5

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2008

Fonds monétaire international

Le flux des rachats et des remboursements du FMI a dépassé celui des décaissements au cours des exercices 2007 et 2008. Cependant, l'écart entre les deux a beaucoup rétréci en 2008, en raison d'une faible baisse des décaissements ainsi que des rachats et remboursements importants effectués par plusieurs pays membres en 2007.

Flux des ressources du FMI au 30 avril

	Exercice 2007	Exercice 2008
	(millions de DTS)	
Achats	2 272	1 467
Prêts en vertu de la FRPC	477	484
Total – Décaissements	2 749	1 951
Rachats	14 166	2 904
Remboursements au titre de la FRPC	512	419
Total – Rachats et remboursements	14 678	3 323

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'encours du crédit du FMI a sensiblement diminué entre 2007 et 2008, principalement en raison d'une moins grande utilisation, par les membres, d'accords de confirmation et d'accords élargis.

Encours du crédit par facilité et politique au 30 avril

	Exercice 2007	Exercice 2008
	(millions de DTS)	
Accords de confirmation	6 522	5 171
Accords élargis	734	687
Facilité de réserve supplémentaire	–	–
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	78	38
Facilité de transformation systémique	–	–
Total partiel – Compte de ressources générales	7 334	5 896
Facilité d'ajustement structurel	9	9
Facilité pour réduction de la pauvreté et pour la croissance	3 785	3 873
Fonds fiduciaire	89	66
Total	11 216	9 844

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Pour obtenir des données détaillées sur les politiques et les finances du FMI, veuillez consulter le rapport annuel 2008 du FMI. Toutes les données figurant à la présente annexe sont reproduites aux appendices de ce rapport.



Annexe 6

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2008

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(millions de DTS)				
Accords de confirmation				
Gabon	7 mai 2007	6 mai 2010	77,15	77,15
Géorgie	15 septembre 2008	14 mars 2010	477,10	315,40
Honduras	7 avril 2008	30 mars 2009	38,85	39,00
Hongrie	6 novembre 2008	5 avril 2010	10 537,50	6 322,50
Iraq	19 décembre 2007	18 mars 2009	475,36	475,36
Islande	19 novembre 2008	18 novembre 2010	1 400,00	840,00
Lettonie	23 décembre 2008	22 mars 2011	1 522,00	986,00
Pakistan	24 novembre 2008	23 octobre 2010	5 168,50	3 101,10
Pérou	26 janvier 2007	28 février 2009	172,37	172,37
Seychelles	14 novembre 2008	13 novembre 2010	17,60	11,44
Ukraine	5 novembre 2008	4 novembre 2010	11 000,00	8 000,00
Total			30 886,43	20 340,32
Facilité de réserve supplémentaire				
Albanie	1 ^{er} février 2006	31 janvier 2009	8,5	1,2
Total			8,5	1,2
Facilité de protection contre les chocs exogènes				
Malawi	3 décembre 2008	2 décembre 2009	52,1	34,7
République kirghize	10 décembre 2008	9 juin 2010	66,6	50,0
Sénégal	19 décembre 2008	18 décembre 2009	48,5	24,3
Total			167,2	108,9


Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2008 (suite)

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(millions de DTS)				
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance				
Afghanistan	26 juin 2006	25 juin 2009	81,0	22,6
Albanie	1 ^{er} février 2006	31 janvier 2009	8,5	1,2
Arménie, République d'	17 novembre 2008	16 novembre 2011	9,2	7,9
Bénin	5 août 2005	4 août 2009	15,5	1,8
Burkina Faso	23 avril 2007	22 avril 2010	15,1	3,0
Burundi	7 juillet 2008	6 juillet 2011	46,2	39,6
Cameroun	24 octobre 2005	31 janvier 2009	18,6	2,7
Congo, République du	8 décembre 2008	7 décembre 2009	8,5	7,3
Djibouti	17 septembre 2008	16 septembre 2011	12,7	8,9
Gambie	21 février 2007	20 février 2010	14,0	6,0
Grenade	17 avril 2006	16 avril 2010	12,0	5,0
Guinée	21 décembre 2007	20 décembre 2010	69,6	45,1
Haïti	20 novembre 2006	19 novembre 2009	90,1	22,8
Libéria	14 mars 2008	13 mars 2011	239,0	24,8
Madagascar	21 juillet 2006	20 juillet 2009	73,3	20,3
Mali	28 mai 2008	27 mai 2011	28,0	10,0
Mauritanie	18 décembre 2006	17 décembre 2009	16,1	5,8
Moldavie, République de	5 mai 2006	4 mai 2009	110,9	22,9
Nicaragua	5 octobre 2007	4 octobre 2010	78,0	47,7
Niger	2 juin 2008	1 ^{er} juin 2011	23,0	16,5
République centrafricaine	22 décembre 2006	21 décembre 2009	44,6	9,3
Rwanda	12 juin 2006	11 juin 2009	8,0	2,3
Sierra Leone	10 mai 2006	9 mai 2010	41,5	21,0
Togo	21 avril 2008	20 avril 2011	84,4	53,2
Zambie	4 juin 2008	3 juin 2011	48,9	41,9
Total			1 196,6	449,4
Total général			32 258,8	20 899,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : www.imf.org/external/fin.htm



Annexe 7

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2008

Les faits saillants des opérations et les principaux indicateurs financiers des institutions du Groupe de la Banque mondiale sont résumés dans le tableau qui suit. Les engagements de prêt de la BIRD aux pays membres se sont élevés à 13,5 milliards de dollars (G\$) en 2008, une augmentation de 0,7 G\$ par rapport au niveau de 12,8 G\$ de 2007. À titre comparatif, les prêts de l'IDA étaient de 11,2 G\$ pour 199 projets – en baisse de 0,6 G\$ par rapport à 2007. La SFI a investi 11,4 G\$ en 2008, une augmentation de 39 % par rapport aux engagements de 2007. Les garanties émises par l'AMGI au cours de 2008 ont totalisé 2,1 G\$; elles ont augmenté de 50 % comparativement à 2007.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

	Exercice 2007		Exercice 2008
		(M\$US)	
Dépenses d'administration	1 237		1 258
Revenu de fonctionnement	1 659		2 217
Total de l'actif	208 030		233 599
Engagements de l'exercice	12 800		13 468
Nombre de projets	112		99
Décaissements bruts	11 055		10 490
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	17 231		12 610
Décaissements nets (pertes)	(6 176)		(2 120)
Ratio d'endettement (%)	35		38

Sources : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2008; états financiers de la BIRD, 2008

Association internationale de développement

	Exercice 2007		Exercice 2008
		(M\$US)	
Revenu (perte) de fonctionnement	(2 075)		1 818
Engagements cumulatifs	181 000		193 000
Engagements de l'exercice	11 867		11 235
Nombre de projets	189		199
Décaissements bruts	8 579		9 160
Remboursements de principal	1 753		2 182
Décaissements nets	6 826		6 978

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2008



Société financière internationale

	Exercice 2007	Exercice 2008
		(M\$US)
Dépenses d'administration	482	549
Revenu (perte) de fonctionnement	2 611	1 438
Total de l'actif	40 599	49 471
Portefeuille engagé	25 400	32 400
Engagements de l'exercice	8 200	11 400
Nombre de projets	299	372
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	15 812	23 319

Sources : Rapport annuel de la SFI, 2008; états financiers consolidés de la SFI, 2008

Agence multilatérale de garantie des investissements

	Exercice 2007	Exercice 2008
		(M\$US)
Dépenses d'administration et autres dépenses	30,1	29,2
Revenu de fonctionnement	49	55
Total de l'actif	1 136	1 220
Capacité de souscription législative	10 570	11 593
Garanties émises pendant l'exercice	1 368	2 098
Nombre de nouveaux projets	26	23
Risque net	3 209	3 578
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	6,1	7,3

Source : Rapport annuel de l'AMGI, 2008



Annexe 8

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2008

Par région	BIRD	IDA	Montant total
		(M\$US)	
Afrique	30	5 657	5 687
Amérique latine et Caraïbes	4 353	307	4 660
Asie de l'Est et Pacifique	2 677	1 791	4 468
Asie du Sud	1 491	2 756	4 247
Europe et Asie centrale	3 714	457	4 171
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 203	267	1 470
Total	13 468	11 235	24 703

Par domaine	Montant
Commerce et intégration	1 393,2
Développement des secteurs financier et privé	6 156,2
Développement humain	2 280,9
Développement rural	2 276,8
Développement social, égalité entre les sexes et société inclusive	1 002,9
Développement urbain	3 001,2
Environnement et gestion des ressources naturelles	2 661,8
Gestion économique	396,6
Gouvernance du secteur public	4346,6
Primauté du droit	304,2
Protection sociale et gestion du risque	881,9
Total	24 702,3

Par secteur	Montant
Agriculture, pêche et foresterie	1 360,6
Droit, justice et administrations publiques	5 296,4
Eau, assainissement et protection contre les inondations	2 359,9
Éducation	1 926,6
Énergie et mines	4 180,3
Finances	1 540,7
Industrie et commerce	1 543,5
Information et communication	56,5
Santé et autres services sociaux	1 607,9
Transports	4 829,9
Total	24 702,3
Dont BIRD	13 467,6
Dont IDA	11 234,7

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2008



Annexe 9

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2008, par région et par pays

Region/pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
				(M\$)		
Afrique						
Afrique – Région			5	519,6	5	519,6
Bénin			2	72,0	2	72,0
Burkina Faso			5	163,8	5	163,8
Burundi			3	80,0	3	80,0
Cameroun			4	125,0	4	125,0
Cap-Vert			1	8,0	1	8,0
Congo, Rép. dém. du			3	222,0	3	222,0
Congo, République du			1	40,0	1	40,0
Côte d'Ivoire			5	555,0	5	555,0
Érythrée			1	29,5	1	29,5
Éthiopie			8	711,1	8	711,1
Gambie			1	3,0	1	3,0
Ghana			8	307,0	8	307,0
Guinée			2	32,0	2	32,0
Guinée-Bissau			1	10,0	1	10,0
Kenya			1	150,0	1	150,0
Lesotho			1	15,9	1	15,9
Libéria			3	478,0	3	478,0
Madagascar			3	170,0	3	170,0
Malawi			3	102,0	3	102,0
Mali			1	42,0	1	42,0
Maurice	1	30,0			1	30,0
Mauritanie			1	5,0	1	5,0
Mozambique			2	90,0	2	90,0
Niger			2	64,5	2	64,5
Nigeria			2	390,0	2	390,0
Ouganda			5	310,6	5	310,6
République centrafricaine			1	7,9	1	7,9
Rwanda			4	122,0	4	122,0
Sao Tomé-et-Principe			1	6,0	1	6,0
Sénégal			1	80,0	1	80,0
Sierra Leone				11,0		11,0
Tanzanie			5	498,5	5	498,5
Togo			2	192,2	2	192,2
Zambie			2	43,0	2	43,0
Total	1	30,0	90	5 656,5	91	5 686,5



**Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2008,
par région et par pays (suite)**

Region/pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
				(M\$)		
Asie de l'Est et Pacifique						
Cambodge			6	128,8	6	128,8
Chine	12	1 513,4			12	1 513,4
Îles Salomon			2	4,7	2	4,7
Indonésie	5	918,4		376,5	5	1 294,9
Mongolie			3	15,3	3	15,3
Papouasie-Nouvelle-Guinée			2	44,5	2	44,5
Philippines	2	244,9			2	244,9
Rép. dém. populaire lao			3	25,0	3	25,0
Samoa			1	3,0	1	3,0
Timor-Leste			1	1,0	1	1,0
Vietnam			9	1 192,7	9	1 192,7
Total	19	2 676,7	27	1 791,4	46	4 468,1
Asie du Sud						
Afghanistan			7	250,0	7	250,0
Bangladesh			8	753,5	8	753,5
Bhoutan			1	3,1	1	3,1
Inde	5	1 317,0	2	837,0	7	2 154,0
Maldives			2	20,9	2	20,9
Népal			5	379,6	5	379,6
Pakistan	1	173,6	4	371,3	5	544,9
Sri Lanka			4	140,9	4	140,9
Total	6	1 490,6	33	2 756,2	39	4 246,8
Europe et Asie centrale						
Albanie	1	3,0	2	61,5	3	64,5
Arménie			2	23,5	2	23,5
Azerbaïdjan	6	1 144,0	5	122,7	11	1 266,7
Bélarus	1	15,0			1	15,0
Bosnie-Herzégovine			1	25,0	1	25,0
Géorgie			2	57,7	2	57,7
Kazakhstan	3	149,6			3	149,6
Kosovo			2	12,0	2	12,0
Macédoine, ex-république yougoslave de	2	130,2			2	130,2
Moldavie, République de			2	30,0	2	30,0
Monténégro			1	9,0	1	9,0
Ouzbékistan			1	68,0	1	68,0
République kirghize			3	31,0	3	31,0
Roumanie	2	133,1			2	133,1



**Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2008,
par région et par pays (suite)**

Region/pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
				(M\$)		
Russie, Fédération de	1	200,0			1	200,0
Serbie	1	46,4			1	46,4
Tadjikistan			2	16,5	2	16,5
Turquie	3	1 203,0			3	1 203,0
Ukraine	4	690,0			4	690,0
Total	24	3 714,3	23	456,8	47	4 171,1
Amérique latine et Caraïbes						
Argentine	2	105,0			2	105,0
Bolivie			8	117,4	8	117,4
Brésil	9	1 913,9			9	1 913,9
Chili	1	24,8			1	24,8
Colombie	5	940,0			5	940,0
Costa Rica	1	72,5			1	72,5
Équateur	1	15,3			1	15,3
États des Caraïbes orientales			1	7,2	1	7,2
Grenade			1	1,9	1	1,9
Guatemala	2	120,0			2	120,0
Haïti			3	29,1	3	29,1
Honduras			3	94,0	3	94,0
Jamaïque	4	75,0			4	75,0
Mexique	4	737,8			4	737,8
Nicaragua			3	57,0	3	57,0
Panama	4	136,0			4	136,0
Paraguay	2	46,5			2	46,5
République dominicaine	3	141,4			3	141,4
Uruguay	1	25,3			1	25,3
Total	39	4 353,5	19	306,5	58	4 660,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Djibouti			1	3,0	1	3,0
Égypte, République arabe d'	4	835,0			4	835,0
Iraq			1	109,5	1	109,5
Jordanie	2	11,5			2	11,5
Liban	1	100,0			1	100,0
Maroc	2	250,0			2	250,0
Tunisie	1	6,0			1	6,0
Yémen, République du			5	154,8	5	154,8
Total	10	1 203	7	267	17	1 469,8
Total général	93	11 977,0	166	8 478,5	259	20 455,5



Annexe 10

Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Décaissements de l'ACDI par l'intermédiaire de fonds fiduciaires administrés par le Groupe de la Banque mondiale

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	1 ^{er} avril au 31 décembre 2008	Total depuis 2004-2005
(M\$)					
279,0	146,4	292,1	289,4	67,3	1 074,3

Principaux décaissements en 2007-2008 et du 1^{er} avril au 31 décembre 2008

	Exercice 2007-2008	1 ^{er} avril au 31 décembre 2008
(M\$)		
Afghanistan – Divers	183,0	26,5
Bangladesh – Santé, nutrition et population (HNPS)	–	5,0
CARICOM – Développement du secteur privé	–	12,5
Éthiopie – Divers	30,0	–
Indonésie – Divers	5,0	–
Palestine – Plan de développement et de réforme palestinien	–	15,0
Sénégal – Projet de développement des marchés agroalimentaires et agricoles	10,0	–
Vietnam – Divers	10,0	–

Nota – Ne comprend que les contributions de plus de 5 M\$.

Contributions du Canada aux initiatives mondiales administrées par le Groupe de la Banque mondiale

	2001-2002 à 2005-2006	2006-2007	2007-2008	1 ^{er} avril au 31 décembre 2008	Total
(M\$)					
FEM	228,20	9,20	43,80	36,27	317,47
FMLSTP	278,40	250,00	43,00	73,50	644,90
GAVI	182,00	6,00	–	–	188,00
GCRAI	102,90	17,80	17,37	–	138,07
GM	–	–	115,00	–	115,00

Source : Agence canadienne de développement international



Annexe 11

Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Décassements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada, jusqu'en juin 2008

Exercice	Montant
2005-2006	61
2006-2007	49
2007-2008	37

Source : Groupe de la Banque mondiale, Rapports sommaires et détaillés sur les marchés/contrats attribués par les emprunteurs, 2008



Annexe 12

Emprunts du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Au cours de l'année civile 2008, la BIRD n'a émis aucunes obligations libellées en dollars canadiens.